



L'USAID
DU PEUPLE AMÉRICAIN

**POWER
AFRICA**

UN PARTENARIAT DIRIGÉ PAR LE GOUVERNEMENT
AMÉRICAIN



PLAN DE SUIVI, D'EVALUATION ET D'APPRENTISSAGE

DE POWER AFRICA

Date : 30 mai 2022

CONTENU

Acronyms	5
INTRODUCTION	7
Purpose	8
Objectives	8
Guiding Principles	8
Performance Monitoring Plan	10
Results Framework	10
Performance Monitoring Plan	13
DATA QUALITY ASSESSMENT (DQA) PROCEDURES	27
EVALUATION PLAN	28
COLLABORATION, LEARNING, AND ADAPTING PLAN	28
REPORTING	29
ROLES AND RESPONSIBILITIES	30
DATA COLLECTION	32
Standard Operating procedure (SOP) for MegaWatts Reporting	33
Standard Operating Procedure (SOP) for Counting and Verifying Connections Data 33 ANNEX I - PERFORMANCE	
INDICATOR REFERENCE SHEETS	102
ANNEX II - EVALUATION PLAN	106
ANNEX III - COLLABORATING, LEARNING, AND ADAPTING PLAN	114
ANNEX IV - PRECISE INDICATOR DEFINITIONS	120
ANNEX V - DATA QUALITY ASSESSMENT WORKSHEET	122

LISTE DES FIGURES ET DES TABLES

FIGURE 1. CADRE de RESULTATS DE Power AFRICA	7
TABLE 1. INDICATEURS de PERFORMANCE ASSOCIES AUX RESULTATS INTERMEDIAIRES	8
TABLE 2. TABLEAU RECAPITULATIF des INDICATEURS de PERFORMANCE	11
TABLE 3. CALENDRIER DES RAPPORTS du plan MEL DE POWER AFRICA	20
TABLE 4. CALENDRIER d'EVALUATION	73
TABLE5. Calendrier des ACTIVITES DE LA CLA	81
TABLE6. Résumé DES ACTIVITES DE LA CLA	82

ACRONYMES

ADS	Système automatisé de directives
ALSF AM	Facilité africaine de soutien juridique Responsable des activités
AOR	Représentant du responsable des accords
BTG	Au-delà du réseau (Beyond the Grid)
CE	Énergie propre
CCIR	Résultat intermédiaire transversal
CLDP	Programme de développement du droit commercial
CLEER CO ₂	Réduction des émissions grâce à l'énergie propre Dioxyde de carbone
CO ₂ e COD	Équivalent du dioxyde de carbone Date d'exploitation commerciale
COR	Représentant de l'agent contractant
CP	Conditions précédentes
DD	Directeur adjoint
DER	Ressource énergétique distribuée
DFC ODD	Development Finance Corporation Objectif de développement
DOC	Département du commerce
DOE	Département de l'énergie
PDD	Partenaires de développement
AQD EAEP	Analyse de la qualité des données Programme énergétique de l'Afrique de l'Est
EAGP	Partenariat géothermique en Afrique de l'Est
EPC	Ingénierie/approvisionnement/construction
ESS	Système de stockage d'énergie
EX-IM	Banque d'import-export des États-Unis
FAA FC	Loi sur l'aide à l'étranger Clôture financière
FY GES	Exercice fiscal Gaz à effet de serre
GLI GOGLA	Investir dans une optique de genre Forum mondial sur le solaire hors réseau
PRG EAPP	Potentiel de réchauffement global Pool énergétique d'Afrique de l'Est
IM IP	Mécanismes de mise en œuvre Partenaires de mise en œuvre
GIEC kV	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat Kilovolt
S&E	Suivi et évaluation

MAIFI	Indice de fréquence d'interruption moyenne momentanée
MCC	Millennium Challenge Corporation
MEL	Suivi, évaluation et apprentissage
MOU	Mémoire d'entente
MWh	Mégawatt-heure
MW	Mégawatt
N ₂ O	Oxyde nitreux
NARUC	Association nationale des commissaires régulateurs des services publics
ONG	Organisation non gouvernementale
NPSP	Programme du secteur de l'électricité du Nigeria
OPIC	Société d'investissement privée d'outre-mer
OU	Unité opérationnelle
PAAP	Programme d'alimentation en énergie de l'agriculture africaine
PAIS	Système d'information Power Africa
PAOP	Power Africa Off-Grid Program (programme d'électricité hors réseau de Power Africa)
PAPD	Bureau de partenariat Power Africa
PA-SAG	Groupe des conseillers principaux de Power Africa
PATT	Outil de suivi de Power Africa
PAYGO	Payer au fur et à mesure
PFAN	Réseau consultatif de financement privé
PIRS	Feuille de référence des indicateurs de performance
POC	Point de contact
AAE	Accord d'achat d'électricité
PRO	Bureau du programme Power Africa
PPR	Plan et rapport de performance
PSP	Partenaire du secteur privé
PV	Photovoltaïque
QTAT	Outil d'aide aux transactions qualifiées
RM	Gestionnaire de relation
SAEP	Programme énergétique pour l'Afrique australe
SAPP	Pool énergétique d'Afrique australe
SAG	Groupe de conseillers supérieurs
SAIDI	Index de durée d'interruption moyenne du système
SAIFI	Index de fréquence d'interruption moyenne du système
SEAM	Développement des marchés d'accès à l'énergie en Afrique
SEFA	Fonds pour l'énergie durable en Afrique
POS	Procédures opérationnelles standard
ASS	Afrique subsaharienne
TA	Conseiller en transactions
tCO ₂ e	Tonnes de dioxyde de carbone équivalent
USADF	Fondation américaine pour le développement de l'Afrique
L'USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

USEA	Association américaine de l'énergie
USAS USG	Débloquer le Solar d'Afrique australe Gouvernement des États-Unis
USTDA WAEP	Agence américaine pour le commerce et le développement Programme énergétique de l'Afrique de l'Ouest
WAPP	Pool énergétique de l'Afrique de l'Ouest
WB	Banque mondiale
WRI	Institut des ressources mondiales (World Resources Institute)

Définitions	
Accès	L'entreprise ou le ménage utilise de l'énergie électrique par le biais du raccordement au réseau ou d'un produit ou système hors réseau
Montant mobilisé	Financements mobilisés (ou levés), grâce à l'assistance dde l'USG et/ou des partenaires de Power Africa, pour des actions, des activités, des projets ou des programmes qui évitent, réduisent ou séquestrent les GES à partir d'activités d'énergie propre (voir l'indicateur 3.2.1). pour une définition plus large)
Energie propre	Énergie produite à partir des ressources renouvelables suivantes : éolienne, marémotrice, solaire, géothermique, hydraulique, biomasse, biogaz et hydrogène vert
Mise en service	État d'un projet d'ingénierie conçu pour améliorer l'accès à l'électricité ayant été installé et testé ; avec un personnel d'exploitation, de maintenance et de gestion entièrement formé en place ; des plans de gestion financière viables et durables en place ; et considéré comme prêt à être mis en service
Mise en service	Le processus consistant à s'assurer que les systèmes sont conçus, installés, testés sur le plan fonctionnel et capables d'être mis en service (Administration générale, État de Washington)
Conditions précédentes	Un événement qui doit se produire, à moins que sa non-occurrence ne soit excusée, avant que l'exécution d'un contrat ne devienne exigible, c'est-à-dire avant qu'une obligation contractuelle n'existe (Restatement (Second of the Law of Contracts 1981)
Raccordements	Les raccordements directs réels reflètent le nombre réel de nouveaux ménages, entreprises et institutions publiques qui ont accès à l'électricité par le biais de raccordements au réseau et hors réseau, grâce aux interventions fournies par Power Africa.
Objectif de développement	Le résultat le plus ambitieux d'une initiative, mise en œuvre par le gouvernement des États-Unis (USG), pour lequel l'USG sera tenu de démontrer

Partenaire de développement	Une institution ou une agence technique bilatérale ou multilatérale ayant pour mandat de poursuivre des activités qui soutiennent les objectifs de développement et s'associent à Power Africa
Fermeture financière	Atteint lorsque chacune des conditions précèdent le prélèvement initial de fonds dans le cadre d'une convention de crédit d'un accord de crédit est soit satisfaite par la société de projet, en tant qu'emprunteur, soit levée par le(s) prêteur(s) du projet (Hoffman,1998) Implique que la société de projet a conclu avec les organismes prêteurs un ensemble complet de financements permanents sans recours ou avec recours limité, le financement permanent impliquant une dette assortie d'un délai de grâce égal à la période de construction et d'une période de remboursement d'au moins 10 ans, à des conditions raisonnables.
Gaz à effet de serre	Un gaz dans l'atmosphère terrestre qui contribue à l'effet de serre en absorbant les rayonnements du soleil et en réchauffant l'atmosphère. Le principal gaz à effet de serre responsable du climat anthropique.
Partenaire interagences	Institution USG qui s'associe à Power Africa
Investissement à effet de levier	Le terme « effet de levier » est utilisé par les agences de développement comme la capacité d'un engagement financier public à mobiliser un plus grand nombre de capitaux privés pour l'investissement dans un projet ou une entreprise spécifique (voir 3. .2)
Marginalisé	Les groupes marginalisés peuvent inclure, sans s'y limiter, les femmes, les jeunes, les enfants en situation d'adversité et leurs familles, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes LGBTQI+, les personnes déplacées, les migrants, les peuples et communautés autochtones, les groupes religieux, raciaux et ethniques non dominants, les personnes appartenant à des castes traditionnellement considérées comme inférieures, les personnes ayant un statut socio-économique inférieur et les personnes dont les besoins en matière de santé mentale ne sont pas satisfaits. USAID définit les groupes marginalisés comme des personnes qui se voient généralement refuser l'accès à la protection juridique ou à la participation et aux programmes sociaux et économiques. Que ce soit dans la pratique ou en principe, pour des raisons historiques, culturelles, politiques et/ou autres raisons contextuelles.
Megawatt	Unité de puissance égale à un million de watts ; mesure de la puissance d'une centrale.
Mégawatt-heure	Unité d'énergie, en particulier d'énergie électrique, égale au travail effectué par un watt d'une heure et équivalant à 3 600 joules.
Métro-réseau	Type plus important de mini-réseau, généralement à l'échelle du mégawatt, qui dessert une zone urbaine densément peuplée.

Hoffman L. (1998) The Law and Business of International Project Finance. pp. 702

Mini-réseau ou micro-réseau	Système hors réseau qui implique une production d'électricité à petite échelle (généralement de dix kilowatts à un mégawatt) et qui dessert un nombre limité de consommateurs par le biais d'un réseau de distribution qui peut fonctionner indépendamment des réseaux nationaux de transmission d'électricité ou en conjonction avec eux (le terme préféré pour l'utilisation de Power Africa est mini-réseau)
Programme Afrique non énergétique	Transactions d'électricité en Afrique subsaharienne qui sont suivies dans le système PATT et qui devront être évaluées pour s'assurer qu'elles répondent aux critères de PA (voir ANNEXE IV) pour devenir une transaction PA.
Partenaire du secteur privé	Pour Power Africa, il s'agit d'une entreprise ou d'une institution travaillant dans le secteur de l'énergie, détenue par des individus et créée dans un but lucratif
Transaction qualifiée	La « transaction qualifiée » est tout projet énergétique en Afrique subsaharienne qui est éligible à recevoir un soutien de Power Africa en fonction du type de technologie utilisé. Les transactions qualifiées comprennent à la fois les transactions Power Africa et les transactions non-Power Africa pour lesquelles il y a suffisamment d'informations à vérifier. Pour être considéré comme une transaction qualifiée, une analyse doit être effectuée pour déterminer si le projet répond aux critères de Power Africa. Pour les projets concernant le charbon et l'énergie nucléaire, le bureau technique décidera de soutenir ou non le projet (voir ANNEXE IV)
Transaction	Activité spécifique de développement de la production, du transport ou de la distribution d'électricité.
Echelle des services publics	Par rapport à un mini-réseau ou à un réseau métropolitain, une centrale électrique fonctionnant à l'échelle de centaines de mégawatts peut desservir plusieurs zones géographiques, ce qui nécessite souvent une infrastructure de transmission.

INTRODUCTION

Power Africa est une initiative innovante menée par le secteur privé qui vise à doubler l'accès à l'électricité en Afrique subsaharienne (ASS), où plus de 570 millions de personnes n'ont actuellement pas accès à l'électricité. En réponse, Power Africa cherche à augmenter la capacité de production d'électricité de l'Afrique de 30 000 mégawatts (MW) et à augmenter l'accès à l'électricité d'au moins 60 millions de foyers et d'entreprises grâce au soutien aux transactions, au renforcement des capacités, à la promotion des réformes concernant l'environnement et aux investissements accrus dans les solutions énergétiques décentralisées et de petite échelle d'ici 2030. Les partenaires du secteur privé de Power Africa se sont également engagés à investir plus de 40 milliards de dollars dans des projets d'énergie à travers le continent.

Pour atteindre ces objectifs, Power Africa a élaboré un document stratégique connu sous le nom de [feuille de route de Power Africa](#)² pour montrer comment l'USAID et d'autres agences du gouvernement américain, en partenariat avec le secteur privé, les bailleurs de fonds et les gouvernements des pays d'accueil, augmenteraient l'accès à l'électricité. En 2018, Power Africa a réexaminé cette feuille de route et a présenté une stratégie révisée connue sous le nom de [Power Africa 2.0](#)³. Tout en maintenant l'accent sur l'approvisionnement et l'électrification, les efforts visant à améliorer l'environnement propice et à encourager des investissements américains dans le secteur de l'énergie en Afrique ont été renforcés et dotés d'objectifs spécifiques. C'est le résultat de consultations avec des partenaires interagences et du secteur privé (PSP) les domaines dans lesquels Power Africa pourrait utiliser son avantage comparatif pour avoir le plus grand impact.

En 2022, Power Africa a révisé son but et ses objectifs de développement pour recentrer ses efforts sur l'élimination de la pauvreté énergétique, l'accélération d'un avenir sans carbone et l'augmentation des investissements et de l'innovation dans le secteur de l'énergie. Les interventions parrainées par Power Africa continueront à renforcer les cadres réglementaires africains en matière d'énergie, à renforcer les institutions africaines dans le domaine de l'énergie et à encourager les investissements écologiquement et socialement responsables. Cumulés, ces efforts soutiendront des résultats clés pour faire progresser le développement durable dans l'ensemble de la région de l'Afrique subsaharienne.

Le Plan de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) de Power Africa fournit un cadre stratégique pour les tâches de gestion de la performance de Power Africa qui évalueront les progrès réalisés vers ses trois objectifs de développement : 1) mettre fin à la précarité énergétique ; 2) accélérer des progrès vers un avenir sans carbone ; et 3) renforcer l'investissement concurrentiel du secteur privé et l'innovation dans le secteur de l'énergie. Ce document présente une approche commune de la collecte et de l'analyse des informations sur les efforts de Power Africa en matière de gestion axée sur les résultats. Ce plan MEL est tourné vers l'avenir, et s'applique à la conception et à la mise en œuvre de nouvelles activités. Ce plan ne s'applique pas rétroactivement aux activités déjà en cours de mise en œuvre.

Le plan MEL guide les efforts de Power Africa pour suivre et gérer un ensemble d'indicateurs de performance qui reflètent des objectifs appropriés, des bases de référence, ainsi que la collecte et l'analyse de données. Ces indicateurs sont les suivants :

1. Le cadre de résultats révisé et la description associée ;
2. un plan de suivi des performances, qui comprend des indicateurs et leur mise en œuvre ;
3. des feuilles de référence des indicateurs de performance (PIRS), qui fournissent des détails et des références supplémentaires sur les composants et les mises en pratique de chaque indicateur ;
4. des normes et procédures d'évaluation de la qualité des données (DQA), pour assurer des données de qualité ;

5. un plan d'évaluation pour planifier et suivre les évaluations des performances des activités, et

² POWER AFRICA ROADMAP (<https://2012-2017.said.gov/powerafrica/roadmap>)

POWER AFRICA 2.0 (<https://drive.google.com/file/d/0Bw7QllswE4gZFdTR2o3SIFiRkRVRDdCYmN5NmxtZ0ltV0tr/view>)

6. un plan et une stratégie de collaboration, d'apprentissage et d'adaptation (CLA), pour le travail de Power Africa tant en interne qu'en externe.

Le plan MEL se veut un document évolutif qui fournit la base d'une évaluation et d'un apprentissage continus des progrès réalisés par Power Africa en vue d'atteindre les résultats escomptés. Ce plan sera revu chaque année afin de s'assurer que nos approches et nos tâches en matière de MEL sont adaptées efficacement à l'évolution des besoins.

OBJECTIF

Le plan MEL de Power Africa pose les bases du suivi et de l'évaluation des résultats de l'initiative, et fournit des approches de l'apprentissage qui permettent aux décideurs de modifier la mise en œuvre du programme en fonction des connaissances et des preuves. Le suivi des performances de toutes les activités du projet s'effectueront selon la politique de l'USAID sur le suivi et l'évaluation comme décrit dans le Système de directives automatisées (ADS) 201. Les activités de suivi et d'évaluation (S&E) fournissent des indications qui éclairent les décisions concernant la mise en œuvre du programme, et qui assurent une utilisation efficace et efficiente des ressources.

OBJECTIFS

Les objectifs du Plan MEL comprennent ce qui suit :

- Fournir des lignes directrices pour la récolte, la gestion et la communication des données afin de garantir que des données de haute qualité sont collectées et communiquées par les partenaires, et gérées et diffusées par le personnel de l'USAID ;
- Renforcer les compétences et les capacités du personnel de Power Africa et des partenaires pour un suivi, une communication et une gestion des données efficaces ;
- Suivre régulièrement les progrès des partenaires par rapport aux objectifs ;
- Normaliser les méthodologies et les outils de la MEL dans l'ensemble du portefeuille de projets parrainés par Power Africa afin que des comparaisons significatives des performances puissent être effectuées au fil du temps ; et
- Faciliter l'apprentissage, la gestion des connaissances et le partage des leçons cruciales pour façonner les projets actuels et futurs.

PRINCIPES DIRECTEURS

Le Plan MEL de Power Africa fixe une norme élevée en termes de qualité, de cohérence et de facilité d'utilisation des données récoltées, ainsi que des activités d'apprentissage qui en découlent. Le plan est sous-tendu par quatre principes directeurs : **LES DONNEES SONT FIABLES ET DE HAUTE QUALITE** : Les données de qualité devraient répondre aux cinq normes clés de qualité des données : validité, fiabilité, précision, intégrité et actualité. Les définitions de ces normes figurent dans la section consacrée aux *Procédures de l'évaluation de la qualité des données*. Pour permettre à Power Africa et à ses partenaires d'adhérer à ces normes de données, il est nécessaire de renforcer les capacités de suivi et d'évaluation, de mettre en place des outils et des directives de suivi et d'établissement de rapports, et d'effectuer des visites régulières et périodiques de vérification des données et de soutien.

ACTIVITES ET PARTENAIRES SONT REDEVABLES ET TRANSPARENTS : Power Africa MEL systèmes garantiront que tous les projets, les activités et les partenariats remplissent leurs obligations d'une manière transparente vis-à-vis de l'USAID, du gouvernement local et des bénéficiaires escomptés (et non escomptés). Des données précises et

utiles seront partagées régulièrement et de manière appropriée.

LA COLLECTE DE DONNEES ET LE SUIVI SONT EFFECTUES DE MANIERE ETHIQUE : Les processus de suivi et d'évaluation garantissent la confidentialité, la respectabilité et l'intégrité, ainsi que des rapports équitables, précis et fondés sur des données probantes.

L'APPRENTISSAGE EST PRIORISE ET FACILITE : L'apprentissage intentionnel sera facilité et promu par le biais d'un suivi continu, de revues de portefeuille, d'évaluations, de la documentation et de l'utilisation des leçons apprises, et d'autres activités (voir le Plan de collaboration, d'apprentissage et d'adaptation en annexe III).

PLAN DE SUIVI DU RENDEMENT

Tout plan de suivi des performances ciblé, efficace et réalisable est au cœur d'un plan de MEL réussi. Cette section présente le plan actualisé de suivi des performances de Power Africa, qui comprend (i) le cadre de résultats actuel de Power Africa et la description associée, (ii) un plan de suivi global, comprenant tous les indicateurs de base renvoyant au cadre de résultats, et enfin (iii) un résumé des indicateurs de performance, qui est étayé par un PIRS (voir l'annexe I) pour chaque indicateur.

CADRE DE RESULTATS

L'objectif de Power Africa est de faire progresser le développement de l'Afrique subsaharienne par un accès universel à l'énergie propre. Pour ce faire, Power Africa adopte une approche multidimensionnelle qui comprend des activités sur le terrain visant à fournir une assistance technique et à renforcer les capacités, et qui s'appuie sur des partenariats stratégiques avec les secteurs public et privé permettant de mobiliser des fonds et de conjuguer les efforts pour obtenir des résultats optimaux. Les axes de travail se concentrent sur la fourniture d'énergie en réseau et hors réseau et mettent explicitement l'accent sur le soutien et la facilitation des transactions dans le secteur de l'énergie. Les interventions de Power Africa sont destinées à augmenter l'accès de millions d'Africains à l'énergie pour la première fois dans leurs foyers et leurs entreprises ; augmenter l'accès à l'énergie des communautés rurales et marginalisées ; promouvoir les opérations d'énergie propre ; et soutenir le renforcement des services publics pour l'expansion du réseau, l'extension, la densification, et l'augmentation de la fiabilité et de l'accessibilité de l'énergie pour les utilisateurs finaux. Pour accélérer l'avènement d'un avenir sans carbone, les activités de Power Africa viseront à décarboniser le secteur de l'électricité, à soutenir une transition équitable vers les énergies propres, à aider les services publics à améliorer l'efficacité de leurs réseaux et à renforcer les mises en commun des ressources énergétiques. Cela permettra d'accroître l'interconnexion et les échanges transfrontaliers d'électricité afin de fournir davantage d'énergie propre aux utilisateurs finaux.

Pour réaliser cet objectif ambitieux, Power Africa s'appuie sur trois objectifs de développement (OD), illustrés dans le cadre des résultats de Power Africa (Figure 1 ci-dessous) : 1) mettre fin à la pauvreté énergétique ; 2) accélérer un avenir sans carbone ; et 3) encourager les investissements concurrentiels du secteur privé et l'innovation dans le secteur de l'énergie. Il convient de noter que certaines parties de cette stratégie (telles que le RI 3.1 - augmentation des exportations de biens et services énergétiques propres des États-Unis en Afrique) sont prévues pour être réalisées par le partenariat plus large de Power Africa (au-delà des activités financées par l'USAID), y compris les partenaires au sein de l'interagence, du secteur privé et de la communauté des bailleurs de fonds. Cette stratégie privilégiera également la mise en œuvre d'initiatives, de stratégies et de politiques liées à l'égalité de genre du gouvernement américain afin de renforcer l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes dans toutes les interventions. La démarche globale adoptée pour élaborer le plan MEL repose sur un cadre de résultats stratégiques bien défini (figure 1). Power Africa se base sur son cadre de résultats pour informer tous les aspects de son approche MEL, ce qui inclut la sélection d'indicateurs appropriés, l'identification des besoins d'apprentissage et le ciblage des ressources pour les actions MEL.

Une approche interagence

Power Africa est un vaste effort inter-agences, coordonné par l'USAID et comprenant 12 agences partenaires du

gouvernement américain, comme le stipule la loi. De ce fait, le cadre de résultats de Power Africa comprend des objectifs de développement et des résultats intermédiaires qui sont soutenus, et parfois dirigés, par des partenaires inter-agences. Ces domaines sont les suivants :

IR 2.2 : Soutien à la Planification nationale et régionale pour des transitions énergétiques propres et justes : De nombreux engagements bilatéraux et régionaux du gouvernement américain sur les transitions énergétiques propres sont menés ou soutenus par des partenaires interagences qui ont des relations solides en matière de politique étrangère et/ou de commerce, étant donné l'importance cruciale de nos relations bilatérales pour atteindre les objectifs de transition énergétique. Il s'agit notamment du leadership du Département d'État, ainsi que du soutien de la Development Finance Corporation (DFC), du Département de l'énergie (DOE), et d'autres.

ODD3 : Encourager les investissements compétitifs du secteur privé et l'innovation dans le secteur de l'énergie : Améliorer l'investissement dans le climat et l'environnement favorable nécessite un large éventail de mesures de soutien et de renforcement des capacités. Un tel soutien va de l'aspect technique (par exemple, cadres juridiques, soutien à la passation de marchés) à l'aspect financier (par exemple, amélioration de l'accès à la dette, identification et gestion des risques). À ce titre, DO3 exige l'engagement d'un large éventail de partenaires USG au-delà de l'USAID, y compris le DFC, l'Agence américaine pour le commerce et le développement (USTDA), les départements du Trésor et du Commerce, ainsi que d'autres organismes.

RI 3.1 : Augmentation des exportations de biens et de services énergétiques propres en Afrique : Alors que l'USAID reste le coordinateur des efforts visant à mieux connecter les entreprises et industries américaines aux marchés de l'énergie en Afrique, ce processus est largement soutenu, et parfois dirigé, par le Département du commerce, la Banque d'exportation et d'importation des États-Unis (Ex-Im), l'USTDA, et d'autres qui ont un mandat national-international plus large.

RI 3.3 : Augmentation des investissements dans les technologies énergétiques avancées et de leur utilisation : Comme pour le RI 3.1, l'amélioration des relations et des connexions entre les industries et les entreprises africaines et américaines est essentielle pour accroître l'accès de l'Afrique aux technologies avancées et propres, ainsi que pour augmenter les investissements dans ce secteur. Les activités connexes sont soutenues, et parfois dirigées, par des agences du gouvernement américain qui ont des mandats et des relations solides au niveau national, telles que le DOE, l'USTDA et d'autres.

OBJECTIF

Promouvoir le développement de l'Afrique subsaharienne par un accès universel à l'énergie propre



ODD1: Mettre fin
à la pauvreté énergétique

RI 1.1.

Amélioration de l'accès à l'énergie pour
les ménages

RI 1.2.

Augmentation de l'énergie propre pour la
santé et
les services humains de base

RI 1.3.

Augmentation des occasions de commerce et
d'emploi, en particulier pour les femmes, grâce
à un meilleur accès à l'énergie

RI 1.4.

Amélioration de l'accès à l'énergie
pour les populations marginalisées

CCIR:

Renforcement
et extension
des réseaux qui
fournissent
plus d'électricité
aux
utilisateurs
finaux



ODD2 : Accélérer un
avenir sans carbone

RI 2.1

Augmentation de la production d'énergie
propre pour
réduire les
émissions de carbone actuelles et futures

RI 2.2

Soutien à la planification nationale et
régionale pour
des transitions énergétiques propres et
équitables

D03 : Renforcement de la compétitivité des
investissements du secteur privé
et de l'innovation dans
le secteur de l'énergie

RI 3.1.

Augmentation des exportations de biens et
services américains liés à l'énergie propre en
Afrique

RI 3.2.

Renforcement de l'environnement favorable
aux
investissements dans les énergies propres

RI 3.3.

Augmentation des investissements et de
l'utilisation
des technologies énergétiques avancées

RI 3.4.

Encouragement à l'investissement dans
l'énergie socialement inclusif
et écologiquement responsable

PLAN DE SUIVI DU RENDEMENT

La stratégie de suivi des performances de Power Africa décrite dans cette section est associée aux résultats intermédiaires décrits dans le cadre de résultats de Power Africa (voir Figure 1). Le suivi est essentiel pour s'assurer du succès des interventions de Power Africa, et les données collectées par le biais du suivi des performances seront utilisées pour illustrer les progrès réalisés à des intervalles précis. Le plan de suivi de la performance se compose d'indicateurs pour suivre les extrants fournis et les réalisations des résultats, des PIRS associés qui documentent la définition, le but et la méthodologie de chaque indicateur, et un tableau de suivi de la performance à mettre à jour régulièrement avec les valeurs de référence, les cibles et les réalisations réelles. Les rapports sur ces indicateurs seront prescrits par les lignes directrices détaillées dans chaque PIRS (annexe I).

Le tableau 1 ci-dessous illustre l'alignement entre les résultats intermédiaires et les performances de Power Africa.

Tableau 1. Indicateurs de performance associés aux résultats intermédiaires

ODD 1	Résultat intermédiaire		Indicateur(s) résultat(s)	Indicateur(s) extrant(s)
	RI 1.1 Amélioration de l'accès à l'énergie pour les ménages		1.1.2 Estimation du nombre de bénéficiaires : Nombre de bénéficiaires ayant un accès effectif aux raccordements (PA#5)	1.1.1 Accès à l'électricité : Nombre de nouveaux raccordements directs effectifs sur le réseau et hors réseau (PA#3) 1.1.3 Nombre de dispositifs ou de systèmes à usage productif, hors réseau, vendus grâce à l'assistance du USG/Power Africa (PA#27)
	RI 1.2 Augmentation de l'énergie propre pour la santé et les services humains de base			1.2.1 Nombre d'installations publiques électrifiées
	RI 1.3 Augmentation des occasions de commerce et d'emploi, en particulier pour les femmes, grâce à l'amélioration de l'accès à l'énergie		1.3.1 Nombre de femmes employées bénéficiant d'une formation en cours d'emploi, d'une formation technique ou d'un perfectionnement professionnel grâce à l'aide de Power Africa	<i>[également applicable : 1.1.1 Accès à l'électricité : Nombre de nouveaux raccordements directs effectifs au réseau et hors réseau (entreprises)]</i>
	IR 1.4 Amélioration de l'accès à l'énergie pour les populations marginalisées			<i>1.1.1 Accès à l'électricité : Nombre de nouveaux raccordements directs effectifs sur le réseau et hors réseau (PA#3)</i>

	Résultat intermédiaire	Indicateur(s) résultat(s)	Indicateur(s) extrant(s)
ODD 2	IR 2.1 Augmentation de la production d'énergie propre pour réduire les émissions de carbone actuelles et futures	2.1.1 Les émissions de gaz à effet de serre (GES), estimées en tonnes métriques d'équivalent de dioxyde de carbone (CO2e), réduites, séquestrées ou évitées par une énergie propre, telles qu'elles sont soutenues par l'assistance de l'USG (EG. 12-6) (PA#21) 2.1.2 Projection des émissions de GES réduites ou évitées grâce à l'adoption de lois, de politiques, de réglementations ou de technologies liées à l'énergie propre et soutenues par l'assistance de l'USG (EG 12-7)	2.1.3 Nombre d'appels d'offres pour de nouvelles capacités de production mis en œuvre avec l'assistance de l'USG Power Africa (PA#24) 2.1.4 Transactions ayant atteint la clôture financière : Nombre de transactions qui ont atteint le stade de la clôture financière (PA#9) 2.1.5 Capacité de production d'électricité supplémentaire à la clôture financière : Nombre de MW provenant des transactions qui ont abouti à la clôture financière (PA#8)
	IR 2.2 Soutien à la planification nationale et régionale pour des transitions énergétiques propres et équitables		2.2.1 Nombre de documents de planification stratégique du secteur de l'électricité du gouvernement hôte adoptés, révisés et/ou mis en œuvre avec l'aide de l'USG (AP#26)
ODD 3	IR 3.1 Augmentation des exportations de biens et de services américains dans le secteur de l'énergie propre en Afrique		3.1.1 Nombre d'entreprises participant aux projets et aux transactions de Power Africa (PA#30)
	IR 3.2 Renforcement de l'environnement favorable aux investissements dans les énergies propres	3.2.1 Montant des investissements mobilisés (USD) pour l'énergie propre grâce à une assistance de l'USG (EG12-4 ; PA#14) 3.2.2 Effet de levier de l'investissement de l'USG : Total des fonds publics et privés mobilisés par l'USG pour des projets énergétiques (PA# 1 3)	3.2.3 Formation et activités de renforcement des capacités : Nombre de personnes formées dans les domaines techniques de l'énergie avec une assistance de l'USG (PA# 18) 3.2.4 Réformes politiques : Nombre de lois, politiques, réglementations ou normes nationales ou régionales visant à améliorer la gouvernance du secteur de l'énergie officiellement proposées, adoptées ou mises en œuvre avec une assistance de l'USG (PA#23) 3.2.5 Nombre d'institutions ayant une capacité accrue à résoudre les problèmes liés à l'énergie propre grâce à l'aide de l'USG (EG. 12-2)

	Résultat intermédiaire	Indicateur(s) résultat(s)	Indicateur(s) extrant(s)
	RI 3.3 Augmentation des investissements d'utilisation de la production d'énergie de pointe de pointe ayant atteint		3.3.1 MW et mégawatt-heures (MWh) de stockage d'énergie et à partir de nouvelles technologies énergétiques le stade de la clôture financière
	RI 3.4 Encouragée socialement inclusif et écologique en tant que résultat d'un investissement responsable dans l'énergie		3.4.1 Nombre d'institutions adoptant des politiques ou des procédures visant à promouvoir l'égalité des sexes dans la main-d'œuvre du secteur de l'énergie grâce au soutien de Power Africa
XC ODD	CCIR : des réseaux renforcés et étendus qui fournissent plus d'énergie aux utilisateurs finaux	4.1.1 Kilomètres de lignes électriques de transmission et de distributions qui ont atteint la clôture financière avec le soutien de l'USG, des partenariats au développement (PDD) ou du secteur privé (PSP) (PA #20) 4.1.2 Kilomètres de lignes électriques construites ou réhabilitées : La somme des kilomètres linéaires de lignes de transmission et distribution nouvelles, reconstruites, réhabilitées ou améliorées qui ont été mises sous tension, testées et mises en service/installées avec le soutien de l'USG, du PDD ou du PSP (PA #19) 4.1.3 Pertes agrégées : Total des pertes d'électricité techniques, commerciales et de collecte réduites/évitées grâce à l'assistance de Power Africa (PA#22) 4.1.4 Commerce régional d'électricité : Nouvelle capacité électrique en MW et MWh engagés pour le commerce régional par le biais d'accords d'achat d'électricité (AAE) avec l'assistance de l'USG (PA#12)	4.1.5 Capacité électrique supplémentaire mise en service : <i>Nombre de MW provenant de transactions qui ont été mises en service</i> (PA# 10). 4.1.6 Nombre de transactions qui ont été mises en service grâce au soutien de PA (PA# 1 1) 4.1.7 Capacité de transmission d'électricité (MWs) supportée par USG ou par l'assistance de l'USG 4.1.8 Nombre de services publics soutenus par Power Africa dont les performances ont été améliorées (réduction de la fréquence et de la durée des pannes)

Tous les indicateurs nécessitent des bases de référence et des objectifs solides pour mesurer les progrès et évaluer les écarts significatifs par rapport à un objectif fixé. Les objectifs des indicateurs seront ambitieux mais réalisables, de sorte que Power Africa sera responsable de l'évaluation des progrès. Le résumé d'indicateur de performance (Tableau 2) donne une vue de tous les indicateurs de performance de Power Africa. Il comprend une brève description de l'indicateur et des informations sur la fréquence la collecte des données, la partie responsable de la collecte des données et la manière dont les données seront acquises. Les principaux détails sur chaque indicateur, y compris les méthodes spécifiques utilisées pour recueillir des données, sont décrits en détail dans chaque PIRS à l'annexe 1.

Tableau 2. Tableau sommaire de l'indicateur de performance

#	Indicateur de performance	Description	Unité de mesure	Fréquence des rapports	Méthode/Source	Autorité compétente
	Accès à l'électricité : Nombre de nouveaux raccordements réels directs en réseau ou hors réseau (PA #3)	Désagrégation : Type de raccordement : 5^ # de nouveaux raccordements réels au réseau 5^ # de raccordements au réseau réels ou mesurés o # de connexions hors réseau réelles ou mesurées o # de connexions à des mini-réseaux o # de connexions aux systèmes solaires domestiques o # de connexions de lanternes solaires 5^ USG contre partenaires 5^ Type d'entreprise : o # de raccordements o # raccordements (commerciaux et/ou industriels) résidentiels	Nombre de connexions	Trimestriel	<i>Raccordements au réseau</i> (réels) : profil des clients et documents de raccordement des services publics nationaux et privés ; documents de passation de marchés pour les compteurs associés au réseau expansion du réseau ; documents de projet Raccordement hors réseau (réel) : vente ou installation de systèmes pour lesquels un soutien a été fourni	Power Africa secteur privé les partenaires rapportent via Les RM responsables de secteur dans le PAIS Mécanismes financés par l'USG qui font l'objet d'un rapport via MEL Les POC/AOR/COR /AM dans le PAIS Mécanismes de mise en œuvre qui ont fourni une assistance technique aux entreprises hors réseau signaler via ses POC MEL Les POC dans le PAIS (voir la section ci-sur les définitions de l'assistance technique importante)

#	Indicateur de performance	Description	Unité de mesure	Fréquence des rapports	Méthode/Source	Autorité compétente
		# de raccordements inconnus #de connexions pour les personnes marginalisées (par exemple, les réfugiés)				
1.1.2	Estimation du nombre de bénéficiaires : Nombre de bénéficiaires ayant un accès effectif aux raccordements (PA#5)	Désagrégation : - Type de bénéficiaires : # de nouveaux bénéficiaires sur le réseau ou # de nouveaux bénéficiaires hors réseau # de nouveaux bénéficiaires du mini-réseau ■ # de nouveaux bénéficiaires du système de maisons solaires ■ # de nouveaux bénéficiaires de lanterne solaire - Pays - USG vs partenaires de développement/privés	Nombre de bénéficiaires	Trimestriel	Pour les systèmes autonomes tels que les systèmes solaires domestiques et les lanternes solaires, les données seront calculées à partir de la composante de raccordement direct en utilisant la méthodologie de réduction du Global Off-Grid Solar Forum (GOGLA)	Les données seront calculées par le spécialiste Power Africa MEL et entrées dans le système d'information Power Africa (PAIS)
1.1.3	Nombre de dispositifs ou de systèmes hors réseau à usage productif vendus grâce à Power Africa	Désagrégation : - Pays - Type de dispositif ou de système - Pompes à eau solaires - Sanitaire	Nombre de dispositifs	Trimestriel	Registres des ventes des entreprises hors réseau partenaires de l'USG qui vendent des appareils électriques à usage	L'équipe MEL de Power Africa, les AOR/COR des mécanismes de mise en œuvre de l'USAID

#	Indicateur de performance	Description	Unité de mesure	Fréquence des rapports	Méthode/Source	Autorité compétente
	assistance (PA#27)	- o Eau Solaire Pompes domestiques/Business - o Réfrigérateurs-Sanitaires - o Réfrigérateurs-Domicile/Commerces - o Système de stockage d'énergie solaire - o Système d'énergie solaire pour les écoles - o Système d'énergie solaire pour les établissements de santé - o Dispositif de purification de l'eau - o Lampes de pêche - o Moulins à maïs - o Matériel de soudure - o Matériel de menuiserie - o Commerce - o Système de divertissement - o Équipement de salon - o Pulvérisateurs micron - o Kits de piles - o Système d'énergie solaire/générateur solaire - o E-mobilité (E-vélos, E-bus)			Nombre de des dispositifs ou des systèmes hors réseau à usage productif (par exemple, des machines de transformation des aliments, des pompes à eau, des réfrigérateurs) vendus à la suite au support fourni par l'USG aux entreprises hors réseau	qui rendent compte de cet indicateur, aux RM des agences et aux RM chefs de file sectoriels qui collectent des données auprès du secteur privé ainsi que des partenaires donateurs

#	Indicateur de performance	Description	Unité de mesure	Fréquence des rapports	Méthode/Source	Autorité compétente
		- o Systèmes solaires de charge (stations de charge pour e-bike/e-bus) - o Kit de haut-parleurs o Kit de machines à coudre o Kit de stations de charge de téléphone o Machines agricoles alimentées par l'énergie solaire - o Matériel d'irrigation solaire o Autres				
1.2.1	Nombre d'établissements publics électrifiés	Désagrégation : # Raccordement au réseau versus hors réseau # Type d'établissement public # Pour les établissements de soins de santé • Avec soins de maternité/accouchement • Avec capacité de traitement en milieu hospitalier	Nombre d'établissements publics	Trimestriel	Nombre d'établissements publics dotés d'équipements de production d'énergie améliorés et d'installations électriques connexes	
1.3.1	Nombre de femmes employées bénéficiant d'une formation en cours d'emploi, d'une formation technique ou d'un perfectionnement professionnel	Désagrégation : • Pays d'origine du participant • Type de formation (compétences techniques ou professionnelles)	Nombre de femmes employées bénéficiant d'une formation	Trimestriel	Registre des participants aux formations/événements	Données à collecter par les partenaires de mise en œuvre (IP) proposant des formations

#	Indicateur de performance	Description	Unité de mesure	Fréquence des rapports	Méthode/Source	Autorité compétente
	à la suite de l'assistance Power Africa	le développement des compétences techniques ou professionnelles)				
2.1.1	Émissions de GES, estimées en tonnes de CO2e, réduites, séquestrées ou évitées grâce à l'énergie propre avec assistance de l'USG (EG. 12-6 ; PA#21)	Désagrégation : • Activités financées par les agences de l'USG dans le domaine de l'énergie propre • Activités financées par les IM dans le domaine de l'énergie propre Pays	Nombre de tonnes métriques de CO2e	Annuellement	Les données sur les GES seront calculées à partir des transactions ayant atteint la date des opérations commerciales (DCO) à l'aide de l'outil de réduction des émissions d'énergie propre (CLEER) de l'ICF.	Le COR/AOR/responsable d'activité pour les mécanismes de mise en œuvre, les liaisons interagences et le RM responsable du secteur de Power Africa
2.1.2	Projection des émissions de GES réduites ou évitées grâce à l'adoption de lois, de politiques, de réglementations ou de technologies liées à l'énergie propre avec l'aide de l'USG (EG. 12-7)	Désagrégation : 5^ Années 1 à 5 Années 6 à 10 Années 5 ^ Années 11 à 15	Nombre de tonnes métriques de CO2e	Annuellement	Les données sur les GES seront calculées à partir des transactions qui ont atteint la clôture financière (FC) à l'aide de l'outil CLEER de l'ICF	Le COR/AOR/responsable d'activité pour les mécanismes de mise en œuvre, les liaisons interagences et le RM responsable du secteur de Power Africa
2.1.3	Nombre de marchés publics concurrentiels pour de nouvelles capacités de production mis en œuvre avec l'assistance de Power Africa (PA#24)	Désagrégation : Approvisionnement en réseau (production, transmission, distribution) ou hors réseau (par exemple, compteurs pour mini-réseaux) Type de processus d'approvisionnement (par exemple, l'enchère inversée) Pays Agence de l'USG qui a soutenu l'assistance (y compris le mécanisme de mise en œuvre de Power Africa)	Nombre de marchés publics concurrentiels	Trimestriel	Annonce publique de la procédure de passation de marché, y compris une explication de la manière dont le soutien de Power Africa a amélioré la passation de marché	COR/AOR, liaisons interagences

#	Indicateur de performance	Description	Unité de mesure	Fréquence Frequency	Méthode/Source	Autorité compétente
		si l'USAID)				
2.1.4	Transactions atteintes Fermeture financière : Nombre de transactions qui ont a atteint la clôture financière (PA#9)	Désagrégation : • Technologie (par exemple, hydroélectrique, solaire, géothermique, vent, biomasse renouvelable, biomasse et biocarburants, gaz, autres) • Types de transaction - o Production d'électricité (nouvelle production [énergie propre vs. autre], expansion de la production/ réhabilitation/ optimisation) - o Transmission - o Distribution - o Hors réseau - o ESS • Étape de la transaction (étape 1 - Pré-faisabilité ; étape 2 - Faisabilité/projet Développement ; étape 3 - Structuration/financement de projet) • Pays • L'USG vs. le partenaire Power Africa transaction	Nombre de transactions	Trimestriel	* Soumissions trimestrielles par le personnel de dans le PATT. Le personnel de l'IP prend la responsabilité responsabilité la saisie d'informations sur les transactions qu'ils soutiennent directement ou ou qu'ils l'USG devrait envisager de soutenir. Les missions examinent les transactions et les classent par ordre de priorité à l'aide de l'outil QATAT * Des données supplémentaires supplémentaires provenant rapports trimestriels soumis par la DFC,	Équipe MEL de Power Africa, les AOR/COR de l'USAID Mécanismes de mise en œuvre établissant des rapport sur cet indicateur, les RM des partenariats de l'Agence les PD, et les PSP soutenant cet indicateur.

#	Indicateur de performance	Description	Unité de mesure	Fréquence des rapports	Méthode/Source	Autorité compétente
					USTDA, Ex-Im et MCC ■ Mises à jour des RM, des chefs de file sectoriels et/ou du personnel des IP de l'USAID après communication avec les	
2.1.5	Capacité de production d'électricité supplémentaire à la clôture financière : Nombre de MW provenant de transactions qui ont atteint la clôture financière (PA#8)	Désagrégation : - Technologie (par exemple, hydroélectricité, solaire, géothermie, énergie éolienne, biomasse renouvelable, biomasse et biocarburants, gaz, autres) - Types de transaction - o Production d'énergie (nouvelle génération [énergie propre par rapport à l'autre], expansion de la génération, réhabilitation/optimisation) - Étape de la transaction (étape 1 - pré faisabilité ; étape 2 - faisabilité/développement du projet ; étape 3 - structuration du projet/financement) - Pays	Nombre de transactions	Trimestriel	Soumissions trimestrielles par le personnel des IM dans le PATT. Le personnel des IP prend l'initiative d'introduire des informations sur les transactions qu'ils soutiennent directement ou qu'ils pensent que l'USG devrait envisager de soutenir. Réviser et prioriser les missions	L'équipe MEL de Power Africa, les AOR/COR des mécanismes de mise en œuvre de l'USAID qui rendent compte de cet indicateur, les RM des partenaires de l'Agence, les PDD et les PSP qui soutiennent cet indicateur

#	Indicateur de performance	Description	Unité de mesure	Fréquence des rapports	Méthode/Source	Autorité compétente
		Transaction avec l'USG vs. le partenaire Power Africa			transactions utilisant le QTAT - Données supplémentaires provenant des rapports trimestriels soumis par la DFC, l'USTDA, l'Ex-Im et la MCC - Mises à jour par les agences de l'USG, les PDD les RM, les RM responsables de secteur, et/ou le personnel du mécanisme de mise en œuvre de l'USAID après communication avec les développeurs	
2.2.1	Nombre de documents de planification stratégique du secteur de l'électricité adoptés, révisés et/ou mis en œuvre par le gouvernement hôte avec l'assistance de l'USG	Désagrégation : Transition énergétique juste/autre Transition énergétique juste/autre • Formellement proposée, révisée, adoptée et mise en œuvre	Nombre de documents de planification	Deux fois par an	Annonce publique de la procédure de marchés publics et des documents de planification pertinents impactés par les entités de Power Africa	Liaisons interagences des AOR/COR

#	Indicateur de performance	Description	Unité de mesure	Fréquence des rapports	Méthode/Source	Autorité compétente
	(PA#26)	- Type (analyse de la demande, plan de production, plan d'électrification, plan de gestion, plan de transmission/distribution, autres) - Sur la grille, hors grille ou les deux - Régional, national, international - pays				
3.1.1	Nom de l'indicateur : Nombre d'entreprises américaines participant aux projets/transactions de Power Africa grâce à l'assistance de l'USG	Désagrégation : - Type d'organisation (association, fondation, organisation non gouvernementale (ONG), services de conseil, développeur/sponsor, ingénierie/approvisionnement/construction (EPC), fournisseur d'équipement, fonds de capital-investissement/fournisseur de dette, société de transmission et de distribution) - Petite entreprise ou pas une petite entreprise - Participation conformément à un projet soutenu par USG	Nombre d'entreprises	Deux fois par an	Annonces publiques, protocoles d'accord, contrats/attribution et autres documents pertinents, tels qu'examinés et saisis dans l'outil de suivi de Power Africa (PATT) et dans d'autres systèmes de données de Power Africa	Chef d'équipe transactions, chef d'équipe PDD, chef d'équipe gestion des relations (RM) et COR des ordres de mission
3.2.1	Montant des investissements mobilisés (USD) pour l'énergie	Désagrégation : - Public, domestique - Public, international	Dollar US	Trimestriel	Le montant mobilisé des transactions qui ont atteint le FC sera	L'équipe MEL de Power Africa, l'AOR/COR

#	Indicateur de performance	Description	Unité de mesure	Fréquence des rapports	Méthode/Source	Autorité compétente
	assistance (EG 12-4; PA# 14)	privé, domestique privé, international technologie (par exemple, hydroélectricité, solaire, géothermie, énergie éolienne, biomasse renouvelable, gaz)			provenant de documents de projet, tels que l'accord de projet. Les sources de données comprendront les pools énergétiques (Pool énergétique d'Afrique de l'Ouest (WAPP), Pool énergétique d'Afrique de l'Est (EAPP), Pool énergétique d'Afrique australe (SAPP)), les DP et les PSP	des mécanismes de mise en œuvre de l'USAID qui rendent compte de cet indicateur, les RM des agences de l'USG, les DP et les PSP qui soutiennent cet indicateur.
3.2.2	Effet de levier de l'investissement de l'USG : Total des fonds publics et privés mobilisés par l'USG pour des projets énergétiques (PA# 13)	régation : • L'investissement dans une optique de genre (GLI) ou l'investissement dans une optique autre que de genre (GLI) production d'électricité en réseau production d'électricité hors réseau capacité de production transmission distribution • Technologie (vent, marée, solaire, géothermique, hydro, biomasse, biogaz et hydrogène vert) • USG, public (PDD) vs. partenaire privé	Dollar US	Trimestriel	Les données recueillies auprès des partenaires contributeurs Montant mobilisé des transactions qui ont atteint le FC seront obtenues à partir de documents de projet, tels que l'accord de projet. Les sources de données comprendront les pools énergétiques (pool énergétique de l'Afrique de l'Ouest (WAPP), pool énergétique de l'Afrique de l'Est (EAPP), pool énergétique de l'Afrique australe (SAPP)), les DP et les PSP.	COR/AOR/Gestionnaire d'activités pour la mise en œuvre de mécanismes

#	Indicateur de performance	Description	Unité de mesure	Fréquence des rapports	Méthode/Source	Autorité compétente
3.2.3	Formation et renforcement des capacités Activités : Nombre de personnes formées aux métiers techniques de l'énergie avec l'assistance de l'USG (PA# 18)	Désagrégation : • Sexe - nombre d'hommes et nombre de femmes • Pays	Nombre de personnel	Trimestriel	Les IM et les agences de l'USG saisissent des informations à partir des registres de présence la saisie dans le système PAIS. Les données seront étayées/ documentées par des fiches d'enregistrement et de données tenues fiches de données maintenues par les IM	L'équipe MEL de Power Africa, les AOR/COR de l'USAID Mécanismes de mise en œuvre établissant des indicateurs, RM de les agences et les RM Responsables sectoriels recueillant des données du secteur privé ainsi que des partenaires donateurs

#	Indicateur de performance	Description	Unité de mesure	Fréquence des rapports	Méthode/Source	Autorité compétente
3.2.4	Réformes politiques : Nombre de lois, politiques, réglementations ou normes nationales ou régionales visant à améliorer la gouvernance du secteur de l'énergie officiellement proposées, adoptées ou mises en œuvre avec l'assistance de l'USG (AP#23)	Désagrégation : - Proposé, adopté ou mis en œuvre formellement - Lois, politiques, règlements ou normes - Régional ou national, notez quelle région et quel pays - Objectif de la réforme : - Participation du secteur privé - Pools énergétiques régionaux - Efficacité énergétique - Technologie des énergies renouvelables ou de l'énergie - Énergie distribuée/hors réseau - Équité entre les hommes et les femmes - Engagement communautaire - Environnement - Agence de l'USG fournissant une assistance	Nombre de polices	Trimestriel	Titre officiel de la loi, de la politique et/ou de la réglementation et de la confirmation de sa proposition, de son adoption ou de sa mise en œuvre dans l'annonce publique	Les AOR/COR/ gestionnaires d'activités (AM) pour les mécanismes de mise en œuvre de l'USAID Liaisons interagences
3.2.5	Nombre d'institutions ayant une capacité accrue à résoudre les problèmes liés à l'énergie propre grâce à l'aide de l'USG (EG. 12-2)	Désagrégation : - National gouvernemental - Gouvernemental sous-national - Services publics - Autre (par exemple, privé, ONG, utilité,)	Nombre d'institutions	Annuellement	Les IM et les agences de l'USG saisissent les informations de validation et les intègrent dans le PAIS.	Les AOR/COR et les liaisons interagences des agences qui soutiennent cet indicateur

#	Indicateur de performance	Description	Unité de mesure	Fréquence des rapports	Méthode/Source	Autorité compétente
3.3.1	MW et MWh de stockage d'énergie et de production d'énergie à partir des nouvelles technologies énergétiques avancées qui atteignent la fermeture financière	Désagrégation : Production d'électricité : (systèmes d'alimentation à l'échelle des services publics et hors réseau) - Type de technologie ESS - Co-localisé - Autonome - Derrière le compteur - Devant le compteur - Toutes les étapes de la transaction - Emplacement Transmission et distribution - Type de technologie ESS - Niveau d'interface (transmission ou distribution) - Service offert (énergie, fréquence, régulation de tension) - Emplacement	MW et MWh	Trimestriel	- Soumissions trimestrielles par le personnel du PI (PATT). Le personnel de l'IP prend l'initiative d'introduire des informations sur les transactions qu'il soutient directement ou qu'il pense que l'USG devrait envisager de soutenir. Les missions examinent et classent les transactions par ordre de priorité à l'aide de l'outil QTAT - Données supplémentaires obtenues par le biais de	Personnel du MEL des IM qui choisissent de contribuer à cet indicateur, le RM responsable du secteur, les liaisons interagences et le point de contact (POC) du PDD

#	Indicateur de performance	Description	Unité de mesure	Fréquence des rapports	Méthode/Source	Autorité compétente
					Mises à jour trimestrielles des RM des agences et/ou des RM responsables	
3.4.1	Nombre d'institutions adoptant des politiques ou des procédures visant à promouvoir l'égalité des sexes au sein de la main-d'œuvre du secteur de l'énergie grâce au soutien de Power Africa	Désagrégation : - Institution publique vs. institution privée, - pays (le(s) pays où la politique est mise en œuvre)	Nombre d'institutions	Deux fois par an	Données à collecter par les IM qui travaillent avec les institutions du secteur de l'énergie pour les aider à adopter des politiques et des procédures visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.	L'équipe MEL de Power Africa, les AOR/COR des mécanismes de mise en œuvre de l'USAID qui établissent des rapports sur cet indicateur, les RM des partenaires de l'Agence, les PDD et les PSP qui soutiennent cet indicateur
4.1.1	Kilomètres de lignes électriques de transmission et de distribution qui ont atteint la FC avec le soutien de l'USG, d'un partenaire de développement ou d'un partenaire du secteur privé	Désagrégation : - Transmission vs. distribution - Pays - Nom du projet (le cas échéant) - Point de départ et d'arrivée - Date de FC	Kilomètres	Trimestriel	Rapports vérifiés des mécanismes de mise en œuvre pertinents de Power Africa, des IP de l'USAID, des entités de l'USG, des PDD et des PSP	L'USAID Les AOR/COR et les gestionnaires d'activités, les liaisons interagences, les RM du PDD

#	Indicateur de performance	Description	Unité de mesure	Fréquence des rapports	Méthode/Source	Autorité compétente
4.1.2	Kilomètres de lignes électriques construites ou réhabilitées la somme des kilomètres linéaires de lignes de transmission et de distribution nouvelles, reconstruites, réhabilitées ou améliorées qui ont été mises sous tension, testées et mises en service/installées avec le soutien de l'USG, du PDD ou du PSP.	Désagrégation : • Transmission vs. distribution • Pays • Nom du projet (le cas échéant) • Point de départ et d'arrivée • ,Date de mise en service	Kilomètres	Trimestriel	Rapports vérifiés des mécanismes de mise en œuvre pertinents de Power Africa, des IP de l'USAID, des entités de l'USG, des PDD et des PSP	l'USAID Les AOR/COR et les gestionnaires d'activités, les liaisons interagences, les RM responsables du secteur des PD
4.1.3	Pertes agrégées : Total des pertes d'électricité techniques, commerciales et de collecte réduites/évitées grâce à l'assistance de Power Africa (PA#22)	Désagrégation : 5^ Total MWh a généré 5^ Pourcent ou MWh des pertes techniques calculées, estimées ou mesurées évitées. 5^ Pourcentage ou MWh des pertes commerciales calculées, estimées ou mesurées évitées 5^ Pourcentage ou MWh des pertes de recouvrement calculées ou estimées évitées 5^ Transmission vs distribution > ■ - Service public 5^ Pays	Pourcentage de la production totale	Annuellement	Dossiers des services publics, des agences d'électrification rurale ou des ministères de l'Énergie.	Le POC du plan MEL des mécanismes de mise en œuvre contribuant à cet indicateur

#	Indicateur de performance	Description	Unité de mesure	Fréquence des rapports	Méthode/Source	Autorité compétente
4.1.4	Commerce régional de l'électricité : nouvelles capacités électriques en MW et MWh engagées pour le commerce régional par le biais d'accords d'achat d'électricité avec	Désagrégation : • Pays X vers pays Y (MW/MWh) - Durée du commerce d'électricité (longue, moyenne ou courte)	MWh et MW	Trimestriel	Les AAE transfrontaliers (ministères nationaux de l'énergie, compagnies d'électricité, centrales électriques régionales et/ou régulateurs nationaux de l'électricité)	Les COR/AOR et les liaisons interagences pour les activités de soutien au commerce régional de l'électricité
4.1.5	Capacité électrique supplémentaire mise en service : <i>Nombre de MW provenant de transactions qui ont été mises en service</i> (PA# 10)	Désagrégation : • Technologie (par exemple, hydroélectricité, énergie solaire, géothermie, énergie éolienne, biomasse renouvelable, biomasse et biocarburants, gaz) • Types de transaction • Production d'électricité (nouvelle production [énergie propre ou autre], expansion de la production,	Nombre	Trimestriel	Les TA et les partenaires de l'USG vérifient le nombre à partir des propositions de projet, des projets d'accord ou des documents de négociation et mettent à jour les données de la transaction dans le PATT	Les TA, les chefs de file sectoriels du RM les liaisons interagences et le POC du PDD
4.1.6	Transactions commandées : <i>Nombre de transactions qui ont été commandées</i>	■ Technologie (par exemple, hydroélectricité, énergie solaire, géothermie, énergie éolienne, biomasse renouvelable, biomasse et biocarburants, gaz) ■ Types de transaction - o Production d'électricité (nouvelle production [énergie propre ou autre], expansion de la production, réhabilitation/optimisation)	MW	Trimestriel	• Soumissions trimestrielles par le personnel de l'IM dans le PATT. Le personnel des IP prend l'initiative d'introduire des informations sur les transactions qu'il soutient directement	POC du MEL pour les IP qui choisissent de contribuer à cet indicateur

#	Indicateur de performance	Description	Unité de mesure	Fréquence des rapports	Méthode/Source	Autorité compétente
		■ Étape de la transaction (étape 1 - pré-faisabilité ; étape 2 - faisabilité/développement du projet ; étape 3 - structuration du projet/financement) ■ Pays ■ USG vs Partner Power Africa Transaction			ou qu'il pense que l'USG devrait envisager de soutenir. Les Missions examinent et prioriser les transactions par ordre de priorité à l'aide de l'outil d'aide aux transactions qualifiées (QTAT) • Obtenir des données supplémentaires grâce aux rapports trimestriels soumis par la DFC, l'USTDA, l'Ex-Im et la MCC • Mises à jour des agences de l'USG, des RM	

#	Indicateur de performance	Description	Unité de mesure	Fréquence des rapports	Méthode/Source	Autorité compétente
					personnel après communication n avec les développeurs • ** Voir Transaction Mise à jour Procédure normale d'exploitation (POS)	
4.1.7	Capacité de transmission d'électricité (MW) soutenue par l'assistance de l'USG	Désagrégation : 5^ Nouveau vs. modernisé vs. réhabilité	MW	Trimestriel	Document de FC ou rapport de décaissement de fonds, rapport de mise en service	Les POC MEL des IP choisissant de contribuer à cet indicateur
4.1.8	Nombre de services publics soutenus par Power Africa dont les performances se sont améliorées (réduction de la fréquence et de la durée des pannes)	Désagrégation : > ■ Service public 5^ Pays 5^ Transmission vs. distribution ^ Index de durée d'interruption moyenne du système (SAIDI) vs. Index de fréquence d'interruption moyenne du système (SAIFI) vs. Index de fréquence d'interruption moyenne (MAIFI)	Nombre de services publics	Annuellement	Documentation du service public	L'équipe MEL des IP choisissant de contribuer à cet indicateur

PROCÉDURES d'analyse DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

Power Africa se conformera aux directives de l'Agence en matière de qualité des données, telles que décrites dans l'ADS 201. Nous utiliserons des procédures AQD cohérentes pour vérifier et valider les valeurs mesurées des informations sur les performances réelles. Le cas échéant, des AQD seront effectués pour tous les indicateurs faisant l'objet d'un rapport externe dans les trois ans suivant leur soumission à l'USAID/Washington. Les AQD qui n'ont pas abouti seront répétés jusqu'à ce que les données répondent aux normes de qualité requises.

Le PIRS de chaque indicateur comporte une section consacrée aux problèmes de qualité des données et à la date à laquelle un AQD est prévu (voir l'annexe I pour tous les PIRS). Les PIRS sont destinés à recueillir des informations relatives aux caractéristiques spécifiques des indicateurs et aux procédures de collecte des données, ainsi qu'aux limites immédiatement identifiables des données. Ainsi, chaque PIRS sert de source d'information clé en ce qui concerne la qualité des données.

Tous les trois ans, Power Africa examinera la qualité des données par le biais de structures, des évaluations périodiques pour s'assurer que les données de performance répondent raisonnablement à ces cinq normes de qualité des données :

- **VALIDITE** : Les données doivent représenter clairement et adéquatement la fonction de suivi prévue ;
- **FIABILITE** : Les données doivent refléter des processus de collecte et des méthodes d'analyse stables et cohérents dans le temps ;
- **INTEGRITE** : Les données collectées doivent avoir des garanties pour minimiser le risque d'erreur ou de manipulation de transcription ;
- **PRECISION** : Les données doivent être suffisamment détaillées pour permettre à la direction de prendre des décisions ; et
- **ACTUALITE** : Ces analyses utiliseront une fiche de travail AQD qui applique une série de questions connexes aux données de chaque indicateur de performance (voir l'annexe V).

Ces analyses utiliseront une fiche de travail AQD qui applique une série de questions connexes aux données de chaque indicateur de performance (voir l'annexe V). Si nécessaire, Power Africa complètera la fiche de travail de l'AQD avec d'autres outils d'évaluation du système de suivi des performances. Les fiches de travail de l'AQD complétées seront classées avec chaque PIRS concerné. La fiche de travail de l'AQD permet de mieux comprendre le processus et le système de collecte des données pour chaque indicateur.

Plan d'évaluation

Le plan d'évaluation de Power Africa vise à établir une base de données et de connaissances sur la programmation énergétique qui peut soutenir la mise en œuvre des activités et la gestion adaptative, ainsi qu'informer la conception de nouvelles activités. Chaque évaluation programmatique sert à évaluer de manière systématique l'efficacité d'un programme par rapport à ses buts et objectifs et à explorer le « pourquoi » d'un certain résultat, ainsi qu'à fournir des opportunités d'apprentissage susceptibles d'éclairer la programmation future.

Power Africa mènera une série d'évaluations conformes à la norme ADS 201 et à la politique d'évaluation de l'USAID à des moments critiques dans la programmation et la mise en œuvre qui seront utilisés comme partie régulière de la planification et de la gestion de son programme.

Dans l'ensemble, Power Africa mettra en œuvre différentes évaluations au cours des cinq prochaines années qui pourront soutenir les efforts d'apprentissage et de gestion adaptative de Power Africa. Les données de suivi, les engagements des partenaires et les examens du rendement permettront de déterminer les programmes à évaluer. Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des évaluations proposées (ce plan est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des priorités et/ou des contraintes programmatiques) :

- Évaluation finale du mécanisme de mise en œuvre du programme énergétique de l'Afrique australe (SAEP)
- Évaluation finale du mécanisme de mise en œuvre du programme énergétique de l'Afrique de l'Ouest (WAEP)
- Évaluation finale du mécanisme de mise en œuvre du programme du secteur de l'électricité du Nigeria (NPSP)
- Évaluation finale du mécanisme de mise en œuvre du programme énergétique de l'Afrique de l'Est (EAEP)
- Évaluation finale du mécanisme de mise en œuvre du programme d'électricité hors réseau de Power Africa (PAOP)
- Évaluation finale du programme groupe des conseillers principaux de Power Africa (PA-SAG)

Enfin, l'équipe MEL étudie les moyens d'évaluer les résultats des activités au-delà de leur date d'achèvement, afin de soutenir la planification à long terme par le biais du développement et de la gestion de la filière d'activités.

Un plan d'évaluation détaillé, incluant un résumé de chaque évaluation planifiée, se trouve à l'annexe II.

Plan de collaboration, d'apprentissage, et d'adaptation

L'apprentissage et l'adaptation sont des éléments fondamentaux de l'approche de Power Africa et sont conformes aux directives de l'ADS 201 pour le cycle du programme. Les paragraphes suivants décrivent les priorités et les objectifs d'apprentissage de PA. Pour que Power Africa atteigne efficacement ses objectifs de développement, l'initiative se concentre sur une stratégie d'apprentissage qui soutient son travail.

Le Plan CLA de Power Africa vise à garantir que les efforts de Power Africa soient fondés sur des données probantes et capables d'évoluer et de s'adapter en fonction des succès et des défis rencontrés par les activités précédentes. Cet objectif sera atteint grâce à un ensemble d'activités qui favorisent un processus et une culture de CLA à différents niveaux (au niveau de l'activité, du portefeuille/du bureau et de l'initiative) et qui facilitent un partage et un transfert efficaces et efficients des connaissances à l'échelle de l'initiative. En mettant l'accent sur la collaboration stratégique, l'utilisation efficace de la technologie et des ressources, et en encourageant une culture de l'apprentissage, Power Africa est en mesure de gérer efficacement l'adaptation et de tirer parti des boucles de retour d'information pour soutenir la conception des programmes, la refonte des activités, ainsi que le partage des meilleures pratiques dans le secteur sur la façon de parvenir à l'accès universel à l'énergie dans toute la région de l'Afrique sub-saharienne. Les activités planifiées de la CLA comprennent :

- Faciliter les activités d'apprentissage (par exemple, les ateliers « pause et réflexion » au niveau de l'activité et/ou du bureau, les revues biannuelles de portefeuille)
- Utiliser la technologie et les ressources humaines (par exemple, conception, maintenance, systèmes de gestion des données et des connaissances)
- Promouvoir une culture de collaboration et s'adapter en permanence à l'évolution du contexte et des résultats (par exemple, les événements CLA, l'intégration des principes et des processus CLA dans les nouvelles activités)

Un plan détaillé de CLA et un calendrier des activités de CLA sont inclus dans l'annexe III.

RAPPORTS

Power Africa dispose d'un certain nombre de rapports réguliers rédigés en coordination entre l'équipe MEL et l'équipe des communications. Pour améliorer l'apprentissage au sein de Power Africa, parmi les partenaires et les autres parties prenantes, Power Africa fera régulièrement rapport et partagera les conclusions sur sa performance par rapport aux résultats escomptés. Les rapports seront fondés sur des informations quantitatives et qualitatives sur les performances recueillies par le biais des systèmes de suivi, des évaluations, des études spéciales et d'autres sources pertinentes.

Ces derniers sont détaillés dans le tableau 3 ci-dessous par exercice fiscal.

Tableau 3. Calendrier des rapports sur le MEL de Power Africa

RAPPORT	PUBLIC	QUAND	CONTENU	ÉQUIPE RESPONSABLE
Plan de performance et rapport (PPR)	Congrès	Novembre/Déc	Progrès sur les indicateurs de performance	Spécialiste MEL
Examen du portefeuille (niveau stratégique) et document de réflexion	Power Africa	Novembre	Un examen stratégique du portefeuille Power Africa impliquant toutes les parties prenantes concernées. Le document de fond fournira une analyse des leçons apprises et des éléments à	MEL (Chef d'équipe MEL/Responsable du bureau du programme Power Africa [PRO])
Document sur les problèmes de revue du portefeuille	Power Africa	Novembre/Décembre	Identification et analyse des leçons apprises/des problèmes/du suivi	MEL (Responsable de l'équipe MEL/PRO)
Révision du budget	Power Africa	Mars Août	Données sur les performances et documents d'examen du portefeuille	Équipe budgétaire avec les données de MEL
Rapport annuel	Public, parties prenantes du gouvernement, y compris le Congrès et la Maison Blanche	Février	Progrès des indicateurs de performance et des transactions	Le PRO en coordination avec l'équipe MEL et l'équipe de communication
Examen du portfolio (axé sur l'activité) et document de	Power Africa	Mai	Une révision du portefeuille Power Africa au niveau des activités impliquant tous les	MEL (Responsable de l'équipe MEL/PRO)

			les parties prenantes concernées. Le document de questions fournira une analyse des leçons apprises et des	
TR1 appel aux données	Power Africa	Jan, 30 jours après la fin du trimestre	Données sur les indicateurs de performance et documents de vérification	MEL (spécialiste MEL et chef d'équipe MEL)
TR 2 appel aux données	Power Africa	Avril, 30 jours après la fin du trimestre	Données de l'indicateur de performance et documentation de vérification	MEL (spécialiste MEL et chef d'équipe MEL)
T3 appel aux données	Power Africa	Juillet, 30 jours après la fin du trimestre	Données de l'indicateur de performance et documentation de vérification	MEL (spécialiste MEL et chef d'équipe MEL)
T4 appel de données	Power Africa	Octobre, 30 jours après la fin du trimestre	Données de l'indicateur de performance et documentation de vérification	MEL (spécialiste MEL et chef d'équipe MEL)

Pour ces rapports, Power Africa vérifie soigneusement toutes les données de transaction et de raccordement par le biais de procédures opérationnelles normalisées (PON), qui sont détaillées dans l'annexe IV (Définitions précises des indicateurs).

ROLES ET RESPONSABILITES

Le suivi des performances est la collecte continue et régulière des données des indicateurs de performance pour déterminer si les résultats souhaités sont atteints et si la mise en œuvre est en cours. Power Africa analyse les performances en comparant les résultats réels atteints avec les objectifs initialement fixés au début d'un projet ou d'une activité. Cette analyse est cruciale, car elle permettra à Power Africa d'apprendre et de s'adapter de manière à renforcer ses activités et à obtenir un maximum de résultats. Le processus est collaboratif et comprend la participation du Bureau du coordonnateur de l'Afrique, des partenaires interinstitutionnels, des missions de l'USAID, des IP, et d'autres parties prenantes.

Les équipes techniques de Power Africa, le bureau du programme, les partenaires interagences, les missions de l'USAID et les IP ont chacun des rôles et des responsabilités spécifiques dans la mise en œuvre, le maintien et la mise à jour du système global de gestion de la performance. L'annexe VI donne plus de détails sur les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes. Les rôles et responsabilités des parties prenantes suivantes sont détaillés ci-dessous :

Représentants de l'officier contractant et du responsable des accords

Les COR/AOR supervisent les performances des partenaires de manière régulière et continue par un examen des rapports des partenaires, une vérification des données et des visites sur place.

Gestionnaires d'activités

Il incombe en premier lieu aux responsables d'activités de veiller à ce que les conditions de l'accord soient respectées

et de surveiller les indicateurs de performance prévus dans les accords de partenariat. Les détails sur la spécification technique des efforts et des responsabilités de collecte de données sont clairement précisés dans les PIRS.

Équipe MEL

Dirigée par le chef d'équipe, l'équipe MEL est principalement chargée de superviser la collecte de données, l'établissement de rapports et l'apprentissage pour l'ensemble du portefeuille de Power Africa, ainsi que de concevoir des évaluations pour détailler les résultats des activités de Power Africa. Les responsabilités principales de l'unité sont décrites ci-dessous. Alors que les responsabilités de ces efforts peuvent être dirigées par diverses personnes, l'unité contribuera à divers aspects de :

Suivi

1. Tenir l'organisation à jour sur les progrès vers les objectifs de Power Africa
2. Diriger la rédaction de rapports réguliers et répondre aux appels de données ad hoc
3. Assurer la cohérence des rapports et la qualité des données
4. Contribuer à l'élaboration d'indicateurs, d'outils et de processus de suivi, en veillant à la responsabilité du suivi

Évaluation et analyse

1. Sélectionner les projets à évaluer, définir le champ d'application, la méthodologie et le type d'évaluation, gérer les équipes d'évaluation et diffuser les résultats
2. Fournir régulièrement des analyses de programmes/projets fondées sur des données afin d'éclairer la mise en œuvre en coordination avec les AOR/COR
3. Identifier les activités permettant d'évaluer les processus en fonction des

besoins en matière de Collaboration, d'apprentissage et d'adaptation

1. Créer des produits et des événements d'apprentissage pour améliorer les programmes, institutionnaliser les connaissances et identifier et mettre en valeur les innovations sur le terrain
2. Intégrer les conclusions de l'évaluation et les leçons apprises dans les conceptions de projets/activités
3. Mener les processus de gestion des connaissances en utilisant les bonnes pratiques

Renforcement des capacités

1. Renforcer les capacités de S&E et d'établissement de rapports au sein du bureau du coordinateur de Power Africa et des missions afin d'institutionnaliser les processus d'établissement de rapports
2. Développer la capacité du personnel de Power Africa à utiliser efficacement les données

COLLECTE DES DONNEES

Pour rendre compte des résultats de l'ensemble de ses partenaires, Power Africa s'appuie sur diverses équipes internes qui collectent des données sur les performances. Compte tenu de la nature partenariale de l'initiative, les données collectées, leur fréquence et leur portée varient considérablement. Le type de mécanisme de mise en œuvre en place détermine les données à collecter et quand cela doit être fait. Le processus doit inclure des consultations avec l'équipe MEL afin d'assurer la cohérence et la comparaison des résultats dans l'ensemble de Power Africa.

Pour chaque type de mécanisme de mise en œuvre, il existe des considérations spécifiques liées à la collecte de données, notamment les suivantes :

CONTRATS : Les accords contractuels donnent normalement à Power Africa le plus haut degré de contrôle sur les

données collectées et quand. Du point de vue des rapports, les données soumises dans le cadre d'un mécanisme contractuel sont plus susceptibles de correspondre aux exigences de PA et aux calendriers de reporting.

SUBVENTIONS : À l'instar des contrats, les bénéficiaires font rapport conformément aux exigences de l'USAID ou négocient un accord de subvention.

CONVENTIONS DE COOPERATION A : Une convention de coopération est un instrument juridique utilisé lorsque l'objectif principal est le transfert de toute chose de valeur à un bénéficiaire pour accomplir un objectif public de soutien ou de stimulation autorisé par la loi fédérale et lorsqu'une participation substantielle de l'USAID est prévue. En tant que tels, les conventions de coopération fonctionnent de la même manière que les subventions en ce qui concerne la collecte de données.

MEMORANDUM D'ENTENTE : Les mémorandums d'entente sont négociés entre Power Africa et une autre entité partenaire, telle que d'autres bailleurs de fonds, des gouvernements ou des organisations de la société civile. Le mémorandum d'entente établit un cadre d'entente ou de coopération. Il est peu probable que l'autre partie ait des exigences en matière de rapports dans le cadre d'un mémorandum d'entente ; toutefois, ces exigences peuvent et doivent être intégrées dans les négociations initiales, dans la mesure du possible.

ACCORDS ET TRANSFERTS INTERAGENCES : Dans le cadre de Power Africa, les transferts interagences entre l'USAID et d'autres agences de l'USG sont généralement effectués selon un processus défini par la partie 632 de la loi sur l'aide à l'étranger. Comme pour les mémorandums d'entente, les exigences en matière de rapports prévues dans le cadre d'un transfert au titre des articles 632(a) ou 632(b) doivent faire partie des négociations du mémorandum d'entente et être saisies au moment du transfert.

En ce qui concerne les partenariats avec le secteur privé ou les entités gouvernementales, les deux principales sources de rapports de Power Africa sont les responsables sectoriels des RM et les TA. Power Africa utilise les procédures opérationnelles standard suivantes pour établir des rapports, des vérifications et des rapports sur les indicateurs principaux, les transactions, les mégawatts et les connexions.

PROCEDURE OPERATIONNELLE NORMALISEE POUR L'ETABLISSEMENT DES rapports sur les mégawatts

La procédure opérationnelle normalisée (PON) (annexe IV) décrit la manière dont Power Africa recueille, vérifie, valide et rend compte des transactions et des données de production liées aux travaux du pilier 1 (« Atteindre 30 000 mégawatts »). La PON définit et clarifie les personnes responsables de l'apurement des données collectées sur une base régulière. Cette procédure sera revue et mise à jour régulièrement afin de refléter les changements à venir aux exigences de rapport et aux processus de gestion des données de Power Africa.

PROCEDURE OPERATIONNELLE NORMALISEE POUR LE COMPTAGE ET LA VERIFICATION DES DONNEES DE RACCORDEMENT

La PON (détaillé à l'annexe IV) décrit comment Power Africa collecte, vérifie, valide et établit des rapports sur les données relatives aux raccordements dans le cadre du pilier 2, « Atteindre les 60 millions de raccordements ». La PON définit, dans l'ordre, les étapes suivies par les différents membres du personnel de Power Africa pour rapporter les données de raccordement et identifie les personnes responsables de l'apurement des chiffres. Cette procédure sera revue et mise à jour

périodiquement afin de refléter tout changement dans les exigences de Power Africa en matière de rapports

et dans les processus de gestion des données.

FICHE D'APUREMENT (A RETIRER UNE FOIS APPROUVEE)

Rédigé : DHollander (+27-76-480-2192) (04/14/2022) ; YNair

Apurement	Statut	Date
AFR/PA/Coordonnateur : MCarrato	Apurement, avec modifications	6/3/22
AFR/PA/DCoordinator : DThompson	Apurement	5/31/22
AFR/PA/EO : LWalker	Apurement	5/25/22
AFR/PA/PAPO : GAndersen	Apurement	5/27/22
AFR/PA/PRO : LWitte	Apurement	5/25/22
AFR/PA/DCoordinator : JIrons	(Info)	
AFR/PA/SAdvisor : LStoddard	(Info)	
AFR/PA/OAA :	(Info)	
AFR/PA/GC :	(Info)	

ANNEXE I - FICHES DE REFERENCE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE (PROJET) INDEX PIRS

1.1.1. Nom de l'indicateur : Accès à l'électricité : Nombre de nouveaux raccordements directs effectifs au réseau et hors réseau

1.1.2. Nom de l'indicateur : Nombre estimé de bénéficiaires : Nombre de bénéficiaires ayant un accès effectif aux raccordements

1.1.3. Nom de l'indicateur : Nombre de dispositifs ou de systèmes hors réseau à usage productif vendus à la suite de l'assistance de l'USG

1.2.1. Nom de l'indicateur : Nombre d'établissements publics électrifiés

1.3.1. Nom de l'indicateur : Nombre de femmes bénéficiant d'une formation en cours d'emploi, technique ou professionnelle dans le secteur de l'énergie à la suite de l'assistance de l'USG

2.1.1. Nom de l'indicateur : Réduction, séquestration ou évitement des émissions de gaz à effet de serre : Émissions de gaz à effet de serre (GES), estimées en tonnes de CO₂e, réduites, séquestrées et/ou évitées grâce à l'énergie propre résultant de l'assistance de l'USG

2.1.2. Nom de l'indicateur : Réduction ou évitement des émissions de gaz à effet de serre du fait de l'adoption de lois, de politiques, de réglementations ou de technologies liées à l'énergie propre en tant que résultat de l'assistance de l'USG

2.1.3. Nom de l'indicateur : Nombre d'appels d'offres pour de nouvelles capacités de production, de transport et/ou de distribution d'électricité mis en œuvre grâce à l'assistance de l'USG

2.1.4. Nom de l'indicateur : Transactions ayant atteint la clôture financière : Nombre de transactions qui ont atteint la clôture financière grâce à l'assistance de l'USG
2.1.5. Nom de l'indicateur : Capacité supplémentaire de production d'électricité ayant atteint la clôture financière : Nombre de MW provenant de transactions de production d'électricité ayant atteint la clôture financière

2.2.1. Nom de l'indicateur : Nombre de documents de planification stratégique du secteur de l'énergie du gouvernement hôte officiellement proposés ou révisés, adoptés ou mis en œuvre en tant que résultat de l'assistance de l'USG

3.1.1. Nom de l'indicateur : Nombre d'entreprises américaines participant aux projets/transactions de Power Africa grâce à l'assistance de l'USG

3.2.1. Nom de l'indicateur : Montant mobilisé : Montant des investissements mobilisés (USD) pour les énergies propres grâce à l'assistance de l'USG (EG 12-4)

3.2.2. Nom de l'indicateur : Effet de levier de l'investissement de l'USG : Total des fonds publics et privés mobilisés par l'USG pour des projets énergétiques

3.2.3. Nom de l'indicateur : Activités de formation et de renforcement des capacités : Nombre de personnes formées dans les domaines techniques de l'énergie grâce à l'assistance de l'USG

3.2.4. Nom de l'indicateur : Réformes politiques : Nombre de lois nationales ou régionales, politiques, réglementations, ou des normes pour améliorer la gouvernance du secteur de l'énergie

officiellement proposée, adoptée ou mise en œuvre par le biais de l'assistance de l'USG

3.2.5. Nom de l'indicateur : Nombre d'institutions ayant amélioré leur capacité à traiter les questions relatives à l'énergie propre, grâce à l'assistance de l'USG (EG. 12-2)

3.3.1. Nom de l'indicateur : MW et MWh de stockage d'énergie à partir des nouvelles technologies énergétiques avancées qui atteignent la fermeture financière à la suite de l'assistance de l'USG

3.4.1. Nom de l'indicateur : Nombre d'institutions adoptant des politiques ou des procédures pour promouvoir l'égalité des sexes au sein de la main-d'œuvre grâce à l'assistance de l'USG

4.1 .I. Nom de l'indicateur : des kilomètres de lignes de transmission et de distribution d'énergie qui ont atteint la fermeture financière grâce à l'assistance de l'USG, de partenaires de développement ou de partenaires du secteur privé

4.1.2. Nom de l'indicateur : Kilomètres de lignes électriques construites ou réhabilitées La somme des kilomètres linéaires de lignes de transmission et de distribution nouvelles, reconstruites, réhabilitées ou améliorées qui ont été mises sous tension, testées et mises en service/installées grâce à l'assistance de l'USG, de partenaires de développement ou de partenaires du secteur privé

4.1.3. Nom de l'indicateur : Pertes agrégées : Pertes globales d'électricité techniques, commerciales et de collecte réduites/évitées grâce à l'assistance de l'USG

4.1.4. Nom de l'indicateur : Commerce régional d'électricité : Nouvelle capacité électrique en MW et MWh engagés pour le commerce régional par le biais d'accords d'achat d'électricité à la suite de l'assistance de l'USG

4.1.5. Nom de l'indicateur : Capacité électrique supplémentaire mise en service : Nombre de MW provenant de transactions qui ont été mises en service

4.1.6. Nom de l'indicateur : Transactions mises en service : Nombre de transactions qui ont été mises en service

4.1.7. Nom de l'indicateur : Capacité de transport d'électricité (MW) soutenue par l'assistance de l'USG

4.1.8. Nom de l'indicateur : Nombre de services publics soutenus par Power Africa ayant amélioré leurs performances (réduction de la fréquence et de la durée des pannes)

Fiche de référence de l'indicateur de performance de Power Africa	
1.1.1. Nom de l'indicateur : réseau raccordements	Accès à l'électricité : Nombre de nouveaux raccordements directs effectifs au réseau et hors

S'agit-il d'un plan de rendement et d'un indicateur de rapport ? Oui

DESCRIPTION

Définition(s) précise(s) :

Les raccordements directs réels reflètent le nombre réel de nouveaux ménages, entreprises et institutions publiques qui ont accès à l'électricité par le biais de raccordements au réseau et hors réseau, grâce aux interventions fournies par Power Africa.

Power Africa compte les raccordements directs réels des projets que nous soutenons et de nos partenaires du secteur privé par l'intermédiaire des RM responsables du secteur pour démontrer les progrès accomplis dans la réalisation de notre objectif de réduction de la pauvreté énergétique (ODD 1). Le terme « nouveau » ne désigne pas seulement les ménages et les entreprises qui accèdent à l'électricité pour la première fois, mais comprend également la régularisation des utilisateurs existants, notamment par le biais d'activités de comptage.

Cet indicateur se réfère au nombre de raccordements directs réels résultant de :

Les raccordements au réseau sont tous les nouveaux raccordements dans lesquels les clients sont reliés au réseau national ou régional de distribution d'électricité pour accéder à une partie de leur électricité, y compris les nouveaux raccordements associés à l'expansion, à la densification, à l'intensification, à la remise en état et/ou à la régularisation du réseau. Notez que si un mini-réseau distribue de l'énergie vers/depuis (achat/vente) un réseau central, il est comptabilisé comme un raccordement au réseau. Le mini-réseau doit être comptabilisé comme le nombre d'utilisateurs finaux qui y sont raccordés. Cela correspond à la définition de « l'obtention d'une partie de leur énergie » à partir du réseau national.

La contribution de Power Africa aux raccordements au réseau de distribution d'électricité. Power Africa se verra attribuer le mérite de tous les raccordements au réseau électrique résultant d'un soutien technique important, y compris la régularisation des raccordements non autorisés, qui se traduit par une augmentation positive des raccordements pour les compagnies d'électricité. Power Africa sera reconnu pour tous les raccordements au réseau qui découlent d'un soutien technique important, y compris la régularisation des raccordements non autorisés qui se traduit par une augmentation positive des raccordements pour les compagnies d'électricité. Power Africa revendiquera les raccordements à partir du moment où l'assistance technique est fournie, ce qui peut inclure un ou plusieurs des éléments suivants :

Appui à la planification, en particulier :

- Optimisation des plans d'électrification sur le réseau
- Collecte et utilisation de données géospatiales pour mieux informer la planification
- Planification directrice pour les territoires de service

Financement de l'infrastructure de distribution, en particulier :

- Financement de la modernisation et de l'expansion des infrastructures de distribution
- Conception et/ou mise en œuvre de stratégies visant à mobiliser des capitaux pour l'extension, l'intensification, la densification et/ou la réhabilitation du réseau
- Fourniture ou garantie de prêts pour soutenir l'extension, l'intensification, la densification et/ou la réhabilitation du réseau

Facilitation de l'accessibilité financière pour l'utilisateur final, en particulier :

- Mise en place de fonds renouvelables pour les raccordements
- Identifier les économies de coûts pour le raccordement et/ou l'extension du réseau grâce à la conception, à l'installation, à l'approvisionnement et à l'amélioration des normes
- Identifier les possibilités d'innovation, par exemple dans les structures de paiement, afin d'accroître l'accessibilité financière

Renforcer la gestion et les opérations des services publics, en particulier :

- Amélioration de l'efficacité opérationnelle
- Amélioration des structures de gestion et/ou des processus
- Réduction des pertes techniques, commerciales et de collections
- Conception d'indicateurs de performance, de feuilles de route ou de manuels d'opérations

- Soutenir les changements de politique et de réglementation, y compris la réforme tarifaire

Les raccordements résultant de l'expansion, de l'intensification, de la densification et/ou de la réhabilitation du réseau soutenues par Power Africa seront comptabilisés lorsque la ligne de distribution/transmission est mise en service et que les raccordements prévus à cette ligne de distribution/transmission ont été mis sous tension (c'est-à-dire que le raccordement a été établi). Le nombre de raccordements sera obtenu à partir de la documentation sur les nouveaux raccordements fournie par les services publics ou les développeurs soutenus. L'expansion, l'intensification et la densification du réseau sont des types d'activités en réseau visant à améliorer l'accès au réseau. La définition de ces activités en réseau est la suivante

L'expansion consiste à raccorder des clients situés à plus de 2,5 km du réseau.

L'intensification consiste à raccorder les clients situés entre 1 km et 2,5 km du réseau.

La densification consiste à connecter les clients à moins de 1 km du réseau.

La régularisation consiste à convertir une série d'utilisateurs informels en clients équipés de compteurs et payant leur facture.

Les raccordements hors réseau sont de nouveaux raccordements par l'acquisition ou l'installation de systèmes électriques et mini-systèmes autonomes, généralement pour fournir de l'électricité à un seul ménage ou entreprise ou à un certain nombre de ménages ou d'entreprises à l'intérieur d'un périmètre clairement défini. Il s'agit de dispositifs et de systèmes qui offrent tout, à commencer par l'accès de niveau 1 tel que défini par le [Cadre de suivi global](#). Ces dispositifs comprennent, par exemple, de petits systèmes solaires photovoltaïques (PV) fournissant une lumière et un chargeur de téléphone, jusqu'à des mini-réseaux à l'échelle de la communauté et des mini-réseaux fournissant un réseau pour une petite ville non connectée.

Cet indicateur comprend une désagrégation des mini-réseaux :

Les raccordements aux mini-réseaux comprennent les réseaux métropolitains et les micro-réseaux et correspondent à tout nouveau raccordement d'un ménage ou d'une entreprise à un mini-réseau. Toute centrale électrique localisée à petite échelle disposant de ses propres ressources énergétiques, de sa propre production, de ses propres charges et, dans certains cas, de son propre réseau de distribution avec un périmètre définissable, peut être considérée comme un mini-réseau.

Méthodologie :

L'attribution des raccordements effectifs à Power Africa sera guidée par la méthodologie décrite ci-dessous :

Les raccordements effectifs réalisés grâce à l'accès au soutien financier et à tout programme d'assistance technique susmentionné facilité par Power Africa seront traités de la même manière que les transactions d'infrastructure, et Power Africa attribuera 100 % des raccordements effectifs réalisés dans le cadre du projet.

En réseau :

Un système en réseau est basé sur la méthodologie utilisée pour atteindre la connexion réelle fournie soit par les services publics nationaux, soit par les services publics privés, soit comme convenu avec Power Africa pour une intervention ou une suite d'interventions fournies par Power Africa.

Hors réseau :

1. Système solaire domestique

Les systèmes solaires domestiques sont basés sur la méthodologie relative au nombre de raccordements réels établis, telle que fournie par la société hors réseau ou telle que convenue avec Power Africa pour une intervention ou une série d'interventions fournies par Power Africa. Sinon, les raccordements attribuables peuvent être calculés pour chaque trimestre de la période de référence (entre les dates de début et de fin du soutien), à l'aide de la formule suivante : $\text{Raccordement effectif} = \text{total des ventes trimestrielles de la période de référence} - \text{total des ventes trimestrielles de la période de référence pour le trimestre correspondant}$. Les résultats négatifs seraient déclarés comme zéro.

Notez que dans le cas d'une entreprise nouvellement établie (c'est-à-dire une base zéro) ou d'entreprises entrant dans un nouveau marché ou une nouvelle zone géographique, ce calcul permet d'attribuer 100 % des ventes à Power Africa.

2. Mini-réseaux

Les mini-réseaux sont basés sur la méthodologie utilisée pour réaliser le raccordement effectif fourni par la société de mini-réseau ou comme convenu avec Power Africa pour une intervention ou une série d'interventions fournies par Power Africa.

Justification : Cette mesure permet d'évaluer les progrès réels accomplis en vue de la réalisation de l'ODD 1 (voir le cadre de résultats).

Hierarchie des rapports sur les raccordements directs :

Plusieurs sources signaleront les mêmes raccordements directs dans le cas de certaines entreprises/transactions. Notez que Power Africa et ses IP utiliseront la définition de « l'assistance technique substantielle » dans leurs rapports.

Sources et lieux d'établissement des rapports :

- Rapport des partenaires du secteur privé de Power Africa via les RM responsables du secteur dans le PAIS
- Les mécanismes financés par l'USG rendent compte via les POC/AOR/COR/AM du MEL dans le PAIS
- Mécanisme de mise en œuvre qui a fourni une assistance technique au rapport de l'entreprise hors réseau par l'intermédiaire de ses POC de MEL dans le PAIS (voir la section sur les définitions de l'assistance technique substantielle ci-dessous)

Power Africa examine les demandes de raccordement tous les trimestres et résout les problèmes de double comptage en utilisant la hiérarchie de rapport décrite ci-dessous. Pour chaque source (attributions), des notes sont ajoutées en précisant ce qui a été signalé à l'origine et ce qui a été soustrait pour le rapport final.

Les IP de Power Africa peuvent déclarer des raccordements dans le PAIS en fournissant une assistance technique substantielle dans le cadre de leur contrat avec l'USAID. Certains, tous, ou aucun de ces éléments ne sera en fin de compte agrégé pour le rapport public de Power Africa compte tenu de la hiérarchie ci-dessous. L'équipe MEL du bureau du coordinateur pour Power Africa devra contrôler et vérifier ces éléments auprès des IP afin de minimiser les doubles comptages.

*L'assistance technique substantielle est définie comme la fourniture d'une assistance technique à une entreprise après avoir rempli le questionnaire d'évaluation de l'entreprise et le QTAT qui comprend, mais n'est pas limité à, l'un des éléments suivants (pour les partenaires de Power Africa et les partenaires autres que Power Africa), et sera déterminée au cas par cas :

- Information commerciale
- Développement des entreprises
- Présentation d'entreprises locales (avec suivi)
- Présentation aux financeurs potentiels (avec un suivi pour l'obtention du financement)
- Assistance au refinancement et au renforcement des stratégies de marketing et de vente au détail
- Assistance de la chaîne d'approvisionnement, examen des demandes de subvention/financement
- Soutien aux questions réglementaires et politiques et aux autres activités

environnementales habilitantes de la hiérarchie des rapports :

1. A reçu un financement de l'USG - O/N. Si oui, il s'agit de la source finale des raccordements signalés. Si non, passez au point 2.
2. A reçu une assistance technique significative* - O/N. Si oui, il s'agit de la source finale des raccordements déclarés. Si non, passez au point 3.

Unité de mesure : nombre
3. Partenaire de Power Africa - O/N Si oui, il s'agit de la source finale des raccordements signalés. Si non, passez au point 4.

Désagrégation :
4. Déclaré par le PD - O/N. Si oui, il s'agit de la source finale des raccordements signalés.
Type de raccordement :

a. # de raccordements réels au réseau, nouveaux ou régularisés

b. # de raccordements réels ou mesurés hors réseau

- i. # de nouveaux raccordements à des mini-réseaux
 - ii. # de nouveaux raccordements de systèmes solaires domestiques
 - iii. # de nouveaux raccordements de lanternes solaires
- L'USG vs les partenaires
- Type d'entreprise :
 - o # de raccordements résidentiels
 - o # de raccordements d'entreprises (commerciaux et/ou industriels) o # de raccordements autres ou inconnus
- Pays

PLAN DE COLLECTE DE DONNÉES

Source de données :

Les raccordements au réseau (réels) proviendront des profils de clients et des documents de raccordement des services publics nationaux et privés, des documents d'approvisionnement pour les compteurs associés à l'expansion du réseau et des documents de projet, y compris les accords négociés par le gouvernement, les documents financiers et les accords d'investissement. Les documents sources d'attribution doivent être fournis à l'équipe MEL de Power Africa.

Raccordements hors réseau (réels) - Power Africa comptabilisera les ventes ou l'installation de systèmes pour lesquels un soutien a été fourni, même si Power Africa n'a pas directement financé le projet de raccordement. Par exemple, Power Africa a fourni une assistance technique importante, telle qu'une analyse géospatiale personnalisée, des stratégies d'expansion du marché, des recrutements et des partenariats stratégiques. Dans ces cas, la société qui reçoit l'assistance technique rapportera les chiffres de vente et décrira l'attribution à Power Africa.

Méthode de collecte/construction des données :

Examen des documents de projet fournis par les TA, les mécanismes de mise en œuvre, les promoteurs de projet, les entités gouvernementales et examen des informations des services publics nationaux et privés sur les raccordements des clients, et téléchargées par le POC de l'équipe MEL des l'IM/IP dans le PAIS.

Les IM/IP de Power Africa enverront des courriels aux entreprises bénéficiaires sur une base trimestrielle pour leur demander de fournir des données sur les raccordements réels. Ils saisiront ensuite les résultats dans leur propre modèle électronique standardisé de collecte de données. Les raccordements hors réseau proviendront principalement des entreprises hors réseau.

Fréquence des rapports : trimestriel

Responsable(s) au sein de Power Africa et de l'USAID :

L'équipe MEL de Power Africa, les AOR/COR des mécanismes de mise en œuvre de l'USAID qui rendent compte de cet indicateur, les RM responsables du secteur des agences qui collectent des données auprès du secteur privé et des partenaires donateurs

Personnes responsables des activités :

Les POC des équipes MEL des mécanismes de mise en œuvre qui contribuent à cet indicateur

PROBLÈMES DE QUALITÉ DES DONNÉES

Dates des précédentes évaluations de la qualité des données : novembre 2015, octobre 2021

Date des évaluations de la qualité des données futures : octobre 2024

Limites de données connues :

Validité : Les données relatives aux raccordements directs effectifs seront obtenues auprès des partenaires formels du secteur privé de Power Africa et de ceux qui ne sont pas des développeurs d'entreprises hors réseau et des mécanismes de mise en œuvre par auto-déclaration, ce qui peut poser des problèmes d'inexactitude. Le fait de sécuriser la documentation source des projets contribuera à atténuer cette limitation ; toutefois, le secteur privé n'est pas tenu de soumettre la documentation source et, en fin de compte, les rapports de ces partenaires seront vérifiés à l'aune des données publiques disponibles.

Fiabilité : Dans le cas des raccordements effectifs directs, les données peuvent être obtenues à la fois auprès des partenaires officiels du secteur privé de Power Africa et de ceux qui ne sont pas des mécanismes de mise en œuvre de Power Africa, par le biais de l'autodéclaration. Cela pourrait entraîner un gonflement ou une sous-estimation des chiffres. La sécurisation de la documentation source pour les projets aidera à atténuer cette limitation. En outre, dans le cas des données provenant des services publics ou des régulateurs, des problèmes peuvent se poser en ce qui concerne l'établissement de rapports précis et en temps voulu, étant donné les variations de la capacité à collecter des informations sur les raccordements ou les compteurs pour les raccordements au réseau. Les données devront être évaluées au cas par cas.

Intégrité : Les chiffres communiqués par les partenaires du secteur privé de Power Africa et les donateurs/PD sont très difficiles à vérifier car il n'existe aucune obligation contractuelle de fournir à l'équipe MEL de Power Africa les documents sources. Nous nous appuyons uniquement sur les chiffres fournis par les chefs de file sectoriels dans le cadre du rapport annuel des partenaires officiels.

Précision : Les données sont obtenues à partir des services publics par auto-déclaration. La saisie des données originales dans les systèmes de déclaration peut être inexacte. Sécuriser la documentation source utilisée lors d'un appel à données peut contribuer à atténuer cette différence entre les données rapportées et les données originales. Cela ne garantit toutefois pas la validité des données rapportées.

Délais : Avec les données provenant des services publics ou des régulateurs, il peut y avoir des problèmes de ponctualité étant donné les variations dans la capacité à collecter le nombre de raccordements au réseau ou les informations de comptage pour les raccordements au réseau. Les données devront être évaluées au cas par cas.

Exhaustivité : Lorsque les données proviennent de services publics ou de régulateurs, il peut y avoir des problèmes d'exhaustivité des données en ce qui concerne les variables manquantes. La variable minimale qui satisfait aux exigences en matière de déclaration sera définie au cas par cas.

BASE DE RÉFÉRENCE/CALENDRIER : 35 934 716 au premier trimestre de l'année fiscale 2023

DERNIÈRE MISE À JOUR DE CETTE FICHE : avril 2022

Fiches de référence des indicateurs de performance de Power Africa

1.1.2. Nom de l'indicateur : Nombre estimé de bénéficiaires avec accès actuel aux raccordements

S'agit-il d'un plan de rendement et d'un indicateur de rapport ? Oui

DESCRIPTION

Définition(s) précise(s):

Le nombre de bénéficiaires correspond au nombre approximatif d'individus qui obtiennent un accès direct à l'énergie grâce à des raccordements directs sur le réseau ou hors réseau, nouveaux ou régularisés, résultant de la programmation, de l'assistance technique ou financière de Power Africa. Il peut s'agir de raccordements au réseau avec compteur ou d'une solution hors réseau.

Le terme « nouveau » ne signifie pas seulement que les ménages et les entreprises accèdent à l'électricité pour la première fois mais inclut également la régularisation des utilisateurs existants, en particulier par le biais d'activités de compteur.

Justification : La loi sur l'électrification de l'Afrique exige un rapport sur le nombre de bénéficiaires de Power Africa.

Notez que les parties prenantes de Power Africa ne sont pas tenues de rendre compte de cet indicateur. L'équipe MEL de Power Africa calculera le nombre de bénéficiaires en utilisant la méthodologie décrite ci-dessous.

Unité de mesure : nombre

Désagrégation :

- Type de bénéficiaires :
 - o # de nouveaux bénéficiaires raccordés au réseau o # de nouveaux bénéficiaires non raccordés au réseau
 - # de nouveaux bénéficiaires de mini-réseau
 - # de nouveaux bénéficiaires de système de maisons solaires
 - # de nouveaux bénéficiaires de lanterne solaire
- Pays
- L'USG vs ses partenaires

PLAN DE COLLECTE DE DONNÉES

Source de données :

La source de ces données sera le nombre de nouveaux raccordements directs réels en réseau et hors réseau. Pour les raccordements hors réseau à partir de produits solaires vendus, tels que les lanternes et les systèmes solaires domestiques, [la méthodologie GOGLA y](#) sera appliquée.

Méthode de collecte/calcul de données :

Raccordements au réseau

Sur la base de la taille moyenne des ménages en Afrique subsaharienne, Power Africa part du principe que tout nouveau raccordement au réseau fournira de l'électricité à cinq bénéficiaires, ce qui se traduit par la méthodologie ci-dessous :

[Nombre de connexions domestiques x taille du ménage (5)] = bénéficiaires

Raccordement hors réseau

Pour le calculer à partir de la composante de raccordement direct, Power Africa utilisera les raccordements résidentiels directs ventilés par type de technologie. Ce nombre sera obtenu en utilisant la méthodologie GOGLA, qui consiste à multiplier le nombre de raccordements résidentiels par le nombre moyen de personnes par ménage, tout en tenant compte du type de technologie.

Le GOGLA a développé la méthodologie ci-dessous pour mesurer des paramètres d'impact standardisés pour le secteur de l'énergie hors réseau pour tout raccordement hors réseau :

[Nombre d'ofunits vendus (S) x réduction pour perte (SL) x remise pour les ventes répétitives (Srep) x taille de la maison (HH)]

Le facteur de réduction de GOGLA pour les ventes répétées est de 10 % ; pour les pertes de canaux de vente, de 3 %. La taille du ménage utilisée est de cinq personnes. Pour calculer le nombre de personnes touchées par les lanternes, la formule est la suivante :

$$\text{Ventes}^* = 0,9 \times 0,97 \times 5$$

Pour le calculer à partir de la composante raccordement direct, le raccordement direct désagrégué par le nombre de raccordements résidentiels sera multiplié par le nombre moyen de personnes par ménage, puis la méthode de réduction GOGLA sera appliquée. Ce nombre sera ajouté au nombre désagrégué de raccordements directs d'entreprises pour obtenir le nombre de bénéficiaires des raccordements directs. La formule de calcul est :

Calcul des bénéficiaires au niveau national :

$$[(\# \text{ de raccordements directs réels de l'indicateur 1.1.3}) \times (\text{taille moyenne des ménages du pays de la Banque mondiale})] + \# \text{ de raccordements d'entreprises (ce qui équivaut toujours à un bénéficiaire)} = \text{bénéficiaires}$$

Le calcul des bénéficiaires au niveau de Power Africa correspondrait à la somme de tous les bénéficiaires de tous les pays. Les raccordements électriques ne desservent généralement pas des individus, mais plutôt des ménages, des ensembles résidentiels ou des complexes. Cette formule permet à Power Africa de calculer le nombre approximatif de bénéficiaires totaux. Power Africa appliquera également la méthode de réduction GOGLA pour les raccordements hors réseau afin de s'assurer que ces chiffres sont réalistes et fondés sur les normes en vigueur dans l'industrie :

La méthode de réduction de GOGLA pour tous les raccordements hors réseau est la suivante :

$$[\text{Nombre d'unités vendues (S)} \times \text{réduction pour perte (SL)} \times \text{réduction pour ventes répétées (Srep)} \times \text{taille du ménage (HH)}]$$

*Cette méthodologie reconnaît que certains produits sont perdus et que certains produits sont achetés par des clients répétitifs.

Fréquence des rapports : Trimestrielle Responsable(s) à Power Africa :

L'équipe MEL de Power Africa calculera les données sur la base des données de raccordement.

Responsables des activités :

S/O L'équipe MEL de Power Africa calculera les données sur la base des données de raccordement.

PROBLÈMES DE QUALITÉ DES DONNÉES

Dates des précédentes évaluations de la qualité des données : novembre 2015, octobre 2021 Date des prochaines

évaluations de la qualité des données : octobre 2024 Limites des données connues :

Validité : Les données relatives aux raccordements directs seront obtenues auprès des entreprises hors réseau et des mécanismes de mise en œuvre par autodéclaration, ce qui peut poser des problèmes d'inexactitude. Le fait de sécuriser la documentation source des projets (via des AQD réguliers) contribuera à atténuer cette limitation.

Fiabilité : Dans le cas des raccordements directs, les données peuvent être obtenues auprès des entreprises hors réseau et des services publics par le biais de l'autodéclaration. Cela pourrait entraîner un gonflement ou une sous-estimation des chiffres. Le fait de sécuriser la documentation source des projets contribuera à atténuer cette limitation.

Intégrité : le nombre signalé peut être gonflé.

Fiche de référence de l'indicateur de performance de Power Africa

1.1.3. Nom de l'indicateur : Nombre d'appareils ou de systèmes à usage productif vendus grâce à l'aide de l'USG

Est-ce un plan de rendement et un indicateur de rapport ? Non

DESCRIPTION

Définition(s) précise(s)

N. B. Cet indicateur n'inclut que les réseaux électriques en référence à l'e-mobilité et aux stations de recharge liées à un usage productif

Nombre d'appareils ou de systèmes hors réseau à usage productif vendus grâce au soutien apporté par l'USG aux entreprises hors réseau, y compris les machines agricoles, les pompes à eau et les réfrigérateurs.

L'utilisation productive désigne une activité qui utilise de l'énergie pour gagner des revenus ou générer d'autres avantages non liés aux loisirs. Les usages productifs communs de l'énergie comprennent la transformation agricole, l'éclairage des institutions et le pompage de l'eau.

Les dispositifs ou systèmes hors réseau à usage productif sont vendus par des entreprises hors réseau qui ont reçu le soutien de Power Africa et seront généralement utilisés par les entrepreneurs, les entreprises ou les institutions à créer de la valeur ou à améliorer les services dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de l'eau et plus encore. L'utilisation de dispositifs ou de systèmes hors réseau à usage productif peut inclure la transformation ou le stockage de produits agricoles, l'éclairage des écoles ou des cliniques, la réfrigération des médicaments dans les centres de santé et les pompes à eau pour l'accès à l'eau potable.

Les dispositifs ou systèmes hors réseau à usage productif seront ventilés par pays et par type de dispositif ou de système (par exemple, pompe à eau, réfrigérateur, centre TIC, machines de transformation agricole, éclairage institutionnel).

Justification : Cet indicateur mesure le nombre d'appareils ou de systèmes hors réseau à usage productif vendus à des particuliers, des entreprises, ou des institutions dans les secteurs de développement de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de l'eau et d'autres secteurs (nouvelles innovations qui entrent sporadiquement sur le marché).

Cet aspect sera perçu favorablement par les gouvernements hôtes car il améliore l'adoption et l'utilisation des technologies hors réseau dans les secteurs de développement qui sont au cœur des interventions publiques. Cet indicateur est également aligné sur l'objectif de l'USAID de l'autosuffisance des économies en développement qui reçoivent actuellement une aide de la part de l'USG.

Unité de mesure : nombre

Désagrégation :

- Pays
- Type d'appareil ou de système

- o Pompes à eau solaires - Santé
- o Pompes à eau solaire- Domestique/Affaires
- o Réfrigérateurs - Santé
- o Réfrigérateurs - Domestique/entreprise
- o Système de stockage d'énergie solaire
- o Système d'énergie solaire pour les écoles et les institutions
- o Système d'énergie solaire pour les établissements de santé
- o Dispositif de purification de l'eau
- o Feux de pêche
- o Moulins de maïs
- o Équipement de soudage
- o Matériel de menuiserie
- o Système de divertissement d'affaires
- o Équipement de salon
- o Pulvérisateurs micron
- o Kits de bâtons de batterie
- o Système d'énergie solaire/générateur solaire
- o E-mobilité (vélos électriques, bus électriques, etc.)
- o Systèmes de chargement solaire (stations e-vélo et e-bus)
- o Kit de sonorisation
- o Kit de machine à coudre
- o Kit de station de recharge de téléphone
- o Machines agroalimentaires à énergie solaire
- o Matériel d'irrigation solaire
- o Autre

Source(s) de données : Registres des ventes des entreprises hors réseau partenaires de l'USG qui vendent des appareils électriques à usage productif

Méthode de collecte des données : Nombre d'appareils ou de systèmes hors réseau à usage productif (par exemple, machines de transformation alimentaire, pompes à eau, réfrigérateurs) vendus grâce au soutien apporté par l'USG aux entreprises hors réseau

Fréquence des rapports : Les données de sortie seront collectées sur une base continue et feront l'objet d'un rapport trimestriel.

Personne(s) responsable(s) à Power Africa : L'équipe MEL de Power Africa, les AOR/COR des mécanismes de mise en œuvre de l'USAID qui établissent des rapports sur cet indicateur, les RM responsables des agences et les RM responsables du secteur qui collectent des données auprès du secteur privé et des partenaires donateurs

Responsables des activités :

- Le personnel MEL des IM qui contribuent à cet indicateur est responsable du téléchargement des données de l'IM dans PAIS

PLAN DE COLLECTE DE DONNÉES

Méthode de collecte de données :

- Les conseillers hors réseau collecteront des données sur une base trimestrielle auprès des parties prenantes hors réseau soutenues par l'USG et soumettront leurs données via le modèle électronique standardisé de collecte de données.

- Les entreprises hors réseau fourniront les données au conseiller hors réseau compétent dans chaque pays, qui les partagera ensuite avec le POC de l'équipe MEL ; cette personne centralisera et analysera les données compilées en vue de l'établissement du rapport.

PROBLEMES DE QUALITE DES DONNÉES

Date de la dernière évaluation de la qualité des données : novembre 2015,
octobre 2021

Date de la future évaluation de la qualité des données : octobre
2024

Limites des données connues : S/O

BASE DE REFERENCE/CALENDRIER : 92 138 au premier trimestre de l'année fiscale 2023

Calendrier de référence/Notes : 0 en 2018.

DERNIÈRE MISE À JOUR DE CETTE FICHE : avril 2022

Fiche de référence de l'indicateur de performance du projet Power Africa

1.2.1. Nom de l'indicateur : Nombre d'installations publiques électrifiées S'agit-il

d'un indicateur du plan et du rapport de performance ? Non

DESCRIPTION

Définition précise :

Les installations publiques sont définies comme des installations qui fournissent des services au grand public, souvent/parfois construites par le gouvernement (par exemple, les hôpitaux, les cliniques, les écoles, les salles communautaires, les centres de distribution de nourriture, les points d'eau potable, les abris pour les communautés défavorisées).

Les installations publiques doivent disposer d'une énergie électrique plus fiable et plus abordable afin d'améliorer la fourniture de services essentiels (par exemple, augmentation des heures d'ouverture des installations publiques, des heures de fonctionnement ou du nombre de services de l'installation publique qui dépendent de l'électricité).

Les résultats de cet indicateur seront attribués au financement direct de l'USG (c'est-à-dire les subventions) ou à l'assistance technique fournie aux parties prenantes.

Justification : Cet indicateur mesure les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif d'électrification des installations publiques, puisqu'il comptabilise le nombre d'installations publiques disposant d'une énergie électrique améliorée et abordable et des installations électriques correspondantes.

Unité de mesure : Nombre d'installations publiques

Désagrégation :

Raccordement au réseau vs. hors réseau

Type d'établissement public

Pour les établissements de soins de santé

- Avec soins de maternité/accouchement
- Avec capacité de traitement en milieu hospitalier
- Avec capacité de traitement externe

Pays

PLAN DE COLLECTE DE DONNÉES

Source des données : Subventions approuvées, rapports de mise en service, confirmation par courrier électronique

Méthode de collecte de données/construction : Nombre d'installations publiques avec un équipement de production d'énergie amélioré et des installations électriques connexes Fréquence de rapport trimestriel

Personne(s) responsable(s) chez Power Africa/USAID : Équipe MEL de Power Africa, les AOR/COR des mécanismes de mise en œuvre de l'USAID faisant rapport sur cet indicateur, les RM responsables d'agences et les RM responsables de secteur collectant des données auprès du secteur privé et des partenaires donateurs Individus responsables des activités :

Le POC MEL des IM contribuant à cet indicateur

PROBLÈMES DE QUALITÉ DES DONNÉES

Dates des évaluations précédentes de la qualité des données : Sans objet ; il s'agit d'un

nouvel indicateur Date des prochaines évaluations de la qualité des données : octobre

2024 Limites des données connues : S/O

BASE DE RÉFÉRENCE/CALENDRIER : Sans objet ; il s'agit d'un nouvel indicateur

CETTE FICHE A ÉTÉ MISE À JOUR : mars 2022

Fiche de référence de l'indicateur de performance de Power Africa

1.3.1. Nom de l'indicateur : Nombre de femmes bénéficiant d'une formation en cours d'emploi, technique ou professionnelle dans le secteur de l'énergie grâce à l'aide de l'USG

S'agit-il d'un plan de rendement et d'un indicateur de rapport ? Non

DESCRIPTION

Définition(s) précise(s):

La formation en cours d'emploi est une stratégie de développement de la main-d'œuvre dans le cadre de laquelle les employés acquièrent un nouvel ensemble de compétences en l'exerçant sur le lieu de travail. Il peut s'agir d'un apprentissage, d'un stage, d'une rotation de poste, d'un suivi de poste, d'un mentorat, d'un coaching ou de toute autre stratégie permettant à un nouveau salarié ou à un salarié existant d'acquérir de nouvelles compétences pendant qu'il est en poste.

La formation technique est une formation ou un atelier en personne ou virtuel qui permet d'acquérir l'expertise ou les compétences spécifiques nécessaires

pour créer des emplois dans le secteur de l'énergie. Elle peut inclure la formation professionnelle.

Les formations de développement professionnel sont des formations ou des ateliers en personne ou virtuels qui permettent d'acquérir des compétences en matière de développement professionnel. Une formation est considérée comme un « événement » unique en fonction de sa durée annoncée, qu'il s'agisse d'une semaine ou d'une journée.

Les compétences de développement professionnel sont des compétences professionnelles qui, souvent, ne sont pas des qualifications techniques requises pour un poste donné. Les compétences en matière de développement professionnel ne sont pas nécessairement enseignées dans le cadre de l'enseignement professionnel. Les compétences professionnelles, telles que le leadership, le mentorat, la gestion de projets et la résolution de conflits, sont des compétences à valeur ajoutée essentielles à toute carrière.

La formation peut comprendre des programmes universitaires de longue durée sanctionnés par un diplôme, des cours techniques de courte ou de longue durée non sanctionnés par un diplôme, dans un cadre universitaire ou autre, des séminaires, des ateliers, des conférences, des expériences d'apprentissage en cours d'emploi, des voyages d'étude avec observation, l'apprentissage à distance, ou des activités similaires qui incluent les trois éléments précédents.

Le coaching et le mentorat, les réunions ou d'autres efforts qui pourraient avoir une valeur éducative mais qui n'ont pas de programme ou d'objectifs définis ne sont généralement pas considérés comme une formation, à moins qu'ils ne répondent aux trois normes de définition de la formation identifiées ci-dessus.

Seules les personnes qui complètent le cours sont comptabilisées pour cet indicateur. Les personnes qui suivent une formation multiple, non redondante, peuvent être comptabilisées une fois pour chaque formation qu'elles ont complétée au cours de la période visée.

Cet indicateur se concentre sur la prestation de la formation rendue possible grâce à un financement total ou partiel de la part de l'USG. Il peut s'agir de fonds destinés à rémunérer des instructeurs ou des responsables, à fournir des installations d'accueil ou à apporter d'autres contributions essentielles nécessaires à la réalisation de la formation. Cet indicateur ne comprend pas les cours pour lesquels l'USG a seulement aidé à développer le curriculum. Le personnel de l'USG et les personnes chargées de la mise en œuvre ne doivent pas être inclus dans le calcul des personnes formées.

Les normes d'ADS de l'USAID exigent que les participants assistent à un minimum de 90 % du nombre total d'heures de

Unité de mesure : Nombre de femmes recevant une formation
cours pour être considérés comme ayant terminé un cours.
Desaggrégation : Pays d'origine du participant, type de formation (par exemple, formation technique, formation de perfectionnement professionnel, compétences de perfectionnement professionnel)

PLAN DE COLLECTE DE DONNÉES

Source des données : Données à collecter par les IM proposant des formations

Méthode de collecte/construction des données : Registre des participants aux formations/événements

Fréquence des rapports : trimestriel

Personne(s) responsable(s) au sein de Power Africa : Équipe MEL de Power Africa, les AOR/COR des mécanismes de mise en œuvre de l'USAID qui établissent des rapports sur cet indicateur

PROBLÈMES DE QUALITÉ DES DONNÉES

Dates des évaluations précédentes de la qualité des données et nom de l'évaluateur : Sans objet ; il s'agit d'un nouvel indicateur
Date des prochaines évaluations de la qualité des données : Octobre 2024

Limites des données connues : Il existe une forte possibilité de double comptage si la même personne participe à plusieurs formations de développement professionnel programmées au cours du même trimestre. Notez que les personnes qui suivent des formations multiples et non redondantes peuvent être comptées une fois pour chaque formation suivie au cours de la période de référence.

Les registres de présence peuvent être incomplets ou inexacts, en particulier lorsqu'il s'agit de déterminer si un participant a suivi l'intégralité d'un cours. Dans la mesure du possible, nous demandons aux IM de s'efforcer de limiter le double comptage des participants sur une base trimestrielle.

Il est également fort possible que des formations de qualité ou d'intensité différentes soient comptabilisées à égalité, c'est-à-dire qu'un cours d'une semaine serait considéré comme un « événement », de même qu'un cours d'une journée.

Il peut être difficile d'évaluer si une formation donnée soutient un travail axé sur l'énergie propre. Si, par exemple, une formation est dispensée à un employé d'une entreprise de services publics, une partie, mais pas la totalité, de l'électricité produite par cette entreprise peut être de l'« énergie propre »

BASE DE RÉFÉRENCE/CALENDRIER : Sans objet ; il s'agit d'un nouvel indicateur

CETTE FICHE A ÉTÉ MISE À JOUR : avril 2022

Fiche de référence de l'indicateur de performance de Power Africa

2.1.1. Nom de l'indicateur : Émissions de gaz à effet de serre réduites, séquestrées ou évitées : Émissions de gaz à effet de serre (GES), estimées en tonnes de CO₂e, réduites, séquestrées et/ou évitées grâce à l'énergie propre résultant de l'assistance de l'USG

S'agit-il d'un plan de rendement et d'un indicateur de rapport ? **Oui**

DESCRIPTION

Définition(s) précise(s) :

Cet indicateur signale la quantité d'émissions de GES sur une base annuelle, estimée en tonnes métriques de CO₂e réduites, séquestrées et/ou évitées, à la suite des activités de l'USG, par rapport à un niveau de référence d'émissions de GES. Le niveau de référence est la référence « maintien du statu quo » pour les émissions de GES qui se seraient produites au cours de la période de référence s'il n'y avait pas eu d'intervention de l'USG.

Cet indicateur est une estimation calculée et ne résulte généralement pas de mesures directes des émissions.

De nombreux projets auxquels cet indicateur s'applique peuvent entraîner des réductions d'émissions de GES à partir du dioxyde de carbone (O₂), méthane (CH₄), oxyde d'azote (N₂O), hydrofluorocarbones, perfluorocarbones et gaz hexafluorure de soufre.

Les secteurs pertinents pour les projets susceptibles d'appliquer cet indicateur comprennent, sans s'y limiter, le changement climatique, la gestion des ressources naturelles, l'agriculture, la biodiversité, l'énergie, l'industrie, l'urbanisme et les transports.

Unité de mesure : *Nombre de tonnes de CO₂e sur une base annuelle*

Le potentiel de réchauffement global (PRG) des gaz figurant dans le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) doit être utilisé pour les calculs :

- **Gaz PRG**
- **CH₄ 21** (méthane : a 21 fois plus d'impact que le CO₂ sur une période de 100 ans)
- **N₂O 310** (dioxyde d'azote : a 310 fois plus d'impact que le CO₂ sur une période de 100 ans)

Remarque : N₂O est un gaz commun émis par les moteurs diesel et doit être pris en compte pour éviter les émissions.

Désagrégation :

- **Activités financées par les agences de l'USG dans le domaine de l'énergie propre**
- **Activités financées par les IM en matière d'énergie propre**
- **Pays**

PLAN DE COLLECTE DE DONNÉES PAR L'USAID

Source de données :

Pour la capacité de production (MW), la principale source de données sera Power Africa et les projets commandés par l'agence de l'USG dédouanés par le PRO. Les données seront calculées à l'aide de l'outil CLEER.

Les unités d'exploitation (OU) devraient utiliser des facteurs d'émission d'électricité et de carburant reconnus au niveau international (voir ci-dessous). Si un facteur d'émission local récent et solide est disponible ou si un facteur d'émission spécifique au programme est développé, les OU peuvent l'utiliser à la place et documenter le facteur dans la description de l'indicateur.

Faits saillants de l'Agence internationale de l'énergie sur le CO₂ provenant des combustibles fossiles. <https://www.iea.org/data-and-statistics/data-product/emissions-factors-2022> **Fuel emission factors - IPCC 2006 Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories:** <http://www.ipcc.ch/report/ar5/>

RESSOURCES :

Émissions de GES/Protocole CLEER : <https://pages.usaid.gov/E3/GCC/ghg-accounting-tools>

Méthode de collecte/construction des données :

Le premier calcul consistera à remplacer les émissions de gaz à effet de serre provenant de la production d'électricité mise en service. D'autres calculs ou types de réductions de GES utiliseront le kit d'indicateurs standard/calculateurs disponibles chez USAID/Global Climate Change.

Pour hors réseau, voir ci-dessous sous « autres notes »

Fréquence des rapports : **Annuellement**

Personne(s) responsable(s) à Power Africa : L'équipe MEL de Power Africa, les AOR/COR des mécanismes de mise en œuvre de l'USAID qui rendent compte de cet indicateur, et les RM des agences de l'USG qui soutiennent cet indicateur

Responsable des activités :

Le personnel du POC MEL des mécanismes de mise en œuvre qui contribuent à cet indicateur

PROBLÈMES DE QUALITÉ DES DONNÉES

Dates des précédentes évaluations de la qualité des données :

octobre 2021 Date des prochaines évaluations de la qualité des

données : **octobre 2024** Limitations des données connues :

Validité : Ce calcul pour les besoins de Power Africa supposera fortement que la production locale de diesel de petite taille sera le contrefactuel pour l'approvisionnement en électricité. Cela ne sera pas nécessairement vrai dans tous les cas ; cependant, à moins que des indications fortes ou des informations fiables ne soient disponibles pour qu'une génération spécifique remplace certaines autres technologies, le diesel est l'hypothèse par défaut.

Fiabilité : Il faut appliquer des méthodologies cohérentes. Toute révision des méthodes standard d'estimation des GES de l'USG devrait être clairement documentée afin d'assurer la cohérence et la comparabilité des séries chronologiques.

Précision : (langage d'indicateur standard) : Il pourrait y avoir une imprécision en raison de variations dans les méthodologies de rapport. L'utilisation des méthodes standard de comptabilisation des GES dans le protocole CLEER renforcera la cohérence et éliminera les écarts dans les rapports résultant de l'utilisation de diverses méthodes.

(langue de PowerAfrica): Il y aura également des variations dues à des variations nationales et locales dans l'efficacité de la production qui seront acceptables à des fins de reporting.

Intégrité : le choix des valeurs possibles pour les facteurs d'émission, les taux de piégeage du carbone et d'autres variables affecte les calculs. Pour garantir l'intégrité, les méthodes de calcul des GES, les données d'entrée, les sources de données et les hypothèses doivent être clairement et complètement documentées.

Autres remarques :

Pour les émissions de GES spécifiques aux installations hors réseau, Power Africa dispose d'une méthodologie spécifique basée sur les données de ventes de GOGA pour 2019 et 2020 ainsi que sur ses [métriques d'impact pour le remplacement du kérosène et la réduction du CO₂e](#). Cette méthodologie hors réseau prend en compte les systèmes photovoltaïques hors réseau de taille allant de 0 Wp à 50 Wp et inclut également les mini-réseaux. Cette méthodologie repose sur l'hypothèse qu'en ASS, les émissions de GES proviennent principalement du kérosène et non du diesel et que les nouvelles connexions électriques comptabilisées pour cet indicateur n'ont pas accès au diesel ou au réseau électrique et ne le feront pas dans un avenir proche.

La formule ci-dessous estime que les émissions de GES ont été réduites ou évitées en supposant qu'en l'absence d'électricité hors réseau, les consommateurs utiliseraient les lanternes du kérosène comme source principale d'éclairage. Le GOGA estime qu'une lanterne de kérosène émet 0,431 tonnes de CO₂e (tCO₂e) par an. Cette méthodologie prend le nombre total de ventes pour un mécanisme de mise en œuvre (S), applique un taux d'actualisation pour tenir compte des pertes, par exemple lorsqu'un système solaire domestique tombe en panne et qu'un consommateur doit revenir à l'utilisation de lanternes à pétrole pendant une partie de l'année (D), et multiplie ce chiffre par les tCO₂e qui seraient émises par une lanterne à pétrole au cours d'une année (G). Ce nombre peut être multiplié par la longévité d'un produit solaire (P) afin d'obtenir la tCO₂e au cours de la durée de vie d'un produit solaire.

Le tCO₂e évité pour les lanternes, les systèmes de maisons solaires et les mini-réseaux est calculé comme :

$$tCO_2e = S * (1 - D) * R * G * P$$

où :

S = nombre de ventes de produits solaires ;

D = taux d'actualisation ;

R = le ratio de remplacement des lanternes de kérosène ;

G = émissions annuelles de tCO₂e émises par lanterne de kérosène ; et

P = durée de vie du produit solaire en années

- Le taux d'actualisation, D , varie en fonction de la méthode de paiement utilisée (paiement au fur et à mesure [PAYGO] ou en espèces). Pour les ventes au comptant, le taux d'escompte est de 3 % ; les taux d'escompte pour les ventes PAYGO varient en fonction de la taille du système vendu et sont calculés comme suit :

$$f * (1 - 0.98^{12 * \wedge}) + 0,01$$

où W est la durée moyenne en années de garantie pour l'unité principale du produit solaire.

Pour le remplacement des pompes diesel par des pompes solaires photovoltaïques dans le secteur de l'utilisation productive de l'énergie, Power Africa a développé une méthodologie qui est également basée sur les métriques d'impact de GOGLA [pour le remplacement du kérosène et la réduction des émissions de CO₂e](#) et utilise les tailles moyennes de trois modèles de pompes solaires photovoltaïques couramment vendues : Ennos, Futurepump et SunCulture. De toutes les entreprises déclarantes, ce sont ces trois entreprises qui ont déclaré les ventes de pompes les plus élevées au PAOP. La méthodologie fournit une estimation basse, moyenne et haute des émissions potentielles de GES évitées et, pour les besoins du rapport, le PAOP utilisera l'estimation basse basée sur la plus petite taille de pompe vendue par les entreprises afin de fournir l'estimation la plus prudente.

La formule ci-dessous permet d'estimer les émissions de GES réduites ou évitées en supposant qu'en l'absence d'électricité hors réseau, les consommateurs utiliseraient du diesel pour alimenter leurs pompes à eau à des fins agricoles. Les tCO₂e émises par une pompe diesel (G) sont estimées sur la base de la capacité moyenne de la pompe (en Wp), de la quantité de diesel nécessaire pour produire un kWh d'électricité, du facteur d'émission du diesel utilisé par les pompes (gramme de CO₂e produit par kilogramme de diesel consommé), et en supposant que les pompes fonctionnent dix heures par jour pendant 365 jours par an. Cette méthodologie prend ensuite le nombre total de ventes de pompe pour un mécanisme de mise en œuvre ($S * R$) et le multiplie par le tCO₂e qui serait émis par une pompe diesel en un an (G). Ce nombre peut être multiplié par la longévité d'un produit solaire (P) afin d'obtenir la tCO₂e au cours de la durée de vie d'un produit solaire.

Le tCO₂e évité pour les pompes est calculé comme :

$$tCO_2e = S * R * G * P$$

où :

S = nombre de ventes de produits solaires ;

R = le pourcentage estimé de clients remplaçant une pompe à irrigation diesel (plutôt que d'acheter une pompe pour la première fois) ;

G = émissions annuelles de tCO₂e par pompe diesel ; et

P = durée de vie du produit solaire en années

Les hypothèses et définitions détaillées figurent dans les [calculs des émissions évitées](#) utilisés pour les estimations et les pompes - [calculs des émissions évitées](#).

BASE DE REFERENCE/CALENDRIER : 7 605 910 CO₂ à partir de l'exercice fiscal 2022 (rapport annuel)

DERNIÈRE MISE À JOUR DE CETTE FICHE : avril 2022

Fiche de référence des indicateurs de performance de Power Africa

2.1.2. Nom de l'indicateur : Projection des émissions de gaz à effet de serre réduites ou évitées grâce à l'adoption de lois, de politiques, de réglementations ou de technologies liées à l'énergie propre et résultant de l'assistance de l'USG

S'agit-il d'un plan de rendement et d'un indicateur de rapport ? Oui

DESCRIPTION

Définition(s) précise(s) : La programmation de Power Africa permet aux pays d'accélérer leur transition vers un développement à faibles émissions.

Cet indicateur mesure les émissions de GES cumulées prévues, réduites, évitées et/ou séquestrées sur une période de 15 ans, en tonnes d'équivalent CO₂, à partir du moment où la politique est entrée en vigueur ou l'action a été entreprise. La mesure, la technologie ou l'action peut être prise en charge en totalité ou en partie par l'assistance de l'USG. Il est acceptable de calculer les réductions d'émissions prévues à partir d'une combinaison de politiques et/ou d'actions adoptées auxquelles l'assistance de l'USG a contribué. Les politiques et les mesures adoptées depuis 2015 qui n'ont pas été signalées précédemment peuvent être incluses.

Les technologies d'énergie propre pertinentes comprennent tout produit, processus ou infrastructure bénéficiant de l'assistance de l'USG qui est installé ou adopté et qui peut réduire, éviter ou séquestrer les émissions de gaz à effet de serre.

Cet indicateur s'applique à tous les types de politiques et d'actions en matière d'énergie propre, y compris, mais sans s'y limiter, les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN), les politiques, réglementations et normes en matière d'efficacité énergétique ou d'énergies renouvelables, les programmes de déclaration des GES, les programmes d'échange de droits d'émission et le déploiement de technologies qui entraînent des réductions d'émissions.

Les résultats doivent être divisés en trois catégories : les émissions réduites ou évitées entre le moment où l'action a été entreprise ou la politique est entrée en vigueur et la cinquième année, entre la sixième et la dixième année, et entre la première et la quinzième année. La somme des trois devrait correspondre à la réduction totale prévue ou aux émissions évitées.

Les responsables de la mise en œuvre ne peuvent rendre compte de cet indicateur qu'une seule fois par politique ou action adoptée. Le rapport peut être établi au cours de l'année où la politique a été adoptée ou au cours de l'année où l'action a été entreprise ou mise en œuvre. Les évaluations des politiques et des mesures adoptées depuis 2015 peuvent être déclarées en vertu de cet indicateur. Dans de tels cas, ils peuvent impliquer à la fois des estimations ex-post et ex-ante.

POUR LES ACTIVITÉS DE L'USAID :

Les OU peut consulter le World Resources Institute (WRI) 2014 Policy and Action Standard pour obtenir des conseils sur la façon de générer une projection décennale <http://www.hgprotocol.org/policy-and-action-standard>. Toutefois, il s'agit d'un exercice important qui n'est pas normalisé dans tous les programmes, les OU de l'USAID peuvent contacter l'USAID/Washington pour obtenir une assistance technique supplémentaire sur l'élaboration d'une projection des réductions d'émissions. Des calculs normalisés pour les rapports sous cet indicateur pour certains types de politiques et de technologies sont en cours de développement dans le cadre du protocole CLEER et de l'outil CLEER (<http://www.leertool.org>).

Cet indicateur peut être utilisé conjointement avec l'indicateur EG2.1.1 Réduction des émissions de GES, étant donné que cet indicateur représente les réductions d'émissions projetées et que l'indicateur EG2.1.1 mesure les réductions d'émissions ex post. Les activités qui utilisent cet indicateur peuvent également rendre compte du point 3.4.1 3, Lois et politiques, et du point 4.1.4, Mégawatts (MW) de capacité d'énergie propre, étant donné que des réductions d'émissions peuvent être attendues en conséquence. Dans de tels cas, ils peuvent impliquer à la fois des estimations ex-post et ex-ante.

Unité de mesure : tonnes métriques d'équivalent CO2 (tCO2e)

Désagrégation :

- Années 1 à 5
- Années 6 à 10
- De 11 à 15 ans

Source de données :

La principale source de données sera Power Africa et les projets commandés par les agences de l'USG et approuvés par le PRO pour les besoins du PPR.

Fréquence des Rapports :
Annuellement

Personne(s) responsable(s) chez Power Africa : Équipe MEL de Power Africa et équipe de partenariat de Power Africa

PROBLÈMES DE QUALITÉ DES DONNÉES

Dates des évaluations précédentes de la qualité des données et nom de l'évaluateur : octobre 2021 Date des

prochaines évaluations de la qualité des données : octobre 2024 Limites des données connues : S/O

BASE DE RÉFÉRENCE/CALENDRIER : Sans objet ; il s'agit d'un nouvel

indicateur

CETTE FICHE A ÉTÉ MISE À JOUR : avril 2022

Fiche de référence de l'indicateur de performance de Power Africa

21.3. Nom de l'indicateur : Nombre d'appels d'offres pour de nouvelles capacités de production, de transport et/ou de distribution d'électricité mis en œuvre grâce à l'assistance de l'USG.

S'agit-il d'un plan de rendement et d'un indicateur de rapport ? Non

DESCRIPTION

Définition(s) précise(s):

Cet indicateur rend compte de l'assistance technique, des services de conseil et du renforcement des capacités fournis par Power Africa à l'appui des marchés publics concurrentiels.

Les « marchés publics concurrentiels » sont ceux qui favorisent la transparence, la concurrence et les meilleures pratiques internationales en matière de marchés publics, telles que les appels d'offres équitables et concurrentiels, l'analyse des coûts du cycle de vie et la détermination de la meilleure valeur, ce qui renforcera la confiance des investisseurs, abaissera les coûts et facilitera les investissements durables et à long terme dans les infrastructures énergétiques.

Dans ce contexte, l'assistance à la mise en concurrence des marchés publics peut inclure le soutien à l'adhésion aux meilleures pratiques internationales, la fourniture d'une assistance technique et de services de conseil pour la conception et/ou la transition vers des processus concurrentiels, et le soutien à l'examen et à la sélection des offres et au renforcement des capacités des représentants du gouvernement, du secteur privé et/ou des services publics. Par exemple, si un mécanisme de mise en œuvre soutient une passation de marché concurrentielle pour l'énergie solaire et apporte son soutien à la fois à l'examen et à l'élaboration d'accords types (deux activités distinctes), le nombre de passations de marché concurrentielles soutenues compte pour un.

« L'assistance de l'USG » se réfère aux agences de l'USG ou aux mécanismes de mise en œuvre de Power Africa/USG impliqués dans le projet. L'assistance liée aux processus de passation de marchés concurrentiels peut comprendre l'un des éléments suivants :

- Examen des documents relatifs à la passation des marchés, y compris les critères d'appel d'offres, les offres ou les contrats
- Examen des processus de passation de marchés concurrentiels et de la planification afin de garantir la conformité avec les meilleures pratiques
- Examen de/ou aide concernant les documents d'approvisionnement, y compris les documents standard, les AAE et les règlements
- Assistance à la structure, à l'établissement ou au renforcement des capacités d'une unité d'approvisionnement au sein d'une agence gouvernementale
- Fourniture d'un soutien sous forme de conseiller intégré à une unité de passation de marchés
- Assistance à la mise en place de procédures de passation de marchés

concurrentielles La description de l'indicateur doit comprendre les éléments suivants :

- Brève description de l'aide fournie et des processus soutenus pour améliorer une procédure de passation de marchés particulière
- L'agence de l'USG qui a soutenu le processus
- Si l'USAID, quel mécanisme de mise en œuvre

Unité de mesure : nombre de marchés publics concurrentiels Désagrégation :

- Approvisionnement en réseau (production, transmission, distribution) ou hors réseau (par exemple, compteurs pour mini-réseaux)
- Type de processus d'approvisionnement (par exemple, l'enchère inversée)
- Pays
- Agence USG qui a soutenu l'assistance (y compris le mécanisme de mise en œuvre de Power Africa si l'USAID)

PLAN DE COLLECTE DE DONNÉES PAR L'USAID

Source de données :

Annonce publique de la procédure de passation de marché Méthode de collecte et de construction des données :

- Les mécanismes de mise en œuvre fourniront une description de l'aide apportée et de la manière dont elle renforce la compétitivité des marchés publics.
- Les liaisons interagences proposeront une description de l'aide apportée et de la manière dont elle vise à renforcer la compétitivité des marchés publics.

Fréquence des rapports : Annuel

Personne(s) responsable(s) au sein de Power Africa : L'équipe MEL de Power Africa, les AOR/COR des mécanismes de mise en œuvre de l'USAID qui rendent compte de cet indicateur, les RM des agences de l'USG, les PD et les PSP qui soutiennent cet indicateur

Responsable des activités :

Le POC de l'équipe MEL des mécanismes de mise en œuvre qui choisissent de contribuer à cet indicateur

Dates des évaluations précédentes de la qualité des données : L'AQD réalisé en novembre 2015, octobre

2021 Date des prochaines évaluations de la qualité des données : octobre 2024 Limites des données

connues :

Validité : Cet indicateur comptabilise le nombre de marchés publics bénéficiant d'un soutien, mais ne reflète pas la qualité de chacun de ces marchés dans la pratique, ni les impacts sur le développement qui en découlent.

Fiabilité : Les résultats de l'USAID seront capturés de manière fiable grâce aux processus de reporting standard. Pour les autres agences de l'USG, les rapports seront plus sporadiques et potentiellement incomplets, parce qu'il n'y a pas d'exigences contractuelles en matière de rapports.

BASE DE RÉFÉRENCE/CALENDRIER : 40 au premier trimestre de l'exercice 2023

DERNIÈRE MISE À JOUR DE CETTE FICHE : avril 2022

Fiche de référence de l'indicateur de performance de Power Africa

2.1.4. Nom de l'indicateur : Transactions ayant fait l'objet d'une clôture financière : Nombre de transactions ayant atteint le stade de la clôture financière grâce à l'assistance de l'USG

S'agit-il d'un plan de rendement et d'un indicateur de rapport ? Non

DESCRIPTION

Définition(s) précise(s) : Cet indicateur se réfère au nombre de transactions de Power Africa qui ont atteint la FC.

Cet indicateur se réfère au nombre de transactions de Power Africa qualifiées qui ont atteint la FC.

Cet indicateur nous aide à comprendre l'étendue de la réserve de transactions actuelles et potentielles de Power Africa et fournira également des informations qui pourront être utilisées lors de l'évaluation de l'impact de Power Africa pour déterminer si l'assistance de Power Africa a été essentielle pour que les transactions atteignent la FC.

Transaction : Une transaction est un projet spécifique techniquement, commercialement et financièrement viable dans le secteur de l'électricité

- généralement mené par des développeurs/sponsors privés, mais pouvant également inclure des investissements du secteur public -

dans lequel un investissement en capital ou l'assistance technique nécessaire est requis pour amener un projet spécifique à la FC.

Transactions qualifiées : Une transaction qualifiée doit être une spécifique :

■ Production

* Investissement dans la production d'énergie renouvelable (éolienne, solaire, hydroélectrique, géothermique, biomasse ou marémotrice)

* Investissement qui augmente l'accès à l'électricité, y compris les mini-réseaux et l'électrification rurale

* Investissement dans la production d'électricité au gaz naturel, par exemple le gaz associé, le gazoduc et l'investissement dans les infrastructures associées, le gaz non associé, ou le gaz naturel liquéfié en configuration de cycle combiné

* Investissements dans le captage du gaz associé et la réduction du brûlage de gaz à la torche

* Investissements dans le gaz qui soutiendront éventuellement la production d'électricité à base de gaz

* Investissement dans l'énergie des piles à combustible (c'est-à-dire celle qui utilise l'énergie chimique de l'hydrogène ou d'autres combustibles pour produire de l'électricité de manière propre et efficace)

■ Utilisation du stockage de l'énergie (batterie, air comprimé, volant d'inertie, hydroélectricité pompée)

* Projet d'hydrogène

vert⁷⁵

■ Investissement dans la transmission

Il existe deux types de transactions qualifiées Power Africa :

- Transactions de l'USG Power Africa : Se produit lorsqu'un ou plusieurs partenaires interagences de l'USG ont une implication substantielle⁴ telle que l'assistance technique, les subventions, le financement, le soutien politique, le plaidoyer. Les transactions de l'USG dans le cadre de Power Africa ne nécessitent pas de QTAT pour être comptabilisées comme une transaction de Power Africa.
- Transactions des partenaires de Power Africa : Se produit lorsqu'un partenaire de Power Africa a investi ou investit du capital, des services ou de l'équipement dans une transaction qualifiée - sans aucune implication des organismes inter-agences
Partenaire - et lorsque ce partenaire de Power Africa permet à Power Africa de communiquer publiquement sur la transaction et est prêt à reconnaître à Power Africa le mérite d'avoir joué un rôle essentiel dans la réalisation d'une transaction qualifiée, et lorsque Power Africa consent à ce que la transaction qualifiée soit présentée comme une transaction de partenaire de Power Africa. La transaction ne peut être prise en compte pour les objectifs de Power Africa que si elle a atteint la FC après que le partenaire soit devenu officiellement un partenaire de Power Africa.⁵

FC : Se produit lorsque tous les accords de projet et de financement ont été signés et que toutes les conditions requises qu'ils contiennent ont été remplies. Pour les transactions telles que les investissements du secteur public qui ne sont pas structurés comme ci-dessus, la « FC » sera considéré comme signifiant la conclusion d'un marché public de travaux ou d'assistance technique.

Expansion de la production : Se réfère à l'augmentation de la capacité de production installée. La capacité installée est la capacité testée mesurée lors de la mise en service. L'opération de production est la source de la capacité installée. Le montant de l'augmentation de capacité est basé sur l'étude de faisabilité, qui peut être mise à jour lorsqu'une usine modernisée est mise en service.

Réhabilitation ou optimisation de la production d'électricité existante : Il s'agit d'une augmentation de la capacité effective (jusqu'à un niveau inférieur ou égal à la capacité installée) causée par l'amélioration de la production et/ou de l'efficacité des ressources et de l'approvisionnement en combustible. L'augmentation de la capacité effective due à la réhabilitation doit être définie comme la capacité résultant des améliorations censées augmenter la capacité du côté basse tension du poste de raccordement de la production. La source de la capacité effective devrait être l'opérateur de génération. Le montant de l'augmentation de la capacité effective doit être basé sur une évaluation technique convaincante - la production moyenne ou actuelle incorporée dans l'étude de faisabilité réalisée pour justifier la décision d'entreprendre les travaux nécessaires à l'augmentation de la capacité effective, qui peut être mise à jour lors de la mise en service de la centrale modernisée. L'étude de faisabilité devrait inclure une évaluation historique de la capacité effective actuelle. La différence entre la capacité effective actuelle et la capacité effective accrue sera comptabilisée en tant que MW pour cet indicateur.

Justification : Cet indicateur permet à Power Africa de suivre l'évolution de son pipeline et de la capacité de production d'électricité prévue pour être mise en service. Il permet également de consacrer des ressources à l'avancement des transactions afin d'atteindre les objectifs 2030 de Power Africa.

⁴ SIMPLICATION SUBSTANTIELLE : Un RESULTAT EST ATTRIBUABLE LORSQUE LE PROGRAMME PEUT PRETENDRE DE MANIERE PLAUSIBLE QUE SANS L'INTERVENTION SPECIFIEE, LE RESULTAT NE SE SERAIT PAS PRODUIT COMME IL L'A FAIT.

⁵ L'EXCEPTION A LA REGLE EST LORSQUE LE PARTENAIRE **Power Africa** VEUT ATTRIBUER LA TRANSACTION AUX **objectifs de Power Africa** ET AU MOMENT DE L'ATTRIBUTION A UN INTÉRÊT DANS LA TRANSACTION.

Désagrégation :

- Technologie (par exemple, hydroélectrique, solaire, géothermique, éolienne, biomasse renouvelable, biomasse et biocarburants, gaz, autres)
- Types de transactions
 - o Production d'électricité (nouvelle production [énergie propre ou autre], expansion de la production, réhabilitation/optimisation)
 - o Transmission
 - o Distribution
 - o Hors réseau
 - o Systèmes de stockage d'énergie
- Étape de transaction (Étape 4 Achèvement du projet)
- Pays
- Transaction avec l'USG vs. partenaire Power Africa

En outre, les transactions seront désagrégées par des « transactions transfrontalières de puissance ». Cela complètera l'indicateur n° 12 de PA « Le volume d'électricité en MWh engagé pour le commerce transfrontalier régional d'électricité par le biais d'accords bilatéraux avec l'aide de l'USG »

PLAN DE COLLECTE DE DONNÉES

Source des données : Le personnel des IP et les partenaires de l'USG vérifient le nombre de MW à partir des propositions de projet, des projets d'accords ou des documents de négociation, et mettent à jour les données de transaction dans le PATT. Chaque fois que possible, les documents sources doivent être téléchargés dans le PATT ou partagés avec l'équipe MEL de Power Africa.

Méthode de collecte/construction des données :

- Soumissions trimestrielles du personnel des IP dans le PATT. Le personnel des IP prend l'initiative d'introduire des informations sur les transactions qu'il soutient directement ou qu'il pense que l'USG devrait envisager de soutenir. Les missions examinent les transactions et les classent par ordre de priorité à l'aide de l'outil QTAT
- Données supplémentaires provenant des rapports trimestriels soumis par la DFC, l'USTDA, l'Ex-Im et la MCC
- Mises à jour par les RM chefs de secteur, et/ou le personnel des IP de l'USAID après communication avec les partenaires
- ** Voir la PON de mise à jour

des transactions Fréquence des rapports :

Trimestrielle

Responsable(s) au sein de Power Africa : Équipe MEL de Power Africa, les AOR/COR des mécanismes de mise en œuvre de l'USAID faisant rapport sur cet indicateur, les RM des partenaires de l'Agence, les PD et les PSP soutenant cet indicateur Individus responsables au niveau des activités :

Le personnel MEL des IM qui choisissent de contribuer à cet indicateur

PROBLÈMES DE QUALITÉ DES DONNÉES

Dates des précédentes évaluations de la qualité des données : novembre 2015, octobre 2021

- Date des prochaines évaluations de la qualité des données

: octobre 2024 Limites de données connues :

Validité : S'appuie sur les TA, le personnel des IM, les agences de l'USG et les postes pour établir des rapports en temps voulu et de manière précise. Il se peut que les données ne soient pas tout à fait actuelles ou exactes.

Intégrité : le nombre signalé peut être gonflé. Le nombre indiqué par le secteur privé de Power Africa ainsi que par les bailleurs de fonds/PD est très difficile à vérifier car il n'y a pas d'obligation contractuelle de fournir à l'équipe MEL de Power Africa les documents de base. Nous nous appuyons uniquement sur les chiffres fournis par les chefs de file sectoriels des RM lors des appels à données trimestriels avec les partenaires.

BASE DE RÉFÉRENCE/CALENDRIER : 145 à partir du premier trimestre de l'année fiscale 2023

DERNIÈRE MISE À JOUR DE CETTE FICHE : 30 août 2022

Fiche de référence de l'indicateur de performance de
Power Africa

2.1.5 Nom de l'indicateur : capacité de puissance supplémentaire atteignant la clôture financière : Nombre de MW provenant de transactions de production d'électricité qui ont atteint la clôture financière

S'agit-il d'un plan de rendement et d'un indicateur de rapport ? Oui

DESCRIPTION

Définition(s) précise(s) : Cet indicateur fait référence au nombre de MW de transactions qualifiées Power Africa qui ont atteint la FC.

Il fournira également des informations qui pourront être utilisées lors de l'évaluation de l'impact de Power Africa afin de déterminer si l'assistance de Power Africa a été déterminante pour la clôture financière des transactions.

Transaction : Une transaction est un projet spécifique du secteur de l'énergie techniquement, commercial et financièrement viable, généralement dirigé par des promoteurs/sponsors privés, mais peut aussi inclure l'investissement du secteur public – dans lequel l'investissement en capital ou l'assistance technique nécessaire sont nécessaires pour apporter un projet spécifique à la FC.

Transactions qualifiées : Une transaction qualifiée doit être spécifique, comme dans les cas suivants :

- * Production
- * Investissement dans la production d'énergie renouvelable (éolienne, solaire, hydroélectrique, géothermique, biomasse ou marémotrice)
- * Investissement qui augmente l'accès à l'électricité, y compris les miniréseaux et l'électrification rurale
- * Investissements dans la production d'électricité à partir de gaz naturel, par exemple les gaz associés, les gazoducs et les infrastructures associées, le gaz non associé ou le gaz naturel liquéfié dans une configuration de cycle combiné
- * Investissements dans le captage du gaz associé et la réduction du brûlage de gaz à la torche
- * Investissements dans le gaz qui soutiendront éventuellement la production d'électricité à partir du gaz
- * Investissement dans les piles à combustible (elles utilisent l'énergie chimique de l'hydrogène ou d'autres combustibles pour produire de l'électricité de manière propre et efficace)
- Utilisation du stockage de l'énergie (batterie, air comprimé, volant d'inertie, hydroélectricité pompée)
- * Projet d'hydrogène vert
- Investissement dans la transmission

FC : Se produit lorsque tous les accords de projet et de financement ont été signés et que toutes les conditions requises qu'ils contiennent ont été remplies. Pour les transactions telles que les investissements du secteur public qui ne sont pas structurées comme ci-dessus, la « FC » sera considérée comme la signature d'un contrat de travaux ou d'assistance technique.

Expansion de la production : Se réfère à l'augmentation de la capacité de production installée. La capacité installée correspond à la capacité testée, mesurée lors de la mise en service. L'opération de production est la source de la capacité installée. La quantité de capacité accrue est basée sur l'étude de faisabilité, qui peut être mise à jour lorsqu'une usine améliorée est mise en service.

Réhabilitation ou optimisation de la production d'électricité existante : Il s'agit d'une augmentation de la capacité effective (jusqu'à un niveau inférieur ou égal à la capacité installée) causée par l'amélioration de la production et/ou de l'efficacité des ressources et de l'approvisionnement en combustible. L'augmentation de la capacité effective due à la réhabilitation doit être définie comme la capacité résultant des améliorations censées augmenter la capacité du côté basse tension du poste de raccordement de la production. La source de la capacité effective devrait être l'opérateur de production. Le montant de l'augmentation de la capacité effective doit être basé sur

une évaluation technique convaincante - la production moyenne ou actuelle incorporée dans l'étude de faisabilité réalisée pour justifier la décision d'entreprendre les travaux nécessaires à l'augmentation de la capacité effective, qui peut être mise à jour lors de la mise en service de la centrale modernisée. L'étude de faisabilité devrait inclure une évaluation historique de la capacité effective actuelle. La différence entre la capacité effective actuelle et la capacité effective accrue sera comptabilisée en tant que MW pour cet indicateur.

Justification : Cet indicateur permet à Power Africa de suivre l'évolution de son pipeline et de la capacité de production d'électricité prévue pour être mise en service. Il permet également de consacrer des ressources à l'avancement des transactions afin d'atteindre les objectifs 2030 de Power Africa.

Unité de mesure : Nombre de MW

Désagrégation :

- Technologie (par exemple, hydroélectricité, énergie solaire, géothermie, énergie éolienne, biomasse renouvelable, biomasse et biocarburants, gaz et autres)
- Types de transactions
- Étape de transaction (Étape 4 Achèvement du projet)
- Pays
- L'USG vs. transaction de partenariat Power Africa

PLAN DE COLLECTE DE DONNÉES

Source de données : le personnel de l'IM et les partenaires de l'USG vérifient le nombre de MW à partir des propositions de projet, des projets d'accords ou des documents de négociation, et mettent à jour les données de transaction dans le PATT. Dans la mesure du possible, les documents source doivent être téléchargés dans le PATT ou partagés avec l'équipe MEL de Power Africa.

Méthode de collecte/construction des données :

- Soumissions trimestrielles par le personnel des IM dans le PATT. Le personnel des IM prend l'initiative de saisir des informations sur les transactions qu'il soutient directement ou qu'il pense que l'USG devrait envisager de soutenir. Les missions examinent les transactions et les classent par ordre de priorité à l'aide du QTAT
- Données supplémentaires provenant de rapports trimestriels soumis par la DFC, l'USTDA, Ex-Im et la MCC
- Mises à jour des agences de l'USG, des RM du PD, des responsables sectoriels de la PSP et/ou du personnel du mécanisme de mise en œuvre de l'USAID après communication avec les développeurs
- ** Voir la PON de mise à jour

des transactions Fréquence des rapports :

Trimestrielle

Responsable(s) au sein de Power Africa : L'équipe MEL de Power Africa, les AOR/COR des mécanismes de mise en œuvre de l'USAID faisant rapport sur cet indicateur, les RM des partenaires de l'Agence, les PD et les PSP soutenant cet indicateur Individus responsables au niveau des activités :

Le personnel MEL des IP qui choisissent de contribuer à cet indicateur

PROBLÈMES DE QUALITÉ DES DONNÉES

Dates des évaluations précédentes de la qualité des données et nom de l'évaluateur : novembre 2015, octobre 2021

Date des prochaines évaluations de la qualité des données

: octobre 2024 Limites de données connues :

Validité : S'appuie sur les TA, le personnel des IM, les agences de l'USG et les postes pour établir des rapports en temps voulu et de manière précise. Il se peut que les données ne soient pas tout à fait actuelles ou exactes.

Intégrité : le nombre signalé peut être gonflé. Le nombre indiqué par le secteur privé de Power Africa ainsi que par les bailleurs de fonds/PD est très difficile à vérifier car il n'y a pas d'obligation contractuelle de fournir à l'équipe MEL de Power Africa les documents de base. PA s'appuiera uniquement sur les chiffres fournis par les RM lors des appels trimestriels avec les partenaires.

Fiche de référence des indicateurs de performance de Power Africa

2.2.1. Nom de l'indicateur : Nombre de documents de planification stratégique du secteur de l'énergie du gouvernement hôte proposés ou révisés, adoptés ou mis en œuvre par le biais de l'assistance de l'USG

S'agit-il d'un plan de rendement et d'un indicateur de rapport ? Non

DESCRIPTION

Définition(s) précise(s):

Cet indicateur rend compte de l'assistance technique, des services de conseil et du renforcement des capacités fournis par l'interagence de l'USG Power Africa et les IM de l'USAID en vue de soutenir une planification plus intégrée du secteur de l'électricité basée sur une analyse solide des données. Une planification efficace permet de garantir le développement d'un système électrique résistant et à moindre coût qui continue à répondre à la demande au fil du temps. Une planification efficace donnera la priorité à une combinaison optimale de ressources énergétiques pour répondre à la charge prévue, à des infrastructures de transmission et de distribution nouvelles ou étendues, à des mesures d'efficacité énergétique et à des solutions hors réseau. La planification du secteur énergétique devrait prendre en considération et intégrer les principaux objectifs de développement ainsi que les interactions avec l'eau, l'utilisation des sols et la qualité de l'air et prendre en compte les impacts à long terme du changement climatique.

Dans ce contexte, Power Africa considère que l'assistance à la planification intégrée du secteur de l'électricité comprend toute contribution fournie pour faire avancer une planification plus stratégique, le soutien des conseillers intégrés, l'examen des documents, la consultation des parties prenantes et les capacités connexes comme une assistance pour « proposer, adopter ou mettre en œuvre » un plan pour le secteur de l'énergie.

Les « documents de planification stratégique » peuvent comprendre les éléments suivants :

- Plans de ressources intégrés
- Analyses de la demande
- Plans de production nationaux, régionaux ou locaux
- Plans d'électrification
- Plans de transmission et de distribution
- Tout document qui utilise des données et des analyses pour éclairer la stratégie du gouvernement pour le développement du secteur énergétique dans les années à venir

Chaque processus ou document ne peut être pris en compte qu'une seule fois en tant que « formellement proposé », « révisé », « adopté » ou « mis en œuvre », le cas échéant.

- *Formellement proposée* signifie qu'un fonctionnaire ou une agence gouvernementale, une organisation ou une ONG disposant d'un pouvoir de décision a proposé la mesure, conformément aux procédures établies, de préférence publiquement lorsque cela est approprié au contexte donné.
- *Révisé* signifie qu'un document existant a été considérablement modifié pour inclure des mesures améliorant la précision et la transparence de la planification du secteur énergétique.
- *Adopté* signifie officiellement codifié ou promulgué par l'entité gouvernementale nationale avec autorité décisionnelle dans son système juridique, réglementaire ou politique national.
- *Mise en œuvre* : lorsque l'ensemble de ses dispositions est mis en œuvre de manière cohérente et équitable, selon un plan ou une procédure définis, ou au moyen de ceux-ci. La mise en œuvre est une mesure largement qualitative

et une question de jugement professionnel. Elle doit être décrite dans le texte quant à l'étendue, l'impact et l'applicabilité d'une réforme donnée.

La contribution de Power Africa à cet indicateur comprendra une description de l'indicateur afin de justifier les progrès et d'expliquer quand chaque mesure est prise en compte. Par exemple, si la même mesure est comptabilisée une fois dans la catégorie « adoptée » ET une fois dans la catégorie « mise en œuvre » au cours de la même année de référence parce que la mesure a franchi les deux étapes au cours de la même année, la description de l'indicateur doit décrire cette circonstance.

La description doit être précise sur ce que représente le chiffre rapporté, y compris des informations détaillées sur les points suivants :

- Le titre précis de la mesure
- L'étape du processus : Plusieurs jalons peuvent être franchis entre l'« adoption » et la « mise en œuvre ». Dans la mesure du possible, le récit devrait décrire les jalons qui ont été atteints et les attentes des jalons à venir
- Quelles institutions mettront en œuvre et/ou appliqueront la mesure
- Les institutions de l'USG qui ont soutenu le processus de réforme
- Comment la mesure contribue à améliorer la planification du secteur de l'énergie et à rendre la

gouvernance plus transparente Unité de mesure : Nombre

Désaggrégation : Transition énergétique juste/ Autre

- Proposé, révisé, adopté et mis en œuvre formellement
- Type (analyse de la demande, plan de production, plan d'électrification, plan de gestion, plan de transmission/distribution, autres)
- Sur réseau, hors réseau ou les deux
- Régional, national, sous-national
- Pays

PLAN POUR LA COLLECTION DE DONNÉES

Source de données :

Nom du document de planification

Méthode de collecte et de construction de données :

- Les IPs rendront compte des documents de planification qu'ils affectent et de l'impact de leurs activités.
- Les Liaisons interagences demanderont des rapports sur les documents de planification que leurs agences appuient. Les partenaires interagences comprennent actuellement le DOE, la MCC, le département d'État

Fréquence des rapports : Tous les deux ans

Responsable(s) au sein de Power Africa : L'équipe MEL de Power Africa, les AOR/COR des mécanismes de mise en œuvre de l'USAID qui rendent compte de cet indicateur, les RM des agences de l'USG, les PD et les PSP qui soutiennent cet indicateur

Responsable des activités :

Les POC MEL des mécanismes de mise en œuvre contribuant à cet indicateur

PROBLÈMES DE QUALITÉ DES DONNÉES

Dates des précédentes évaluations de la qualité des données : novembre 2015,

octobre 2021 Date des prochaines évaluations de la qualité des données : octobre

2024 Limites des données connues :

Validité : si le résultat escompté est l'amélioration de l'environnement favorable, les plans officiels ne fournissent qu'une mesure partielle du succès, étant donné qu'une mise en œuvre et une responsabilisation efficaces sont également essentielles. L'efficacité du plan ne peut être mesurée qu'à la longue, de sorte qu'il y aura une valeur limitée dans les évaluations à court terme. Si la transparence et la publication sont des éléments importants du processus de planification, la qualité finale du plan est également importante. Rapidité d'exécution : Les processus de planification sont souvent longs et fastidieux en fonction du nombre d'entités gouvernementales impliquées. Des études préparatoires et une analyse des données peuvent être requises avant la rédaction, ce qui pourrait également retarder le processus.

BASE DE RÉFÉRENCE/CALENDRIER : 0 (aucune donnée n'a été communiquée depuis l'élaboration de l'indicateur)

DERNIÈRE MISE À JOUR DE CETTE FICHE : avril 2022

Fiche de référence de l'indicateur de performance de Power Africa

3.1.1. Nom de l'indicateur : Nombre d'entreprises américaines participant aux projets/transactions de Power Africa grâce à l'assistance de l'USG

S'agit-il d'un plan de rendement et d'un indicateur de rapport ? Non

DESCRIPTION

Définition(s) précise(s):

Cet indicateur mesure le nombre d'entreprises américaines qui participent aux projets de Power Africa en fournissant des biens (équipement) et/ou des services (juridiques, financiers, d'ingénierie) ou en agissant en tant que développeur de projet, financier, entreprise d'EPC, ou par le biais de la recherche et du développement. Cet indicateur comporte une définition plus large de la notion d'« entreprise américaine » Et englobe les entreprises dont le siège social se trouve aux États-Unis, les entreprises constituées en société aux États-Unis et les entreprises qui fabriquent aux États-Unis des produits liés au projet.

Grâce à cet indicateur, Power Africa pourra mieux comprendre les tendances, les types et le volume des entreprises américaines qui participent à la chaîne de valeur des projets de Power Africa, au-delà de la mesure des exportations. Par exemple, les entreprises américaines sont très compétitives dans la fourniture de services et le développement de technologies innovantes qui ne sont pas prises en compte dans les données d'exportation, mais qui profitent néanmoins à l'économie américaine. Cet indicateur aidera Power Africa à mieux concevoir les interventions, les outils et les ressources du programme afin d'améliorer la participation des entreprises américaines.

Petite entreprise/petite organisation : Une entreprise ou une organisation américaine que Power Africa considère comme une petite entreprise (ou une petite organisation) est une entité enregistrée en tant que société à but lucratif (ou à but non lucratif), dont la moyenne annuelle des revenus est égale ou inférieure à 15 millions de dollars pour les trois dernières années, qui est détenue et exploitée de manière indépendante, qui n'est pas dominante dans son domaine d'activité et qui répond aux normes de taille telles que prescrites par les États-Unis. Administration des petites entreprises. Si l'organisation a été créée il y a moins de trois ans, l'entité est automatiquement considérée comme une petite entreprise. Source de définition : www.SBA.gov

Unit of Measure: Number of U.S. companies participating in Power Africa projects/transactions
Disaggregation: • Organization type (association, foundation; non-governmental organization (NGO), consulting services, developer/sponsor, engineering/procurement/construction (EPC), equipment supplier, private equity/debt provider, transmission and distribution company) • Small business or not a small business • Participation pursuant to a USG supported project
PLAN FOR DATA COLLECTION
Data Source: Semiannual data calls, TAs, Implementing Mechanisms, project developers, RMs sector leads, USG agencies, DPs, PATT, PAIS
Method of Data Collection and Construction: Upon financial close and upon operation of a Power Africa project, Power Africa will collect information from its information systems (PATT, PAIS), from TAs, IP staff, and from its partners.
Reporting Frequency: Biannually
Individual(s) Responsible at Power Africa: Power Africa MEL team, AOR/CORs of USAID Implementing Mechanisms reporting on this indicator, RMs of agencies, DPs, and PSPs supporting this indicator, Power Africa team leads
Individuals Responsible at Activities: MEL POC of Implementing Mechanisms contributing to this indicator
DATA QUALITY ISSUES
Dates of Previous Data Quality Assessments: DQA conducted in November 2015, October 2021
Date of Future Data Quality Assessments: October 2024
Known Data Limitations: Power Africa's intervention varies by project and collecting data from project implementer and developer may be difficult. Some developers or EPCs may not choose to disclose their supply chain.
BASELINE/TIMEFRAME: 287 as of the first quarter of fiscal year 2023
THIS SHEET LAST UPDATED ON: April 2022

Power Africa Performance Indicator Reference Sheet
3.2.1. Name of Indicator: Amount Mobilized: Amount of investment mobilized for (USD) for clean energy as a result of USG assistance (EG 12-4)

S'agit-il d'un plan de rendement et d'un indicateur de rapport ? Oui

DESCRIPTION

Définition(s) précise(s):

Cet indicateur comprend les financements mobilisés (ou levés), grâce à l'assistance de l'USG et/ou des partenaires de Power Africa, pour des actions, des activités, des projets ou des programmes qui évitent, réduisent ou séquestrent les GES à partir d'activités d'énergie propre. Le financement peut être mobilisé auprès du secteur public (par exemple, d'autres gouvernements ou des entités publiques multilatérales), du secteur privé (par exemple, des investissements d'entreprises), des PD et doit contribuer à faire avancer les objectifs établis par Power Africa.

Dans le cadre de ce programme, PA considère la mobilisation principalement comme un financement collectif à diverses fins. Les fonds mobilisés peuvent par exemple servir à améliorer l'environnement favorable et à financer les coûts des activités des projets énergétiques avancés par le programme. Cette approche doit être distinguée du terme « effet de levier » (voir note ci-dessous), utilisé par d'autres agences de développement pour mesurer une gamme étroite d'investissements, qui couvre généralement les prêts, les actions et les produits de gestion des risques. Power Africa considère ses investissements en comparaison directe avec la valeur des transactions qui ont atteint la FC, comme une valeur ajoutée en termes de rapport qualité-prix.

Les financements mobilisés rapportés dans le cadre de cet indicateur doivent être ventilés selon qu'il s'agit de financements nationaux ou internationaux. Le financement national est un investissement qui trouve son origine dans le pays où il est mis en œuvre (par exemple, des fonds du gouvernement national pour soutenir la mise en œuvre d'un projet dans ce pays), et le financement international est un financement transfrontalier (par exemple, une entreprise privée basée dans un pays qui apporte des fonds pour un projet dans un autre pays).

Le financement peut être mobilisé par divers instruments et véhicules, y compris des instruments de financement communs, des investissements parallèles, ou du financement en nature résultant de la mobilisation de l'USG. Voici quelques exemples de types d'aide américaine susceptibles de mobiliser des fonds :

Interventions financières, telles que :

- subventions (ou soutien en nature) pour l'assistance technique ;
- prêts ;
- actions ou actions de placement ;
- soutien au développement et à la structuration d'autres instruments financiers tels que les obligations vertes ou les fonds d'investissement immobilier ;
- assurance et garanties contre les risques politiques, réglementaires ou de crédit ; et
- intervention en tant qu'arrangeur ou conseiller financier dans le cadre d'une levée de fonds par emprunt ou par actions.

Pour mesurer l'objectif de la feuille de route de transmission de Power Africa de « 3 milliards d'investissements mobilisés pour la transmission », il faut inclure les fonds qui contribuent au développement, à la construction et/ou à la mise en service du projet de transmission ou d'interconnexion, y compris :

- Études d'impact sur l'environnement et le milieu social, étude de la voie d'accès, étude des flux de charge et autres études de préféabilité et de faisabilité ;
- financement de l'appui aux transactions, y compris la structuration du projet, le financement et la négociation ;
- financement de la construction, des ingénieurs propriétaires ou de tout coût lié à l'exploitation d'un projet de transmission et/ou d'interconnexion transfrontalière.

Unité de mesure : dollar US

Désagrégation :

- Public, domestique
- Public, international
- Privé, domestique
- Privé, international
- Technologie (par exemple, hydroélectricité, solaire, géothermie, énergie éolienne, biomasse renouvelable, gaz)

PLAN DE COLLECTE DE DONNÉES PAR L'USAID

Source des données : Pour rendre compte de la mobilisation observée, les mécanismes de mise en œuvre, les TA, les RM pour l'agence de l'USG, les chefs de file sectoriels des RM et les PD recueilleront des données sur le montant du financement mobilisé et en rendront compte par l'intermédiaire du PAIS et du PATT.

Le montant mobilisé pour les transactions qui ont atteint la FC sera tiré des documents du projet, tels que l'accord de projet. Les sources de données comprendront les pools énergétiques (WAPP, EAPP, SAPP), les PD et les PSP.

La documentation de base pour le montant mobilisé doit comprendre une justification de la manière dont le soutien américain a facilité la mobilisation des ressources déclarées et inclure des informations telles que la méthodologie utilisée pour évaluer la mobilisation, la source des fonds par nom de projet, le type de projet et d'instrument financier, et l'utilisation des fonds.

Méthode de collecte et de construction de données :

- Soumissions trimestrielles des mécanismes de mise en œuvre de l'USAID dans le PATT
- Rapports trimestriels présentés par la DFC, l'Ex-Im, l'USTDA et la MCC
- Partenaires privés de Power Africa
- Pools d'énergie

Fréquence des rapports : trimestriel

Responsable(s) au sein de Power Africa : L'équipe MEL de Power Africa, les AOR/COR des mécanismes de mise en œuvre de l'USAID qui rendent compte de cet indicateur, les RM des agences de l'USG, les PD et les PSP qui soutiennent cet indicateur

Responsable des activités :

Les POC MEL des mécanismes de mise en œuvre contribuant à cet indicateur

PROBLÈMES DE QUALITÉ DES DONNÉES

Dates des précédentes évaluations de la qualité des données : novembre 2015, octobre 2021 Date des prochaines

évaluations de la qualité des données : octobre 2024 Limites des données connues :

Intégrité : Le soutien des États-Unis aux fonds mobilisés peut impliquer une contribution supposée causale ou catalytique de l'assistance américaine.

Précision : Mesurer la mobilisation de la finance n'est pas destiné à indiquer l'ampleur de l'impact ou des résultats obtenus. Restrictions de confidentialité liées à la précision : Certains organismes de financement peuvent considérer que certaines informations relatives à leur soutien financier sont exclusives et/ou sensibles et limitent la mesure dans laquelle elles peuvent être rendues publiques. Dans ces cas, il peut être nécessaire de signaler la mobilisation à un niveau d'agrégation approprié.

Fiabilité : Faible possibilité que les partenaires contributeurs et les parties prenantes concernées fournissent des informations inexactes.

Rapidité d'exécution : Délai potentiel des investissements provenant de l'assistance de l'USG.

BASE DE RÉFÉRENCE/CALENDRIER : 7 132 millions (USD) au premier trimestre de l'année fiscale 2023

DERNIÈRE MISE À JOUR DE CETTE FICHE : octobre 2021

Fiche de référence de l'indicateur de performance de Power Africa

3.2.2. Nom de l'indicateur : Effet de levier de l'investissement de l'USG : Total des fonds publics et privés mobilisés par l'USG pour des projets énergétiques

S'agit-il d'un plan de rendement et d'un indicateur de rapport ? Non

DESCRIPTION

Définition(s) précise(s):

Le terme « effet de levier » est utilisé par les agences de développement comme la capacité d'un engagement financier public à mobiliser un plus grand nombre de capitaux privés pour investir dans un projet ou une entreprise spécifique. Les ratios d'effet de levier financier ne sont pas proportionnels entre les secteurs industriels ou entre les entreprises de taille différente, et l'effet de levier privé atteint par différents instruments varient, selon la définition et le contexte. Bien qu'il n'y ait pas de mesures convenues entre les agences sur la méthodologie, l'effet de levier dénote généralement l'additionnalité, qui peut prendre les formes suivantes :

- 1) Additionnalité financière (argent frais)
- 2) Additionnalité opérationnelle et institutionnelle (amélioration des normes de gestion sociale/environnementale/institutionnelle)
- 3) Additionnalité du développement (contribution totale à l'investissement dans le développement durable)

L'utilisation du terme « effet de levier » dans le contexte de Power Africa risque donc de ne pas refléter fidèlement le processus par lequel les fonds sont mobilisés dans le cadre du programme. Par conséquent, si les exemples suivants ne sont pas considérés comme ayant un effet de levier, dans d'autres contextes de développement, Power Africa peut les prendre en compte dans ses calculs :

- 1) Investissements catalytiques
- 2) Financement commun
- 3) Incitation à la réforme politique

À des fins de désagrégation, « l'investissement dans une optique de genre » (GLI) est défini comme une stratégie d'investissement qui intègre intentionnellement l'analyse de genre et l'application de critères axés sur le genre dans la prise de décision en matière d'investissement. Les critères GLI prennent généralement en compte :

- L'entreprise est-elle détenue par des femmes ou les femmes y sont-elles représentées à la direction ?
- L'entreprise s'engage-t-elle en faveur d'une main-d'œuvre et d'une industrie énergétique équitables du point de vue du genre ?
- L'entreprise propose-t-elle et conçoit-elle des produits ou des services qui répondent aux besoins des femmes et veille-t-elle à ce que ses activités ne nuisent pas aux femmes ?

Les critères exacts appliqués par un gestionnaire de fonds donné peuvent différer.

Les exemples d'assistance de l'USG qui auront un effet de levier sur les fonds de la GLI comprennent, sans s'y limiter, l'assistance technique aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre et du leadership axés sur le genre, l'assistance aux femmes entrepreneurs et l'assistance aux fonds et aux investisseurs qui développent des critères ou des stratégies de GLI.

Unité de mesure : dollars US

Désagrégation :

- Pays
- GLI ou non GLI
- Production d'électricité en réseau
- Production d'électricité hors réseau
- Capacité de production
- Transmission
- Distribution
- Technologie (éolienne, marémotrice, solaire, géothermique, hydroélectrique, biomasse, biogaz et hydrogène vert)
- L'USG, partenaire public (PD) vs. partenaire privé

PLAN DE COLLECTE DE DONNÉES

Source de données :

Mécanismes de mise en œuvre de l'USAID Interagences de l'USG

Le coût total des transactions sera obtenu à partir de documents de projet, tels que la proposition de projet.

Méthode de collecte et de construction de données :

Le personnel des IP/IM et les RM responsables de secteur collecteront des données auprès des PSP et des PDD qui participent au projet

Fréquence des rapports : trimestriel

Personne(s) responsable(s) au sein de Power Africa : L'équipe MEL de Power Africa, les AOR/COR des mécanismes de mise en œuvre de Power Africa qui rendent compte de cet indicateur, les RM des agences partenaires de l'USG, les PD et les PSP qui soutiennent cet indicateur

Responsable des activités :

Le POC MEL des mécanismes de mise en œuvre qui choisissent de contribuer à cet indicateur

PROBLÈMES DE QUALITÉ DES DONNÉES

Dates des précédentes évaluations de la qualité des données : novembre 2015, octobre 2021 Date des prochaines

évaluations de la qualité des données : octobre 2024 Limites des données connues :

Fiabilité : Faible possibilité que les partenaires contributeurs fournissent des informations inexactes.

Rapidité d'exécution : Délai potentiel des investissements provenant de l'assistance de l'USG.

BASE DE RÉFÉRENCE / CALENDRIER : 242,87 millions (USD) à partir du premier trimestre de l'exercice fiscal

2023

DERNIÈRE MISE À JOUR DE CETTE FICHE : avril 2022

Fiche de référence des indicateurs de performance de Power Africa

3.2.3. Nom de l'indicateur : Activités de formation et de renforcement des capacités : Nombre de personnes formées dans les domaines techniques de l'énergie grâce à l'assistance de l'USG

S'agit-il d'un plan de rendement et d'un indicateur de rapport ? Oui

DESCRIPTION

Définition(s) précise(s):

La formation peut comprendre des programmes universitaires de longue durée menant à un diplôme, des cours techniques de courte ou de longue durée ne menant pas à un diplôme, dans un cadre universitaire ou autre, des séminaires, des ateliers, des conférences, des expériences d'apprentissage en cours d'emploi, des voyages d'étude avec observation, de l'apprentissage à distance ou des activités similaires, pour autant qu'elle comprenne les trois éléments ci-dessous.

Le coaching et le mentorat, les réunions ou d'autres efforts qui pourraient avoir une valeur éducative mais qui n'ont pas de programme ou d'objectifs définis ne sont généralement pas considérés comme une formation, à moins qu'ils ne répondent aux trois normes de définition de la formation identifiées ci-dessous.

Seules les personnes qui terminent le cours de formation sont prises en compte pour cet indicateur. Les normes d'ADS de l'USAID exigent que les participants assistent à un minimum de 90 % du nombre total d'heures de cours pour être considérés comme ayant terminé un cours.

Les personnes qui suivent une formation multiple, non redondante, peuvent être comptabilisées une fois pour chaque formation qu'elles ont complétée au cours de la période visée.

Cet indicateur se concentre sur la prestation de la formation rendue possible grâce à un financement total ou partiel de la part de l'USG. Il peut s'agir de fonds destinés à rémunérer des instructeurs ou des responsables, d'installations d'accueil ou d'autres contributions essentielles nécessaires à la réalisation de la formation. Cet indicateur ne comprend pas les cours pour lesquels l'USG a seulement aidé à développer le curriculum. Le personnel de l'USG et les personnes chargées de la mise en œuvre ne doivent pas être inclus dans le calcul du nombre de personnes formées.

Les domaines techniques de l'énergie sont ceux qui augmentent l'efficacité, la fiabilité, la diversité et la transparence des services énergétiques et qui encouragent les investissements dans le développement, le transport, le traitement et l'utilisation des sources d'énergie indigènes et des combustibles importés.

La formation est définie comme une activité d'apprentissage impliquant :

- 1) un cadre destiné à l'enseignement ou au transfert de connaissances, de compétences ou d'approches ;
- 2) un instructeur ou une personne responsable officiellement désigné(e) ; et
- 3) un programme d'études, des objectifs d'apprentissage ou des résultats définis.

Parmi les exemples de formation de Power Africa dans le domaine de l'énergie, on compte le renforcement des capacités individuelles du personnel du département de révision des tarifs de l'organisme de régulation ; la formation du personnel des services publics à l'équité entre les genres et au développement des ressources humaines ; la collaboration avec le personnel d'un service public pour améliorer les performances du département commercial ; et la formation du personnel des services publics et d'autres parties prenantes à l'engagement communautaire et à la protection de l'environnement.

Unité de mesure : Nombre de personnes

Désagrégation :

1. Sex – number of men and number of women 2. Country
PLAN FOR DATA COLLECTION
Data Source: USAID IMs: Power Africa Implementing Mechanisms, NARUC, USEA, CLDP, PFAN, Lighting Africa, ALSF, PAAP USG agencies: USAID, DOE, DOC, USTDA
Method of Data Collection / Construction: IMs and USG agencies capture information from attendance records and capture onto PAIS. The data will be supported/documented by registration and sign-in data sheets maintained by the IMs.
Reporting Frequency: Quarterly
Individual(s) responsible at Power Africa: Power Africa MEL team, AOR/CORs of USAID Implementing Mechanisms reporting on this indicator, RMs of agencies, and RMs Sector Leads collecting data from the private sector as well as donor partners
Individuals Responsible at Activities: MEL POC staff of Implementing Mechanisms that contribute to this indicator
DATA QUALITY ISSUES
Dates of Previous Data Quality Assessments: November 2015, October 2021
Date of Future Data Quality Assessments: October 2024
Known Data Limitations: Validity: Attendance records may be incomplete or inaccurate, especially in the case of determining whether a participant completed an entire course.
BASELINE/TIMEFRAME: 14,346 as of the first quarter of fiscal year 2023
THIS SHEET LAST UPDATED ON: April 2022

Power Africa Performance Indicator Reference Sheet
3.2.4. Name of Indicator: Policy Reforms: Number of national or regional laws, policies, regulations, or standards to enhance energy-sector governance formally proposed, adopted, or implemented as a result of USG assistance
Is this a Performance Plan and Report indicator? Yes
DESCRIPTION

Définition(s) précise(s) : Pour Power Africa, les réformes, lois, réglementations et normes à prendre en compte dans le cadre de cet indicateur comprennent, sans s'y limiter, celles qui encouragent les investissements dans les technologies énergétiques renouvelables ou à faibles émissions ; les options d'énergie distribuée/hors réseau ; l'accès à l'énergie ; le soutien à l'intégration du genre dans le secteur de l'énergie ; et/ou la promotion de l'engagement communautaire et/ou des meilleures pratiques environnementales au sein du secteur.

Les réformes politiques, les lois, les règlements, les codes techniques et les procédures administratives qui améliorent la gouvernance et encouragent les investissements peuvent inclure, sans s'y limiter, des mesures visant à atténuer les risques et à promouvoir la transparence afin de renforcer l'environnement des entreprises ; des normes visant à améliorer les infrastructures ; des politiques visant à conserver ou à allouer l'énergie de manière plus efficace ; des règlements visant à encourager le développement de sources d'énergie renouvelables ; ainsi que des règlements stipulant l'évaluation et l'atténuation des impacts sociaux et environnementaux.

Les plans ou stratégies énergétiques et autres mesures d'importance nationale ne devraient pas être déclarés en vertu de cet indicateur.

Dans le secteur hors réseau, les réformes politiques peuvent inclure mais ne se limitent pas aux politiques fiscales/douanières, aux politiques de subventions, des exigences en matière d'assurance de la qualité, des procédures d'autorisation, des politiques de gestion des déchets électroniques et des cadres réglementaires de mini-réseau.

« Proposé formellement » signifie qu'un fonctionnaire ou une agence gouvernementale pertinente, une organisation ou une entité non gouvernementale ayant une autorité décisionnelle a proposé la mesure, selon les procédures établies, de préférence publiquement lorsque cela convient au contexte donné. Une entité non gouvernementale à l'origine d'une proposition pourrait être, par exemple, un organisme de normalisation d'une profession ou d'un secteur d'activité.

« Adopté » s'entend de la codification officielle ou de la promulgation par un gouvernement, une organisation ou une entité non gouvernementale ayant une autorité décisionnelle dans le cadre de son système juridique, réglementaire, politique ou non gouvernemental.

« Mise en œuvre » signifie qu'une mesure est en vigueur ou en cours d'exécution dans les lieux géographiques et aux niveaux administratifs prévus.

« Assistance de l'USG » désigne les agences de l'USG ou les mécanismes de mise en œuvre de Power Africa/USG impliqués dans le projet.

Si une mesure n'est pas encore adoptée, elle doit au moins être proposée formellement dans le cadre d'un processus officiel à signaler.

Chaque mesure peut être comptabilisée une fois comme « proposée », une fois comme « adoptée » et une fois comme « mise en œuvre », le cas échéant, au cours de la même période de référence ou sur plusieurs périodes de référence. La description de l'indicateur doit comprendre une explication sur le moment où chaque mesure est prise en compte.

Les réformes juridiques, réglementaires et politiques et les nouvelles normes industrielles qui améliorent la gouvernance du secteur peuvent inclure des mesures qui, par exemple, protègent les intérêts des consommateurs, améliorent la transparence, attirent les investissements du secteur privé et stimulent des marchés plus efficaces et plus compétitifs.

La description de l'indicateur doit comprendre une explication sur le moment où chaque mesure est prise en compte.

Par exemple, si la même mesure est comptabilisée une fois dans la ventilation « proposée » ET une fois dans la ventilation « adoptée » au cours de la même année de référence parce que la mesure a franchi les deux étapes au cours de la même année, la description de l'indicateur doit décrire cette circonstance.

La description doit être précise sur ce que représente le chiffre déclaré, y compris des informations détaillées :

- le titre précis de la mesure
- Étape du processus : plusieurs jalons peuvent être atteints entre « proposé » et « adopté ». Dans la mesure du possible, le récit devrait décrire les jalons qui ont été atteints et les attentes des jalons à venir
- Quelles sont les institutions chargées de la mise en œuvre et/ou de la réalisation de la mesure
- Quelles sont les institutions de l'USG qui ont soutenu le processus de réforme et quelle a été leur participation
- Comment la mesure contribue à améliorer la gouvernance du secteur de l'énergie

Chaque réforme politique devrait inclure une désagrégation. La description de l'indicateur doit comprendre une explication de toutes les données désagrégées. Par exemple, si la même réforme politique est comptabilisée à la fois dans les « investissements dans les énergies propres » ET dans les « énergies distribuées/hors réseau », la description de l'indicateur doit l'expliquer.

Unité de mesure : nombre

Désagrégation :

- Proposé, adopté ou mis en œuvre formellement
- Lois, politiques, règlements ou normes
- Régional ou national, notez quelle région et quel pays
- Objet de la réforme :
 - o Participation du secteur privé
 - o Pools énergétiques régionaux
 - o Efficacité énergétique
 - o Technologies énergétiques renouvelables ou à faibles émissions o Énergie distribuée/hors réseau o Équité entre les hommes et les femmes o Engagement communautaire o Environnement
- L'agence de l'USG qui fournit l'assistance

PLAN DE COLLECTE DE DONNÉES

Source de données :

- Titre officiel d'une loi, d'une politique ou d'un règlement et confirmation de sa proposition, de son adoption ou de sa mise en œuvre dans une annonce publique.

Méthode de collecte/construction des données :

Les IM et les partenaires interagences feront rapport sur les politiques, les lois, les règlements et les procédures administratives qu'ils influencent, et sur l'effet de leurs activités sur ces mesures.

Fréquence des rapports : Tous les deux ans

Responsable(s) au sein de Power Africa : L'équipe MEL de Power Africa, les AOR/COR des mécanismes de mise en œuvre de l'USAID qui rendent compte de cet indicateur, les RM des partenaires de l'Agence, les PD et les PSP qui soutiennent cet indicateur

Responsable des activités :

Le personnel MEL des IP qui choisissent de contribuer à cet indicateur

PROBLÈMES DE QUALITÉ DES DONNÉES

Dates des précédentes évaluations de la qualité des données : novembre 2015, octobre 2021 Date des

prochaines évaluations de la qualité des données : octobre 2024 Limites des données connues :

Validité : Si le résultat escompté est un environnement favorable amélioré, alors les lois, politiques, stratégies, plans, règlements, et les procédures ne fournissent qu'une mesure partielle du succès, étant donné que la mise en œuvre et l'application efficaces sont également essentielles. L'efficacité d'une réforme politique ne peut être mesurée qu'à long terme, de sorte que l'évaluation à court terme ne présente qu'un intérêt limité. Les mesures pourraient également ne pas être bien conçues ou efficaces.

Rapidité d'exécution : Des études préparatoires peuvent être nécessaires avant la proposition, l'adoption ou la mise en œuvre de la mesure, ce qui peut retarder l'adoption et la mise en œuvre.

BASE DE RÉFÉRENCE/CALENDRIER : 446 au premier trimestre de l'année fiscale 2023

DERNIÈRE MISE À JOUR DE CETTE FICHE : avril 2022

Fiche de référence de l'indicateur de performance de Power Africa

3.2.5. Nom de l'indicateur : nombre d'institutions ayant une meilleure capacité à aborder les questions relatives à l'énergie propre, grâce à l'aide du gouvernement américain (EG. 12-2)

S'agit-il d'un plan de rendement et d'un indicateur de rapport ? Oui

DESCRIPTION

Définition(s) précise(s) :

Les programmes d'énergie propre permettent aux pays d'accélérer leur transition vers des activités de développement à faibles émissions, grâce à des investissements dans l'énergie propre.

Les institutions disposant d'une capacité accrue (c'est-à-dire meilleure, supplémentaire ou renforcée) à mener des évaluations ou à aborder des questions liées à l'énergie propre sont des institutions dont les capacités nouvelles ou renforcées leur permettent d'utiliser des approches, des processus, des stratégies ou des méthodologies d'atténuation des effets du changement climatique.

Les institutions concernées peuvent être des institutions gouvernementales de niveau national, infranational ou régional (telles que des ministères, des services ou des commissions), des organismes du secteur privé, des organisations de la société civile locale (telles que des groupes de femmes ou des coopératives d'agriculteurs) et des syndicats, parmi d'autres institutions gouvernementales, non gouvernementales et privées.

Les indications d'une capacité institutionnelle accrue à s'engager dans l'énergie propre comprennent, mais ne sont pas limitées à :

- L'utilisation de données, d'informations ou d'analyses sur le changement climatique pour éclairer les décisions et les actions.
- L'amélioration de la capacité administrative ou organisationnelle des institutions spécialisées dans le domaine du climat.
- L'amélioration de l'accès aux équipements ou aux données
- L'engagement des parties prenantes et la création de réseaux
- Le développement de l'expertise technique en interne

Cet indicateur mesure à la fois les progrès en matière de capacité à faire face au changement climatique dans les institutions qui ne sont pas exclusivement focalisées sur le changement climatique et les progrès généraux en matière de capacité institutionnelle dans les institutions spécialisées dans le domaine du climat.

Une institution peut être déclarée comme ayant amélioré sa capacité au cours de plusieurs années, si elle réussit à accomplir des progrès significatifs au cours de chacune des années pour lesquelles des rapports ont été élaborés.

Unité de mesure : nombre d'institutions
Cependant, ces rapports ne doivent être soumis qu'une seule fois pour chaque année fiscale et pour chaque institution. Les IM peuvent contribuer à l'amélioration des capacités institutionnelles, en collaborant avec les institutions par le biais de diverses méthodes et dans des délais variables. Il se peut que les responsables de mise en œuvre soient invités à fournir les documents justificatifs demandés ci-dessous, dans la partie « Source de données ».

- National governmental
- Sub-national governmental
- Utilities
- Others (private, NGO, etc.)

PLAN FOR DATA COLLECTION

Data Source:

Data sources are implementers and USAID Missions.

The following information may be requested for each institution counted toward this result: 1) the name of the institution; 2) the established need for and type of additional capacity being targeted; 3) the nature and extent of the interventions utilized to improve capacity; and 4) a summation of the nature of the improved capacity for the institution(s) as a result of the specific approaches to address climate-change issues.

Method of Data Collection/Construction:

IMs and interagency partners will report on the number of institutions with improved capacity to address clean energy issues that they are affecting and the impact that their activities are having on these measures.

Reporting Frequency: Annually

Individual(s) Responsible at Power Africa:

Power Africa MEL team, AOR/CORs of USAID Implementing Mechanisms reporting on this indicator, RMs of agencies, DPs, and PSPs supporting this indicator

Individuals Responsible at Activities:

MEL staff of IMs choosing to contribute to this indicator

DATA QUALITY ISSUES

Dates of Previous Data Quality Assessments: Not applicable; this a new indicator

Date of Future Data Quality Assessments: October 2024

Known Data Limitations: N/A

BASELINE/TIMEFRAME: Not applicable; this a new indicator

THIS SHEET LAST UPDATED ON: June 2022

Power Africa Performance Indicator Reference Sheet

3.3.1. Name of Indicator: MW and MWh of energy storage from new advanced energy technologies that reach Financial close as a result of USG assistance

Is this a Performance Plan and Report indicator? No

DESCRIPTION

Precise Definition(s): This indicator refers to the number of MW and MWh produced from an energy storage system (ESS). ESS refers to the device of converting electrical energy from power systems into a form that can be stored for converting back to electrical energy when needed.

Les ESS peuvent être co-localisés avec des systèmes de production d'électricité. Les ESS peuvent également être des systèmes autonomes situés au sein d'un réseau électrique, en fonction du « cas d'utilisation ». Il existe différents cas d'utilisation d'un ESS, par exemple le stockage autonome pour les services auxiliaires, le stockage autonome pour les services d'énergie ou de capacité,

le stockage des énergies renouvelables pour les services d'énergie ou de capacité, les batteries installées sur les sites des clients, la stabilisation des réseaux de transmission et de distribution, et les mini-réseaux. Les ESS peuvent être utilisés pour approvisionner les clients, les services publics et les opérateurs de systèmes indépendants, ou les opérateurs de transmission régionaux pour les consommateurs d'électricité résidentiels, commerciaux et industriels.

La technologie des ESS est naissante et en pleine évolution. Par conséquent, Power Africa est neutre sur le plan technologique en ce qui concerne les ESS ; le marché, les politiques et les facteurs environnementaux détermineront l'adoption des différentes technologies ESS.

Justification : cet indicateur est essentiel à l'appui de la prochaine génération de technologies électriques et suit les tendances mondiales en faveur d'un avenir à faibles émissions de carbone (par exemple, un ESS peut contribuer au renforcement des systèmes électriques avec une demande intermittente provenant de sources d'énergie

renouvelables telles que l'énergie solaire et l'énergie éolienne).

Production d'électricité : (systèmes d'alimentation à l'échelle des

services publics et hors réseau)

- Type de technologie ESS
- Co-localisé
- Autonome
- Derrière le compteur
- Devant le compteur
- Toutes les étapes de la transaction
- Emplacement

Transmission et distribution

- Type de technologie ESS
- Niveau d'interface (transmission ou distribution)
- Service offert (énergie, fréquence, régulation de tension)
- Emplacement

PLAN DE COLLECTE DE DONNÉES

Source de données :

Le personnel de mise en œuvre et les partenaires du gouvernement américain vérifient le nombre de MW et de MWh à partir des propositions de projet, des projets d'accord ou des documents de négociation ; et ils mettent à jour les données de transaction dans le PATT. Dans la mesure du possible, les documents source doivent être téléchargés dans le PATT ou partagés avec l'équipe MEL de Power Africa.

Méthode de collecte/construction des données :

- Soumissions trimestrielles par le personnel des (PATT). Le personnel IP prend l'initiative de saisir des informations sur les transactions qu'il appuie directement ou celles dont il pense que l'USG devrait envisager d'appuyer. Les missions examinent les transactions et les classent par ordre de priorité à l'aide du QTAT
- Données supplémentaires obtenues par le biais de rapports trimestriels soumis par les agences USG
- Mises à jour trimestrielles des RM des agences et/ou des RM responsables de secteur (PATT)
- ** Voir la PON de mise à jour des transactions

Fréquence des rapports : trimestriel

- Responsable(s) à Power Africa: équipe MEL de Power Africa, AOR/CORs de l'USAID
Mécanismes de mise en œuvre permettant l'établissement de rapports sur cet indicateur, responsables principaux des agences et responsables principaux des relations sectorielles recueillant les données du secteur privé, ainsi que les partenaires bailleurs de fonds soumettant des rapports sur cet indicateur

Responsable des activités :

Personnel du MEL des IM qui choisissent de contribuer à cet indicateur, le RM responsable des relations sectorielles, le chargé de liaisons interagences et le point de contact (POC) du DP

PROBLÈMES DE QUALITÉ DES DONNÉES

Dates des évaluations précédentes de la qualité des données et nom de l'évaluateur : non applicable. Il s'agit d'un

nouvel indicateur Date des prochaines évaluations de la qualité des données : octobre 2024 Limites connues des données :

Validité : s'appuie sur les TA, le personnel des IP, les agences USG et les postes pour établir des rapports en temps voulu et de manière précise. Il se peut que les données ne soient pas tout à fait actuelles ou exactes.

Intégrité : le nombre indiqué peut varier, en particulier avec le bailleur de fonds/partenaire de développement et les PSP, étant donné qu'aucun des deux n'est contractuellement obligé de fournir les documents source à l'équipe MEL de Power Africa.

BASE DE RÉFÉRENCE/CALENDRIER : Non applicable ; il s'agit d'un nouvel indicateur

DERNIÈRE MISE À JOUR DE CETTE FICHE : avril 2022

Fiche de référence des indicateurs de performance de Power Africa

3.4.1. Nom de l'indicateur : nombre d'institutions adoptant des politiques ou des procédures visant à promouvoir l'égalité hommes-femmes dans le monde du travail, grâce à l'aide du gouvernement des États-Unis

S'agit-il d'un plan de rendement et d'un indicateur de rapport ? Non

DESCRIPTION

Définition(s) précise(s):

Les « institutions partenaires » sont des organismes qui collaborent avec Power Africa. Il peut s'agir, entre autres, de fournisseurs d'électricité, de PSP et d'agences du gouvernement d'accueil.

Les « politiques/procédures opérationnelles » font référence aux instructions compilées par une [organisation](#) ou une institution fournissant des conseils au personnel sur ses opérations.

« L'égalité hommes-femmes » est le processus qui consiste à assurer un traitement équitable des femmes et des hommes. Pour promouvoir l'égalité hommes-femmes, des stratégies et des mesures doivent souvent être disponibles pour compenser les désavantages historiques et sociaux des femmes, empêchant les femmes et les hommes de bénéficier de conditions équitables.

“Adopted” refers to revising existing policies or creating a new policy and implementing the policy. A policy will not be considered as adopted if it is not implemented.
Unit of Measure: Number of institutions
Disaggregation: • Public vs private institution • Country (country/ies where policy is implemented) (Request that name of institution be listed in PAIS comment section)
PLAN FOR DATA COLLECTION
Data Source: Data to be collected by IMs who are working with energy-sector institutions in support of their adopting policies and procedures to promote gender equity.
Method of Data Collection / Construction: Report from institution to IM listing the policy/ies by name
Reporting Frequency: Annually
Individual(s) responsible at Power Africa: Power Africa MEL team, AOR/CORs of USAID Implementing Mechanisms reporting on this indicator, RMs of Agency partners, DPs, and PSPs supporting this indicator
Individuals Responsible at Activities: MEL staff of IMs choosing to contribute to this indicator
DATA QUALITY ISSUES
Dates of Previous Data Quality Assessments and name of reviewer: Not applicable; this a new indicator
Date of Future Data Quality Assessments: October 2024
Known Data Limitations: Due to the potentially private nature of policies, Power Africa may not see or access the policies itself, but may be reliant on institutions' willingness to share their information.
BASELINE/TIMEFRAME: Not applicable; this a new indicator
THIS SHEET LAST UPDATED ON: April 2022

Power Africa Performance Indicator Reference Sheet
4.I.I. Name of Indicator: Kilometers of Transmission and Distribution Power Lines that Reached Financial Close as a result of USG assistance, development partner, or private-sector partner support
Is this a Performance Plan and Report indicator? No
DESCRIPTION

Définition(s) précise(s):

Les lignes de transmission sont des conducteurs qui servent à transmettre l'électricité à une tension de 66 kilovolts (kV) et plus, d'un point à un autre. La longueur des lignes électriques de transmission correspond à la somme des kilomètres linéaires de lignes de transmission nouvelles, remises en état, reconstruites ou améliorées qui ont atteint la FC avec l'appui de l'USG, du DP et/ou du PSP. Le transport d'électricité comprend toutes les lignes et les infrastructures associées reliant les sites de production aux postes de transmission, et d'une sous-station à une autre.

Les lignes de distribution sont des conducteurs qui servent à transporter l'électricité à une tension inférieure à 66 kV d'un point à un autre au sein d'une communauté. La longueur d'une ligne électrique de distribution correspond à la somme des kilomètres linéaires de lignes de distribution nouvelles, remises en état, reconstruites ou améliorées qui ont atteint le FC avec l'appui de l'USG, du DP et/ou du PSP. La distribution d'électricité comprend toutes les lignes et infrastructures associées reliant les sous-stations de transmission ou les sites de production (dans le cas de la production d'électricité distribuée) aux consommateurs finaux ou à proximité de ceux-ci (il s'agit généralement de lignes de 33 kV, 11 kV et 0,4 kV).

Le FC est obtenu lorsque tous les accords de projet et de financement ont été signés et que toutes les conditions requises qui y figurent ont été remplies, permettant ainsi le décaissement des fonds. Pour les transactions telles que les investissements du secteur public qui ne sont pas structurés de la manière décrite ci-dessus, le « FC » sera considéré comme la signature d'un contrat de travail ou d'assistance technique, entraînant le début des travaux de construction et d'aménagement.

Unité de mesure : kilomètres

Désagrégation :

1. Transmission vs. distribution
2. Pays
3. Nom du projet (le cas échéant)
4. Point de départ et de fin (emplacement géographique, c'est-à-dire nom de la ville, province, pays)
5. Date de FC

PLAN POUR LA COLLECTION DE DONNÉES

Source de données :

IP de l'USAID,
agences USG,
DP, PSP

Méthode de collecte / construction des données : rapports vérifiés issus des mécanismes de mise en œuvre pertinents de Power Africa, des IP de l'USAID, des organismes de l'USG, des DP et des PSP

Fréquence des rapports : trimestriel

Responsable(s) à Power Africa : équipe MEL de Power Africa, AOR/CORs des mécanismes de mise en œuvre de l'USAID établissant un rapport sur cet indicateur, RM des partenaires de l'agence USG, les DP et les PSP appuyant cet indicateur

Responsable des activités :

MEL POC de la mise en œuvre de mécanismes contribuant à cet indicateur

PROBLÈMES DE QUALITÉ DES DONNÉES

Dates des évaluations précédentes de la qualité des données : novembre 2015,

octobre 2021 Date des prochaines évaluations de la qualité des données : octobre

2024

Limites connues des données : elles dépendent des documents fournis par des tiers (promoteurs de projets, investisseurs et autres parties prenantes).

BASE DE RÉFÉRENCE / CALENDRIER : 201 KM au premier trimestre de l'année fiscale 2023

DERNIÈRE MISE À JOUR DE CETTE FICHE : avril 2022

Fiche de référence des indicateurs de performance de Power Africa. Nom de l'indicateur : kilomètres de lignes électriques construites ou remises en état. La somme des kilomètres linéaires de lignes de transmission et de distribution nouvelles, reconstruites, remises en état ou améliorées qui ont été mises sous tension, testées et mises en service/installées grâce à l'aide de l'USG, d'un partenaire de développement ou d'un partenaire du secteur privé. S'agit-il d'un plan de rendement et d'un indicateur de rapport? Non

DESCRIPTION

Définition(s) précise(s):

Les lignes de transmission sont des conducteurs qui servent à transporter l'électricité à une tension de 66 kV et plus, d'un point à un autre. Le kilomètre de ligne électrique de transmission correspond à la somme des kilomètres linéaires de lignes de transmission nouvelles, reconstruites, remises en état ou améliorées qui ont été mises sous tension, testées et/ou mises en service grâce à l'appui de l'USG, du DP et/ou du PSP. Le transport d'électricité comprend toutes les lignes et les infrastructures associées reliant les sites de production aux postes de transmission, et d'une sous-station à une autre.

La ligne n'est pas considérée comme mise en service tant qu'elle n'est pas sous tension et qu'elle n'a pas fait l'objet d'un rapport d'essai ou d'un certificat de l'ingénieur superviseur.

Les lignes de distribution sont des conducteurs qui servent à transporter l'électricité à une tension inférieure à 66 kV d'un point à un autre au sein d'une communauté. Le kilomètre de ligne électrique de transmission correspond à la somme des kilomètres linéaires de lignes de transmission nouvelles, reconstruites, remises en état ou améliorées qui ont été mises sous tension, testées et/ou mises en service grâce à l'appui de l'USG, du DP et/ou du PSP. La distribution d'électricité comprend toutes les lignes et infrastructures associées reliant les sous-stations de transmission ou les sites de production (dans le cas de la production d'électricité distribuée) aux consommateurs finaux ou à proximité de ceux-ci (il s'agit généralement de lignes de 33 kV, 11 kV et 0,4 kV). Unité de mesure : kilomètres

Désagrégation :

- Transmission vs. distribution
- Pays
- Nom du projet (le cas échéant)
- Point de départ et de fin
- Date de mise en service

PLAN DE COLLECTE DE DONNÉES

Source de données :

IM de

l'USAID,

Agences de

l'USG

DP
PSP

Méthode de collecte / construction des données : rapports vérifiés issus des mécanismes de mise en œuvre pertinents de Power Africa, des agences de l'USG, des DP et des PSP
Fréquence des rapports : trimestrielle
Responsable(s) à Power Africa/USAID : équipe MEL de Power Africa, AOR/CORs des mécanismes de mise en œuvre de l'USAID établissant des rapports sur cet indicateur, RM des partenaires de l'Agence, DP et PSP appuyant cet indicateur

PROBLÈMES DE QUALITÉ DES DONNÉES

Dates des évaluations précédentes de la qualité des données et du nom de l'examineur : DQA effectuée en novembre

2015 et 2018

Date des prochaines évaluations de la qualité des données : octobre 2021

Limites connues des données : elles dépendent des documents fournis par des tiers (promoteurs de projets, investisseurs et autres parties prenantes).

BASLINE /TIMEFRAME: 3,565 KM à compter du premier trimestre de l'année fiscale 2023

DERNIÈRE MISE À JOUR DE CETTE FICHE : 31 septembre 2022

Fiche de référence des indicateurs de performance de Power Africa

4.1.3. Nom de l'indicateur : pertes globales. Pertes globales d'électricité d'ordre technique, commercial et de recouvrement réduites / évitées grâce à l'aide de l'USG

S'agit-il d'un plan de rendement et d'un indicateur de rapport? Non

DESCRIPTION

Définition(s) précise(s) :

Les pertes globales d'ordre technique, commercial et de recouvrement sont définies comme la différence entre l'électricité produite et introduite dans un réseau (en MWh) et la quantité d'électricité livrée, facturée et payée par le consommateur (en MWh).

Les pertes globales d'ordre technique, commercial et de recouvrement représentent l'indicateur clé de la mesure des pertes dans le secteur des services publics. Elles reflètent les performances des fournisseurs de services de distribution d'électricité de manière équitable et facilite l'étalonnage des performances. Les pertes techniques et non techniques représentent à la fois un besoin et un obstacle aux investissements dans les infrastructures du secteur de l'électricité. Les pertes d'électricité peuvent représenter des déficiences physiques dans le système ou indiquer des problèmes systématiques plus importants concernant la volonté des bénéficiaires de l'énergie de payer. Le suivi de cet indicateur permettra aux services publics, ainsi qu'aux parties prenantes externes, de voir l'impact des interventions et des résultats du projet en ce qui concerne l'efficacité de la transmission et de la distribution, ainsi que la sécurité globale du système. La réduction des pertes peut améliorer de manière significative la viabilité financière des services publics, ce qui constitue un obstacle majeur aux investissements publics et privés dans le secteur de l'énergie. Pour évaluer l'amélioration de la performance en termes de pertes et de revenus supplémentaires (collecte), Power Africa comparera les données fiscales pour les mêmes périodes, au cours de l'année fiscale.

Les pertes techniques sont des pertes inhérentes qui se produisent entre la source de production et les consommateurs, en raison de principes électriques. Elles peuvent augmenter plus que le niveau habituel si le système est vaste, ancien ou mal entretenu. La réduction des pertes techniques peut également entraîner une réduction des émissions de GES si les sources de production comprennent des combustibles fossiles.

Des pertes commerciales surviennent lorsque les processus de facturation ne parviennent pas à saisir toute l'énergie facturable en raison d'un vol, d'une falsification des compteurs ou d'une collecte incomplète/variable des recettes.

Les pertes de recouvrement sont des pertes liées à l'incapacité du service public à récupérer les revenus (paiements des clients) pour toute quantité d'énergie consommée et facturée.

Les pertes globales d'ordre technique, commercial et de recouvrement peuvent être calculées en suivant les données suivantes :

- Volume total d'électricité produite, achetée et/ou livrée au service public (MWh)
- Énergie facturée aux clients (MWh)
- Pourcentage ou MWh ou dollars des différentes pertes fournies par les services publics (généralement calculés)

Pourcentage de pertes techniques = $1 - (\text{numérateur} \times \text{dénominateur})$

Numérateur - MWh total émis par une sous-station ou un transformateur
Dénominateur - MWh total reçu du générateur ou de la sous-station de transmission

Pourcentage de pertes commerciales = $1 - (\text{dénominateur} \times \text{numérateur})$

Numérateur - Ventes nettes d'énergie, c.-à-d. les ventes payées par les clients dans une zone de réseau

Dénominateur - volume total de MWh acheminé à partir d'un transformateur par le fournisseur d'électricité. Ce dénominateur peut également être calculé comme suit : (énergie totale reçue dans le réseau - énergie totale exportée du réseau). Cela permet de tenir compte de la réception et de l'exportation d'énergie sur le même réseau

Pertes du système de distribution = pourcentage de pertes techniques + pourcentage de pertes commerciales

L'efficacité de la facturation est de 100 % - pertes de distribution. C'est-à-dire l'énergie facturée divisée par l'énergie reçue.

Pourcentage de pertes de recouvrement = $1 - (\text{dénominateur} \times \text{numérateur})$

Numérateur - le revenu total perçu par le service public auprès des clients d'une zone de réseau au cours d'une période définie

Dénominateur - le montant total facturé pour l'énergie équivalente utilisée par les clients au cours d'une période définie pour une zone de réseau

L'efficacité du recouvrement est l'inverse des pertes de recouvrement, c'est-à-dire 100 pour cent - pourcentage de pertes de recouvrement

Pertes globales (ATC&C) = 100 pour cent - (efficacité de facturation * efficacité de recouvrement)

Toutes les pertes évitées/réduites peuvent être présentées comme MWh. Cette valeur peut être basée sur les informations fournies par les services publics lorsque ces données sont disponibles.

Une base de référence doit être établie pour permettre le suivi des progrès. Les pourcentages en soi ne tiennent pas compte de l'ampleur des pertes évitées et de la mesure des pertes absolues évitées. Cet indicateur permettra d'orienter l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'amélioration des performances visant à renforcer les opérations financières, techniques et commerciales des fournisseurs d'électricité, à réduire les pertes commerciales, techniques et de recouvrement et à améliorer la viabilité financière des fournisseurs. Les mécanismes de mise en œuvre faciliteront la collecte de données directement auprès des fournisseurs de services publics partenaires et l'obtention de données métriques auprès des fournisseurs d'électricité en utilisant une méthodologie uniforme établie par Power Africa.

Unité de mesure : pourcentage

Désagrégation :

- Total des MWh générés
 - Pourcentage et/ou MWh et/ou
ou estimées évitées
 - Pourcentage et/ou MWh et/ou
ou estimées évitées
 - Pourcentage et/ou MWh et/ou
ou estimées évitées
 - Pourcentage et/ou MWh et/ou
ou estimées évitées
 - Fournisseur d'électricité
- montant en dollars des pertes techniques calculées
- montant en dollars des pertes commerciales calculées
- montant en dollars des pertes de recouvrement calculées
- montant en dollars des pertes globales

• Transmission vs. distribution • Country
PLAN FOR DATA COLLECTION
Data Source: Utility records, rural electrification agencies, or Ministries of Energy, as appropriate and as available
Method of data collection and construction: Utility records
Reporting Frequency: Annually
Individual(s) responsible at Power Africa: Power Africa MEL team, AOR/CORs of USAID Implementing Mechanisms reporting on this indicator, RMs of Agency partners, DPs, and PSPs supporting this indicator
Individuals Responsible at Activities: MEL POC of Implementing Mechanisms contributing to this indicator
DATA QUALITY ISSUES
Dates of Previous Data Quality Assessments: November 2015, October 2021
Date of Future Data Quality Assessments: October 2024
Known Data Limitations: Validity: Many utilities are not tracking the data needed to calculate technical and commercial losses and will not be able to disaggregate technical and commercial losses. In addition, they usually use estimations for technical losses. Timeliness: Since this is sourced from utilities/ministries, it will likely be a lagging indicator. Integrity: Reluctance to share data or deliberate misrepresentation may occur since losses may make the utility look bad. Precision: There could be some imprecision due to variances in reporting methodologies and data collection methods by power producers and technologies, but industry standards will be used to minimize this risk.
BASELINE/TIMEFRAME: AT&C losses of 25 percent as of fiscal year 2022 (annual reporting)
THIS SHEET LAST UPDATED ON: April 2022

Power Africa Performance Indicator Reference Sheet
4.I.4. Name of Indicator: Regional Electricity Trade: New electricity capacity in MW and MWh committed for regional trade through power agreements as a result of USG assistance
Is this a Performance Plan and Report indicator? No
DESCRIPTION
Precise Definition(s): “Megawatt (MW)” is one million watts. The electrical capacity is the maximum capacity of power in MW committed for trade that can be called upon by parties as specified in the PPA.

Les AAE transfrontaliers impliquant deux pays ou plus sont structurés dans le but d'acheter et de vendre de l'électricité au-delà des frontières nationales. Toute aide du gouvernement des États-Unis contribuant à la conclusion d'un AAE pour la vente d'électricité à l'étranger sera prise en compte. Un tel appui ne doit pas nécessairement être directement lié à l'AAE mais peut inclure, par exemple, l'aide à l'établissement de procédures ou de protocoles pour le commerce, la facilitation du processus de négociation, le renforcement des capacités d'une ou de plusieurs parties pour garantir leur compréhension des avantages et/ou des risques liés à la conclusion d'un accord bilatéral sur le commerce de l'électricité. Cet appui comprend également la contribution à la rédaction ou à la négociation du contrat d'achat d'électricité ou d'autres accords auxiliaires nécessaires (tels que les accords d'interconnexion ou de transit), l'aide à la modélisation pour examiner les impacts que le commerce d'électricité proposé peut avoir sur le réseau du service public, ou le renforcement des capacités du centre de répartition ou du fournisseur d'électricité, pour leur permettre de s'interconnecter de manière fiable.

« L'aide USG » fait référence aux agences USG ou aux mécanismes de mise en œuvre de Power Africa/USG impliqués dans le projet.

Cet indicateur mesurera la contribution de l'USG à l'avancement du commerce de l'énergie. Cet indicateur permettra de mesurer la capacité de production d'électricité disponible pour le commerce régional, ainsi que la solidité du pool énergétique régional.

La description de l'indicateur doit comprendre une description de l'aide fournie qui a contribué à la conclusion de l'accord transfrontalier sur le commerce de l'électricité et, dans la mesure du possible, préciser la durée de l'AAE (court, moyen ou long terme).

- Long terme (5-25 ans.)
- Moyen terme (1-4 ans)
- Court terme (< 1 an)
- Échange à court terme (1 jour ou moins)

Désagrégation :

Unité de mesure: MW et MWh

- Pays X à Pays Y (MW et MWh)
- Durée du commerce de puissance (long, moyen ou court)

PLAN DE COLLECTE DE DONNÉES

Source de données :

AAE transfrontaliers ou services publics nationaux, pools énergétiques régionaux et/ou régulateurs nationaux de l'électricité

Méthode de collecte/construction des données :

COR pour les mécanismes de mise en œuvre de l'USAID :

Les IM rendront compte des échanges transfrontaliers d'électricité qu'ils affectent et de l'impact de leurs activités sur ces accords.

Les chargés de liaisons interagences doivent demander ces données auprès des partenaires interagences :

Les données seront demandées auprès des fournisseurs d'électricité nationaux, du pool régional d'électricité

et/ou des régulateurs nationaux. Fréquence des rapports : annuellement

Responsable(s) à Power Africa : équipe MEL de Power Africa, AOR/CORs des mécanismes de mise en œuvre de l'USAID établissant un rapport sur cet indicateur, RM des partenaires de l'Agence, les DP et les PSP appuyant cet indicateur

Responsables des activités :

Le personnel du POC MEL des mécanismes de mise en œuvre qui contribuent à cet indicateur

PROBLEMES DE QUALITE DES DONNÉES

Dates des évaluations précédentes de la qualité des données et nom de l'examineur : novembre 2015, octobre 2021

Date des prochaines évaluations de la qualité des données : octobre 2024

Limites connues des données : pas encore établies

BASE DE RÉFÉRENCE/CALENDRIER : N/A. Aucun rapport de données depuis 2014

DERNIÈRE MISE À JOUR DE CETTE FICHE : avril 2022

Fiche de référence des indicateurs de performance de Power Africa

4.1.5. *Nom de l'indicateur : Capacité électrique supplémentaire mise en service - Nombre de MW provenant de transactions qui ont été mises en service*

S'agit-il d'un plan de rendement et d'un indicateur de rapport ? Non

DESCRIPTION

Définition(s) précise(s) : cet indicateur correspond au nombre de *transactions MW qualifiées de Power Africa* qui ont été mises en service.

Cet indicateur correspond au nombre de *transactions MW qualifiées de Power Africa* qui ont été mises en service. Cet indicateur appuie notre compréhension de l'étendue de la réserve de projets mis en service par Power Africa. Il fournit également des informations qui peuvent être utilisées lors de l'évaluation d'impact de Power Africa, afin de déterminer si l'aide apportée par Power Africa a été essentielle à la mise en service des transactions.

Transaction : une transaction correspond à un projet *spécifique* qui est techniquement, commercialement et financièrement viable dans le domaine de l'électricité -

généralement mené par des promoteurs privés. Il peut également s'agir des investissements du secteur public - dans lequel

des investissements en capital ou l'assistance technique nécessaire sont requis pour garantir la mise en service d'un projet de production spécifique.

Une transaction qualifiée doit être une transaction spécifique :

- * Production
- * Investissements dans la production d'énergie renouvelable (par exemple : éolienne, solaire, hydraulique, géothermique, biomasse ou marémotrice)
- * Investissements qui améliorent l'accès à l'électricité, y compris les mini-réseaux et l'électrification rurale
- * Investissements dans la production d'électricité à partir de gaz naturel, par exemple les gaz associés, les gazoducs et les infrastructures associées, le gaz non associé ou le gaz naturel liquéfié dans une configuration de cycle combiné
- * Captage des gaz associés et réduction des investissements dans le brûlage des gaz
- * Investissements dans le gaz qui soutiendront éventuellement la production d'électricité à partir du gaz

- Investissement dans les piles à combustible (elles utilisent l'énergie chimique de l'hydrogène ou d'autres combustibles pour produire de l'électricité de manière propre et efficace)
- Utilisation du stockage de l'énergie (batterie, air comprimé, volant d'inertie, hydroélectricité pompée)
- Projet d'hydrogène vert
- Investissement dans le transport

Il existe deux types de transactions qualifiées Power Africa :

- *Transactions USG PowerAfrica.* Se produisent lorsqu'un ou plusieurs partenaires interagences du gouvernement américain ont une implication substantielle,⁶ telle qu'une assistance technique, une subvention, un financement, un appui politique, ou un plaidoyer dans le cadre d'une transaction Power Africa qualifiée. Les transactions USG Power Africa ne nécessitent pas de QTAT pour être considérées comme une transaction Power Africa .
- *Transactions des partenaires de Power Africa.* Se produisent lorsqu'un partenaire de Power Africa a investi ou investi du capital, des services ou des équipements dans une transaction qualifiée, sans implication d'un partenaire interagences. De plus, ce partenaire donne l'autorisation à Power Africa d'élaborer des rapports publics sur la transaction et il est prêt à reconnaître le rôle essentiel de Power Africa dans l'avancement d'une transaction qualifiée ; et il accepte également que la transaction qualifiée soit présentée comme une transaction de partenaire de PA. La transaction peut être prise en compte dans les objectifs de Power Africa à condition qu'elle ait été réalisée (FC) après la date à laquelle le partenaire est devenu officiellement un partenaire de Power Africa.⁷

Mise en service : il s'agit du processus qui consiste à s'assurer que les systèmes soient conçus, installés et testés sur le plan fonctionnel, et qu'ils puissent être exploités (Administration générale, État de Washington).

Expansion de la production : correspond à l'augmentation de la capacité de production installée. La capacité installée correspond à la capacité testée, mesurée lors de la mise en service. L'opération de production est la source de la capacité installée. Le niveau du renforcement de la capacité est basé sur l'étude de faisabilité, qui peut être mise à jour lors de la mise en service d'une usine modernisée.

Remise en état ou optimisation de la production d'électricité existante : il s'agit d'une augmentation de la capacité effective (jusqu'à un niveau inférieur ou égal à la capacité installée) causée par l'amélioration de la production et/ou de l'efficacité des ressources et de l'approvisionnement en combustible. Un renforcement de la capacité effective dû à la remise en état doit être défini comme la capacité résultant d'améliorations censées renforcer la capacité du côté basse tension de la sous-station de raccordement de la production. La source de capacité efficace devrait être l'opérateur de la génération. Le renforcement de la capacité effective doit être basée sur une évaluation technique convaincante - la production moyenne ou actuelle incorporée dans l'étude de faisabilité réalisée pour étayer la décision d'entreprendre les travaux nécessaires au renforcement de la capacité effective. Cette étude peut être mise à jour lors de la mise en service de l'usine modernisée. L'étude de faisabilité doit comprendre une évaluation historique de la capacité effective actuelle. La différence entre la capacité effective actuelle et la capacité effective accrue serait considérée comme des Unité de mesure : nombre de MW pour cet indicateur.

⁶ Implication substantielle : un résultat est attribuable lorsque le programme peut affirmer de manière plausible que le résultat n'aurait pas été obtenu sans l'intervention spécifiée.

⁷ Il existe une exception à la règle lorsque le partenaire de Power Africa souhaite que la transaction soit attribuée aux objectifs de Power Africa et qu'au moment de l'attribution, ce partenaire ait un intérêt direct dans la transaction.

Désagrégation :

- Technologie (par exemple, hydroélectricité, énergie solaire, géothermie, énergie éolienne, biomasse renouvelable, biomasse et biocarburants, gaz et autres)
- Types de transaction
 - o Production d'électricité [nouvelle production (énergie propre vs. autre), augmentation de la capacité de production, remise en état/optimisation] o Transmission o Distribution
 - o Hors réseau o ESSs
- Phase de transaction (achèvement de la phase 4)
- Pays
- Transaction avec l'USG vs. le partenaire Power Africa

La nouvelle capacité de transmission de l'interconnexion transfrontalière (MW) sera prise en compte dans l'objectif de la feuille de route de transport d'électricité de Power Africa, à savoir « 7 500 MW de capacité de transmission installée ». Power Africa considérera que la capacité de transport est « installée » lorsqu'elle a été « mise en service ». Trop souvent, les lignes de transport sont construites et installées, mais elles ne sont pas mises sous tension. L'objectif de la feuille de route « Power Africa Transmission Roadmap », à savoir l'installation d'une capacité de transmission de 7 500 MW, est précisément de faire en sorte que l'électricité traverse les frontières et fasse l'objet d'un commerce actif.

PLAN DE COLLECTE DE DONNEES

Source de données : le personnel IM et les partenaires de l'USG vérifient le nombre de MW à partir des propositions de projet, des projets d'accords ou des documents de négociation, et mettent à jour les données de transaction dans PATT. Dans la mesure du possible, les documents source doivent être téléchargés dans le PATT ou partagés avec l'équipe MEL de Power Africa.

Méthode de collecte/construction des données :

- Soumissions trimestrielles par le personnel IP dans le PATT. Le personnel des IM prend l'initiative de saisir des informations sur les transactions qu'il appuie directement ou celles dont il pense que l'USG devrait envisager d'appuyer. Les missions examinent les transactions et les classent par ordre de priorité à l'aide du QTAT
- Données supplémentaires provenant de rapports trimestriels soumis par la DFC, l'USTDA, Ex-Im et la MCC
- Mises à jour des responsables principaux des relations sectorielles et/ou du personnel IM de l'USAID, après communication avec les partenaires
- ** Voir la PON de mise à jour des transactions

PROBLÈMES DE QUALITÉ DES DONNÉES

Dates des précédentes évaluations de la qualité des données : novembre 2015, octobre 2021 Date des prochaines

évaluations de la qualité des données : octobre 2024 Limites connues des données :

Validité : s'appuie sur les TA, le personnel IM, les agences USG et les postes, pour établir des rapports en temps voulu et de manière précise. Il se peut que les données ne soient pas tout à fait actuelles ou exactes.

Intégrité : les chiffres déclarés peuvent être exagérés. Les chiffres déclarés par le secteur privé de Power Africa ainsi que par les bailleurs de fonds/DP sont très difficiles à vérifier, car il n'existe pas d'obligation contractuelle de fournir les documents source à l'équipe MEL de Power Africa. PA se fondera uniquement sur les chiffres fournis par les responsables principaux des relations sectorielles lors des réunions trimestrielles de collecte de données avec les partenaires.

Fiche de référence des indicateurs de performance de Power Africa

4.1.6. **Nom de l'indicateur : Transactions mises en service : Nombre de transactions qui ont été mises en service**

S'agit-il d'un plan de rendement et d'un indicateur de rapport ? Non

DESCRIPTION

Définition(s) précise(s) : cet indicateur correspond au nombre de transactions MW *qualifiées* de Power Africa qui ont été mises en service.

Cet indicateur correspond au nombre de transactions MW *qualifiées* de Power Africa qui ont été mises en service.

Cet indicateur appuie la compréhension de PA quant à l'étendue de la réserve de projets mis en service par Power Africa. Il fournit également des informations qui peuvent être utilisées lors de l'évaluation d'impact de Power Africa, afin de déterminer si l'aide apportée par Power Africa a été essentielle à la mise en service des transactions.

Transaction : une transaction correspond à un projet *spécifique* qui est techniquement, commercialement et financièrement viable dans le domaine de l'électricité -

généralement mené par des promoteurs privés. Il peut également s'agir des investissements du secteur public - dans lequel

des investissements en capital ou l'assistance technique nécessaire sont requis pour garantir la mise en service d'un projet de production

spécifique.

Une transaction qualifiée doit être une transaction spécifique :

- * Production
- * Investissements dans la production d'énergie renouvelable (par exemple : éolienne, solaire, hydraulique, géothermique, biomasse ou marémotrice)
- * Investissements qui améliorent l'accès à l'électricité, y compris les mini-réseaux et l'électrification rurale
- * Investissements dans la production d'électricité à partir de gaz naturel, par exemple les gaz associés, les gazoducs et les infrastructures associées, le gaz non associé ou le gaz naturel liquéfié dans une configuration de cycle combiné
- * Captage des gaz associés et réduction des investissements dans le brûlage des gaz
- * Investissements dans le gaz qui soutiendront éventuellement la production d'électricité à partir du gaz
- * Investissement dans les piles à combustible (elles utilisent l'énergie chimique de l'hydrogène ou d'autres combustibles pour produire de l'électricité de manière propre et efficace)
- Utilisation du stockage de l'énergie (batterie, air comprimé, volant d'inertie, hydroélectricité pompée)
- * Projet d'hydrogène vert
- Investissement dans la transmission

Il existe deux types de transactions qualifiées Power Africa :

- *Transactions USG Power Africa.* Se produisent lorsqu'un ou plusieurs partenaires interagences USG ont une implication substantielle, telle qu'une assistance technique, une subvention, un financement, un appui politique ou un plaidoyer dans le cadre d'une transaction Power Africa qualifiée. Les transactions USG Power Africa ne nécessitent pas de QTAT pour être considérées comme une transaction Power Africa.

⁸ Implication substantielle : un résultat est attribuable lorsque le programme peut affirmer de manière plausible que le résultat n'aurait pas été obtenu sans l'intervention spécifiée.

■ *Transactions des partenaires de Power Africa* Se produisent lorsqu'un partenaire de Power Africa a investi ou investi du capital,

des services, ou des équipements dans une transaction qualifiée, sans implication d'un partenaire interagences. De plus, ce partenaire donne l'autorisation à Power Africa d'élaborer des rapports publics sur la transaction et il est prêt à reconnaître le rôle essentiel de Power Africa dans l'avancement d'une transaction qualifiée ; et il accepte également que la transaction qualifiée soit présentée comme une transaction de partenaire de PA. La transaction peut être prise en compte dans les objectifs de Power Africa à condition qu'elle ait été réalisée après la date à laquelle le partenaire est devenu officiellement un partenaire de Power Africa.⁹

Mise en service : il s'agit du processus qui consiste à s'assurer que les systèmes soient conçus, installés et testés sur le plan fonctionnel, et qu'ils puissent être exploités (Administration générale, État de Washington).

Unité de mesure : nombre de transactions

désagrégées

- Technologie (par exemple, hydroélectricité, énergie solaire, géothermie, énergie éolienne, biomasse renouvelable, biomasse et biocarburants, gaz et autres)
- Types de transactions :
 - o Production d'électricité [nouvelle production (énergie propre vs. autre), augmentation de la capacité de production, remise en état/optimisation]
- Pays
- Transaction avec l'USG vs. le partenaire Power Africa

PLAN DE COLLECTE DE DONNÉES

Source de données : le personnel IM et les partenaires de l'USG vérifient le nombre de MW à partir des propositions de projet, des projets d'accords ou des documents de négociation, et mettent à jour les données de transaction dans PATT. Dans la mesure du possible, les documents source doivent être téléchargés dans le PATT ou partagés avec l'équipe MEL de Power Africa.

Méthode de collecte/construction des données :

- Soumissions trimestrielles par le personnel des IM dans le PATT. Le personnel IP prend l'initiative de saisir des informations sur les transactions qu'il appuie directement ou celles dont il pense que l'USG devrait envisager d'appuyer. Les missions examinent les transactions et les classent par ordre de priorité à l'aide du QTAT
- Données supplémentaires provenant de rapports trimestriels soumis par la DFC, l'USTDA, Ex-Im et la MCC
- Mises à jour des agences USG, des RM DP, des responsables principaux des PSP et/ou du personnel du mécanisme de mise en œuvre de l'USAID, après communication avec les promoteurs
- ** Voir la PON de mise à jour des transactions Fréquence des rapports : trimestrielle Responsable(s) à Power

Africa/USAID :

L'équipe MEL de Power Africa, les AOR/COR des mécanismes de mise en œuvre de l'USAID qui établissent des rapports sur cet indicateur, les RM des partenaires de l'Agence, les DP et les PSP qui appuient cet indicateur

Responsable des activités :

L'équipe MEL des IP choisissant de contribuer à cet indicateur

PROBLÈMES DE QUALITÉ DES DONNÉES

⁹ Il existe une exception à la règle lorsque le partenaire de Power Africa souhaite que la transaction soit attribuée aux objectifs de Power Africa et qu'au moment de l'attribution, ce partenaire ait un intérêt particulier dans la transaction.

Dates des évaluations précédentes de la qualité des données et nom de l'examineur : novembre 2015, octobre 2021
Date des prochaines évaluations de la qualité des données : octobre 2024
Limites connues des données : les données peuvent être confirmées par le biais des archives publiques et sont donc plus facilement vérifiables que les indicateurs préalables à la mise en service.

VALEURS DE RÉFÉRENCE ET DE PERFORMANCE :

DERNIÈRE MISE À JOUR DE CETTE FICHE : novembre 2022

Fiche de référence des indicateurs de performance

4.1.7. Nom de l'indicateur : capacité de transport d'électricité (MW) soutenue par l'aide de l'USG

S'agit-il d'un plan de rendement et d'un indicateur de rapport ? Non

DESCRIPTION

Définition(s) précise(s) :

« Mégawatt (MW) » correspond à un million de watts.

La capacité électrique est la capacité maximale de puissance en MW qu'une infrastructure de transmission peut transmettre. Cependant, l'infrastructure de transport n'est jamais exploitée à cette capacité maximale.

Les lignes de transmission sont des conducteurs qui servent de chemins de transmission d'électricité à une tension de 66 kV et supérieure d'un endroit à l'autre. Le kilomètre de ligne électrique de transmission correspond à la somme des kilomètres linéaires de lignes de transmission nouvelles, reconstruites, remises en état ou améliorées qui ont été mises en service grâce à l'appui de l'USG, du DP et/ou du PSP. Le transport d'électricité comprend toutes les lignes et les infrastructures associées reliant les sites de production aux postes de transmission, et d'une sous-station à une autre.

Cet indicateur compte la capacité en MW de la ligne de transmission, une indication de la capacité de production d'électricité qui peut être connectée à la ligne, si elle est disponible. En règle générale, la capacité maximale de transport doit être supérieure à la capacité de production combinée connectée à la ligne. Cette capacité en MW peut être une nouvelle capacité ou une capacité rendue possible par la remise en état, la reconstruction ou l'amélioration de la ligne et des infrastructures associées, telles que les sous-stations, les transformateurs ou les postes de commutation.

« L'aide USG » fait référence aux agences USG ou aux mécanismes de mise en œuvre de Power Africa/USG impliqués dans le projet.

Justification : cet indicateur mesurera la contribution du gouvernement américain à l'amélioration de la disponibilité et de la fiabilité de l'alimentation. Cet indicateur permettra de mesurer la capacité de production d'électricité disponible si toutes les centrales de production connectées à la ligne de transmission de taille appropriée deviennent opérationnelles.

Unité de mesure : Megawatt (MW)

Désagrégré par :

- Nouvelle vs. améliorée vs. remise en état

Logique de l'indicateur (*facultatif*) : améliorer l'objectif d'électrification de Power Africa et renforcer la capacité du fournisseur d'évacuer davantage d'électricité à partir des sources de production existantes et nouvelles, y compris l'intégration des sources d'énergie

renouvelables variables.

PLAN DE COLLECTE DE DONNÉES

Source de données :

le personnel IM et les partenaires de l'USG vérifient le nombre de MW à partir des propositions de projet, des projets d'accords ou des documents de négociation, et mettent à jour les données de transaction dans PATT. Dans la mesure du possible, les documents source doivent être téléchargés

dans le PATT ou partagés avec l'équipe Power Africa MEL.

Méthode de collecte et de construction de données :

Document de FC ou rapport de décaissement de fonds, rapport de mise en service

Fréquence des rapports :

Annuellement

Responsable(s) à Power Africa :

l'équipe MEL de Power Africa, les AOR/COR des mécanismes de mise en œuvre de l'USAID qui établissent des rapports sur cet indicateur, les RM des agences, les DP et les PSP qui appuient cet indicateur Individus responsables des activités :

POC MEL des IPs choisissant de contribuer à cet indicateur

BASE DE RÉFÉRENCE/CALENDRIER : non applicable, il s'agit d'un nouvel indicateur

PROBLÈMES DE QUALITÉ DES DONNÉES

Dates des évaluations précédentes de la qualité des données et nom de(s) l'examineur(s) : N/A

Date des prochaines évaluations de la qualité des données (*facultatif*) :

Limites de données connues :

Récupération : les données peuvent être extraites des documents de conception ou des documents financiers sur la capacité de conception maximale. La capacité opérationnelle peut fluctuer de temps à autre et il peut être difficile de faire une collecte de données précise.

Validité : s'appuie sur les TA, le personnel IM, les agences USG et les postes, pour établir des rapports en temps voulu et de manière précise. Il se peut que les données ne soient pas tout à fait actuelles ou exactes.

Fiabilité : l'absence ou la capacité limitée de collecte des données peut entraîner des problèmes de fiabilité des données.

Intégrité : les chiffres déclarés par le secteur privé de Power Africa ainsi que par les bailleurs de fonds/DP sont très difficiles à vérifier, car il n'existe pas d'obligation contractuelle de fournir les documents source à l'équipe MEL de Power Africa. PA se fondera uniquement sur les chiffres fournis par les responsables principaux des relations sectorielles lors des réunions trimestrielles de collecte de données avec les partenaires.

Fiche de référence des indicateurs de performance de Power Africa

4.1.8. Nom de l'indicateur : nombre de services publics soutenus par Power Africa dont les performances se sont améliorées (réduction de la fréquence et de la durée des pannes)

S'agit-il d'un plan de rendement et d'un indicateur de rapport ? Oui

DESCRIPTION

Définition(s) précise(s)

L'alimentation continue est un indicateur important de la performance des services publics. Les mesures courantes de la performance des services publics comprennent l'indice de fréquence d'interruption moyenne du système (SAIFI, qui indique la fréquence des interruptions de l'alimentation électrique), l'indice de durée d'interruption moyenne du système (SAIDI, qui indique la durée ou la gravité des interruptions de l'alimentation électrique) et l'indice de fréquence d'interruption moyenne momentanée (MAIFI, qui indique la fréquence des interruptions momentanées). SAIFI décrit la fréquence à laquelle le client moyen subit une interruption, tandis que SAIDI décrit la durée totale de l'interruption moyenne du client. MAIFI est conceptuellement similaire à SAIFI mais il considère uniquement les pannes de moins de cinq minutes. Ces mesures sont agrégées à l'échelle d'un réseau, puis divisées par le nombre de clients desservis, afin de fournir des mesures distinctes en matière de fiabilité.

Un fournisseur d'électricité dont la performance s'est améliorée sera évalué comme un fournisseur qui constate des améliorations au niveau de l'un ou plus des trois paramètres suivants sur une base annuelle :

L'indice SAIDI est calculé en prenant *le nombre total de minutes pendant lesquelles le nombre de clients subissant une panne est multiplié par le nombre de clients affectés*, divisé par *le nombre total de clients connectés au fournisseur d'électricité sur la même période de temps*.

Le SAIFI est calculé en prenant *le nombre total de clients affectés par une panne*, divisé par *le nombre de clients connectés au fournisseur d'électricité sur la même période*.

Le MAIFI est calculé en divisant *le nombre total de clients affectés par des pannes momentanées pour un groupe de clients*, par *le nombre total de clients connectés*.

Ces indicateurs peuvent être mesurés en tenant compte de trois scénarios différents : en cas d'événements majeurs, en l'absence d'événements majeurs et en cas d'interruption de l'approvisionnement. Pour faciliter la comparaison des résultats, le même scénario doit être utilisé pour toutes les activités ou tous les programmes.

Unité de mesure : nombre de fournisseurs d'électricité montrant des améliorations, tel qu'évalué par ceux qui font preuve d'améliorations en utilisant le SAIDI, le SAIFI, et/ou le MAIFI.

Désagrégation :

- Fournisseur d'électricité
- Pays
- Transmission vs. distribution
- SAIDI vs. SAIFI vs. MAIFI

Source(s) de données : documents des fournisseurs d'électricité. Les documents doivent indiquer l'indicateur ou les indicateurs qui ont été améliorés et la modification de la valeur des indicateurs pertinents, à titre de référence.

Méthode de collecte de données : documents des fournisseurs d'électricité

Fréquence des rapports : annuellement

Responsable(s) à Power Africa : équipe MEL de Power Africa, AOR/CORs des mécanismes de mise en œuvre de l'USAID établissant un rapport sur cet indicateur, RM des agences USG, les DP et les PSP appuyant cet indicateur

Responsables des activités :

- Le personnel MEL des IP qui choisissent de contribuer à cet indicateur

PLAN DE COLLECTE DE DONNÉES

Méthode de collecte de données :

- Les chiffres seront extraits des documents des fournisseurs d'électricité nationaux et privés (y compris les opérateurs de mini-réseaux, le cas échéant). Les documents source doivent être fournis à l'équipe MEL de Power Africa. Le fournisseur d'électricité bénéficiant de l'assistance technique présentera un rapport sur les chiffres, ainsi qu'une description de l'attribution à Power Africa.
- L'équipe MEL de Power Africa examinera les documents des fournisseurs d'électricité fournis par les IP, les promoteurs de projets, les autres bailleurs de fonds et/ou les organismes gouvernementaux ; et examinera les informations de SAIDI, SAIFI et/ou MAIFI relatives aux fournisseurs d'électricité. Des courriels seront envoyés semestriellement aux fournisseurs d'électricité soutenus par les mécanismes de mise en œuvre (IM) de Power Africa, avec une demande de données. Les IM saisiront ensuite les résultats dans un modèle électronique standardisé de collecte de données.
- Tous les fournisseurs ne mesurent pas actuellement le SAIDI, le SAIFI, et/ou le MAIFI. Pourtant, ces indicateurs sont essentiels à la mesure de la performance et Power Africa encourage les fournisseurs à commencer à déclarer ces chiffres de manière transparente et publique.
- La base de données [de la banque mondiale « Utility Performance and Behavior in Africa Today »](#) contient des données sur plusieurs années pour plusieurs fournisseurs d'électricité d'Afrique subsaharienne pour SAIDI et SAIFI. Cependant, il y a un décalage dans les données, sorte qu'elles ne peuvent pas actuellement être utilisées pour suivre les progrès sur une base trimestrielle.

Date de la dernière évaluation de la qualité des données : N/A

Date de la prochaine l'évaluation de la qualité des données : N/A

BASE DE RÉFÉRENCE/CALENDRIER : non applicable, nouvel indicateur.

Base de référence, calendrier/ notes : les IP des nouveaux programmes régionaux obtiendront les données de référence auprès des fournisseurs d'électricité. Pour les fournisseurs d'électricité qui ne mesurent pas ces indicateurs actuellement, les IP leur apporteront l'appui nécessaire pour qu'ils commencent à mesurer l'un ou plusieurs de ces indicateurs de manière officielle et, de préférence, qu'ils commencent également à présenter leurs données de manière publique.

DERNIÈRE MISE À JOUR DE CETTE FICHE : mai 2022

ANNEX II - PLAN D'EVALUATION

La partie suivante présente un plan d'évaluation permettant d'identifier les projets clés qui feront l'objet d'évaluations externes, afin de favoriser l'apprentissage et l'adaptation, ainsi que le suivi des progrès accomplis dans le cadre d'évaluations précédemment réalisées. Les équipes techniques et la direction de Power Africa utiliseront ces résultats pour apporter des modifications aux programmes, informer les futurs efforts et stratégies de refonte des projets et appuyer la prise de décision fondée sur des données probantes.

Toutes les évaluations seront conçues et les questions d'évaluation seront élaborées dans le cadre d'un processus consultatif avec les équipes techniques de Power Africa (bureau du coordinateur et missions) et les COR.

Actuellement, ce plan présente six évaluations de projets de Power Africa qui auront lieu entre les exercices 2022 et 2026 :

1. Programme énergétique pour l'Afrique australe (SAEP) Évaluation finale du mécanisme de mise en œuvre
2. Programme énergétique pour l'Afrique de l'Ouest (WAEP) Évaluation finale du mécanisme de mise en œuvre
3. Programme du secteur de l'électricité au Nigéria (NPSP) Évaluation finale du mécanisme de mise en œuvre
4. Programme énergétique pour l'Afrique de l'Est (PEAE) Évaluation finale du mécanisme de mise en œuvre
5. Programme d'électricité hors réseau de Power Africa (PAOP) Évaluation finale du mécanisme de mise en œuvre
6. Groupe des conseillers principaux de Power Africa (PA-SAG) Évaluation de fin de programme
- 7.

Saisie des résultats et de l'impact après l'activité

L'équipe MEL examine des moyens novateurs d'évaluer l'impact et les résultats des activités de Power Africa suivant leur achèvement. Cela aura deux objectifs : (i) saisir les résultats à moyen et long terme des efforts de Power Africa, étant donné la nature à long terme du développement, de la réforme et de l'expansion du secteur de l'énergie, et (ii) appuyer la planification à long terme, telle que le développement de réserves d'activités pour l'expansion du secteur, et l'établissement de la continuité à travers de multiples activités quinquennales.

Il existe plusieurs modèles et approches permettant de saisir ces impacts à long terme, explorés par l'équipe de MEL. Il peut s'agir de :

1. L'utilisation d'indicateurs qui saisissent les impacts « anticipés » et/ou « planifiés ». Cela permettra à Power Africa de décrire de manière plus complète l'impact de leurs efforts. Cependant, cela pose des problèmes de duplication des rapports si les activités présentent à la fois les résultats obtenus et les résultats attendus. Les domaines d'application peuvent inclure (i) la compréhension du potentiel et/ou de l'ampleur des nouveaux raccordements électriques, (ii) la capture de la capacité de production totale, même si elle n'est pas réalisée, et/ou (iii) l'établissement de rapports sur les réductions d'émissions.
2. La réalisation d'évaluations au-delà de l'achèvement d'une activité (plus de trois ans après). Il s'agit d'un modèle utilisé dans d'autres services de l'USAID. Il ne comprend généralement pas la collecte d'indicateurs de performance, mais il constitue un moyen efficace d'évaluer les effets d'une approche et de valider une théorie du changement. Ces évaluations (dites « ex post ») permettraient d'étayer le développement et la gestion d'une réserve d'activités essentielles, ainsi que de tirer des enseignements significatifs et pratiques des activités passées, afin d'éclairer les efforts futurs.

Il est prévu qu'une nouvelle activité MEL/CLA soutienne les évaluations post-activité et/ou la collecte de données, ce qui sera pris en compte lors de la conception de cette activité.

Tableau 4. Calendrier de l'évaluation

Année	Exercice 22				Exercice 23				Exercice 24				Exercice 25				Exercice 26			
Trimestre	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
SAEP		X	X	X																
WAEP					X	X	X													
NPSP					X	X	X													
EAEP					X	X	X													
PAOP					X	X	X													
TBI-SAG			X	X	X		X	X	X											

Évaluation 1 - Programme énergétique pour l'Afrique australe (SAEP) Évaluation finale du mécanisme de mise en œuvre			
Projet/activité Nom	Programme énergétique pour l'Afrique australe (SAEP)	Dates de début / fin du projet	03/15/2017-06/14/2023
AOR/COR/AM	Akinwale Aboyade Jennifer Baldwin	Numéro de l'attribution	AID-674-C-17-00002
Partenaire de mise en œuvre	Deloitte LLC	POC	Liz Pfeiffer l pfeiffer@so uthernafricaenergy.org
Obligatoire/Facultatif	Obligatoire - une évaluation par projet. L'évaluation à réaliser répond à l'exigence 1 de l'ADS 201.3.5.13, selon laquelle chaque OU de Mission et de Washington qui gère les fonds du programme et conçoit et met en œuvre des projets tels que décrits à l'article 201.3.3 doit réaliser au moins une évaluation par projet.		

Objectif et utilisation prévue	Contribuer à la conception future du SAEP, en déterminant l'efficacité des activités mises en œuvre au cours des quatre dernières années. Idéalement, cette évaluation comprendra des études de cas spécifiques dans les pays clés des travaux du SAEP.		
Type d'évaluation	Évaluation finale du rendement		
Exemples de questions d'évaluation	1. Quels ont été les points forts du SAEP ? Quels sont les facteurs qui ont contribué à la réussite du SAEP ? 2. Quels ont été les points faibles du SAEP ? Qu'est-ce qui a entravé la mise en œuvre ? 3. Dans quels pays le SAEP a-t-il obtenu les meilleurs résultats ou les moins bons ? Pourquoi ? 4. La focalisation régionale du SAEP lui a-t-elle permis de réaliser ses activités à une plus grande échelle et d'atteindre ses objectifs, par rapport à une focalisation sur un appui bilatéral au niveau national ? Si tel est le cas, comment ? Dans le cas contraire, pourquoi ? 5. La focalisation régionale du SAEP lui a-t-elle permis de réaliser ses activités à une plus grande échelle et d'atteindre ses objectifs, par rapport à une focalisation sur un appui bilatéral au niveau national ? Si tel est le cas, comment ? Dans le cas contraire, pourquoi ? 6. Le programme a-t-il pu s'adapter à des changements imprévus de la politique américaine ou à un phénomène mondial (tel que la pandémie de COVID-19) ? Qu'est-ce qui aurait pu rendre le programme plus adaptable ? 7. Comment le programme peut-il mieux atteindre et desservir les non-participants ? Qu'en est-il des populations difficiles à atteindre ? 8. Dans quels pays le SAEP a-t-il obtenu les meilleurs résultats ou les moins bons ? Pourquoi ? 9. Le programme a entrepris différentes interventions hors réseau à Madagascar, au Malawi, au Mozambique et en Zambie, afin de développer le marché des systèmes solaires domestiques et/ou des mini-réseaux dans ces pays. 1. Quelles sont les interventions les plus réussies en termes d'impact direct, notamment en ce qui concerne les nouvelles connexions électriques ou le déblocage de financement pour les sociétés ? 2. Quels ont été les plus grandes réussites du programme quant à l'amélioration de l'environnement favorable (politique/réglementaire) à l'énergie hors réseau ?		
Interne/Externe	Externe	Budget	\$300,000
Calendrier de l'évaluation	Juillet 2021 - À déterminer		
Programme énergétique pour l'Afrique de l'Ouest (WAEP) Évaluation à mi-parcours du mécanisme de mise en œuvre			
Projet/activité Nom	Programme énergétique pour l'Afrique australe (SAEP)	Dates de début / fin du projet	07/15/2019 -07/14/2023
AOR/COR/AM	Rockfeler Herisse Michael Oppong-Adjei Dorothy Adjei	Numéro de l'attribution	720674I8D00003, A: 72067419F00008
IP	Deloitte LLC	POC	Adaku Ufere aufere@powerafrica-waep.com

Obligatoire/Facultatif	Obligatoire - l'ensemble du projet L'évaluation à effectuer correspond à la norme ADS 201.3.5. 3 Exigences 3 que chaque Mission doit effectuer au moins une évaluation de la performance du projet dans son ensemble, dans le cadre de la Stratégie de coopération au développement du pays (SDDC).		
Objectif et utilisation prévue	Déterminer l'efficacité du programme WAEP à mi-parcours, afin de procéder à des modifications, le cas échéant, au cours des deux dernières années de mise en œuvre. Cette évaluation à mi-parcours peut également servir de base à la conception future du WAEP.		
Type d'évaluation	Évaluation finale du rendement		
Exemples de questions d'évaluation	1. Dans quelle mesure l'approche technique et les interventions du WAEP ont-elles permis d'atteindre les résultats escomptés du programme pour les deux CLIN ? Quelles interventions ou stratégies supplémentaires auraient pu permettre d'atteindre les résultats escomptés ? 2. Quels sont les arguments et les preuves convaincants en faveur du WAEP (CLIN - régional et CLIN 2 - Ghana), notamment en ce qui concerne : o les point forts ? Veuillez fournir des exemples illustrant les moyens qui ont été employés pour y parvenir. o les points faibles ? Veuillez décrire les points faibles de manière précise et indiquer les raisons. o Quels ont été les enseignements tirés ? o Que devrait-on faire différemment à l'avenir ? Pourquoi ? o Veuillez décrire les mesures prises pour garantir les possibilités de réaliser une intégration régulière des activités stratégiques du programme national (Ghana) et régional, ainsi que l'exploitation des ressources du programme WAEP. 3. Dans quelle mesure les fonds disponibles de Power Africa ont-ils affecté la mise en œuvre du WAEP et/ou sa capacité à obtenir des résultats ? 4. Comment le contractant a-t-il réalisé le suivi et consigné l'évolution des performances ? Quelles modifications (le cas échéant) ont été apportées pour faciliter l'adaptation aux nouvelles conditions ou en atténuer les effets ? 5. Comment le WAEP a-t-il collaboré avec des partenaires interagences pour tirer parti des ressources d'autres partenaires de développement et étendre son influence ? De même, l'engagement du secteur privé s'est-il traduit par une mobilisation significative des ressources ou de financements ? Quels sont les résultats de développement auxquels cette coordination et cette collaboration ont contribué ? 6. Comment la pandémie de COVID-19 a-t-elle affecté la mise en œuvre du programme et le rendement global du projet ?		
Interne/Externe	Externe	Budget	\$300,000
Calendrier de l'évaluation	Août 2021 - À déterminer		
Programme du secteur de l'électricité au Nigéria (NPSP) Évaluation finale du mécanisme de mise en œuvre			
Projet/activité Nom	Programme du secteur de l'électricité au Nigéria (NPSP)	Dates de début / fin du projet	04/02/2018 -03/31/2023
AOR/COR/AM	Narlene Egu	Numéro de l'attribution	720-674-18-D-00003

	Abdul-Mumini Yakubu		720-674-18-F-00003
Partenaire de mise en œuvre	Deloitte LLC	POC	Mary Worzala mworzala@deloitte.com
Obligatoire/Facultatif	Obligatoire - une évaluation par projet. L'évaluation à réaliser répond à l'exigence 1 de l'ADS 201.3.5.1 3, selon laquelle chaque OU de Mission et de Washington qui gère les fonds du programme et conçoit et met en œuvre des projets tels que décrits à l'article 201.3.3 doit réaliser au moins une évaluation par projet.		
Objectif et utilisation prévue	Contribuer à la conception future du NPSP, en déterminant l'efficacité des activités mises en œuvre pendant la durée de vie du programme.		
Type d'évaluation	Évaluation finale du rendement		
Questions d'évaluation	1. Dans quelle mesure le NPSP a-t-il été en mesure d'atteindre son objectif et ses résultats (MW, connexions, environnement favorable) ? Comment le projet a-t-il surmonté les principaux défis identifiés pour atteindre les résultats ? 2. Comment la conception du programme, la définition des objectifs et la prise de décisions opérationnelles ont-elles façonné le programme et contribué à : 1. l'implication du secteur privé dans l'approvisionnement en gaz au Nigéria ? 2. la réalisation des objectifs d'électrification rurale, en mettant l'accent sur les systèmes solaires domestiques et les mini-réseaux ? 3. l'amélioration de l'environnement favorable à l'accès à l'électricité au Nigéria ? 2. Quels ont été les réussites et les défis associés à la production et à la distribution de gaz pour le NPSP ? 3. Les outils de suivi du programme et des fonds du partenaire de mise en œuvre ont-ils été efficaces (en termes de respect des délais et de fiabilité des rapports, de suivi des objectifs et des taux d'absorption, etc.) ? 4. Quel a été l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le rendement et les résultats globaux ? Comment le NPSP a-t-il réalisé le suivi et consigné les changements continus en matière de rendement ? Comment le NPSP a-t-il analysé et évalué l'impact annuel et global des conseillers techniques et des conseillers techniques internes, ainsi que la contribution de ces conseillers à la réalisation des extrants et des résultats ? Veuillez fournir des exemples concrets. 6. Quels sont les enseignements tirés, les meilleures pratiques et les recommandations qui peuvent contribuer à l'amélioration des futures versions du NPSP ?		
Interne/Externe	Externe	Budget	\$200 000
Calendrier de l'évaluation	À déterminer (TBD)		

Évaluation 6 - Groupe de conseillers principaux (TBI-SAG) Évaluation finale

Projet/activité Nom	Groupe des conseillers principaux (TBI-SAG)	Dates de début / fin du projet Dates	03/06/2014 -03/31/2023
------------------------	--	---	------------------------

AOR/COR/AM	Denise Mortimer Jen Baldwin	Numéro de l'attribution	AID-623-A-14-00001
Partenaire de mise en œuvre	Tony Blair Institute for Global Change (TBI)	POC	Urik Kristensen u.kristensen@global.com
Obligatoire/Facultatif			
Objectif et utilisation prévue	L'objectif de cette évaluation de rendement est de comprendre la contribution des activités menées dans le cadre de l'attribution du Groupe des conseillers principaux, en vue de créer un environnement propice aux travaux de Power Africa. Les activités du TBI consistant à appuyer les décideurs gouvernementaux dans la planification et la mise en œuvre d'initiatives dans le secteur de l'électricité dans les pays partenaires de Power Africa s'avèrent cruciales pour plusieurs indicateurs de performance. Les enseignements tirés de cette évaluation seront importants pour les équipes techniques, les responsables d'activités et la direction générale, car ils peuvent <u>potentiellement éclairer l'approche stratégique et la conception des futurs programmes de</u>		
Type d'évaluation	Évaluation finale du rendement		
Exemples de questions d'évaluation	1. Les principaux résultats du programme sont mesurés en termes de nombre de lois et de politiques (AP 23) et de nombre de stratégies et de plans (AP 26) proposés, adoptés, mis en œuvre et/ou révisés. Ces indicateurs quantitatifs ne saisissent pas l'impact qualitatif de ces travaux. En plus d'examiner ces indicateurs de rendement, les exemples suivants de questions d'évaluation peuvent être posés pour aborder ces problèmes : pourraient inclure : - Quels sont les récits qualitatifs ou les impacts de ces résultats ? Ces lois et stratégies étaient-elles de simples documents de référence ou s'agit-il de documents fondamentaux essentiels permettant de favoriser le développement du secteur de l'énergie, ou bien se trouvent-elles à mi-chemin entre ces deux extrêmes ? - Comment les pays ont-ils utilisé ces politiques et ces cadres juridiques pour favoriser le développement du secteur de l'énergie ? - Quels sont les autres résultats du programme qui n'ont pas été pris en compte par ces indicateurs ? 2. Dans quels pays le programme a-t-il obtenu les meilleurs résultats et qu'est-ce qui a pu contribuer à cette réussite ? 3. Nous avons observé de nombreux changements ou troubles politiques en Afrique, notamment dans certains pays d'Afrique de l'Ouest dans lesquels le SAG a mené des activités. Comment le SAG peut-il s'assurer que les progrès soient maintenus face aux changements politiques ? 4. Le TBI a apporté un appui politique qui se voulait complémentaire des autres programmes de Power Africa. - Dans quelle mesure et dans quelle(s) région(s) le travail du SAG a-t-il aidé		

	(partenaires de développement, secteur privé et partenaires inter-agences) à atteindre leurs résultats ? - À l'inverse, comment et où le SAG a-t-il reproduit les mêmes activités ? 5. Le TBI a fait appel à des conseillers de l'UE et à des conseillers africains locaux pour fournir leur assistance technique. Quels sont les avantages et les inconvénients de l'embauche de conseillers expatriés par rapport aux conseillers locaux ? Une approche a-t-elle été plus efficace que l'autre ?		
Interne/Externe	Externe	Budget	À déterminer (TBD)
Calendrier de l'évaluation	À déterminer (TBD)		

ANNEX III - PLAN DE COLLABORATION, D'APPRENTISSAGE ET D'ADAPTATION

Ce plan décrit l'approche de Power Africa en matière de collaboration, d'apprentissage et d'adaptation (CLA), un ensemble de processus et d'activités qui permettent de garantir que les programmes soient coordonnés, fondés sur des données probantes et adaptés si nécessaire, pour maintenir leur efficacité durant le processus de mise en œuvre. Ce plan comprend également des descriptions des efforts de gestion des connaissances conçus pour appuyer l'apprentissage et l'efficacité dans les travaux de Power Africa.

Introduction

L'apprentissage et l'adaptation sont essentiels à l'approche de Power Africa et conformes aux orientations de l'ADS 201 pour le cycle du programme. Les paragraphes suivants décrivent les priorités et les objectifs de l'apprentissage pour l'équipe et l'initiative de Power Africa, sur une base continue. Pour que Power Africa atteigne efficacement ses objectifs de développement - à savoir (1) mettre fin à la pauvreté énergétique, (2) accélérer la transition vers un avenir sans carbone et (3) stimuler l'innovation et les investissements concurrentiels du secteur privé dans le secteur de l'énergie - l'initiative est centrée sur une stratégie d'apprentissage qui appuie ses travaux.

Le plan CLA de Power Africa a pour but de garantir que les efforts de Power Africa soient fondés sur des preuves, évoluent et s'adaptent en fonction des réussites et des défis rencontrés dans le cadre des activités précédentes. Cet objectif sera atteint grâce à un ensemble d'activités qui (i) favorisent un processus et une culture de CLA à différents niveaux (activité, portefeuille/bureau et initiative) et (ii) facilitent un partage et un transfert efficaces et efficients des connaissances à tous les niveaux de l'initiative. En mettant l'accent sur la collaboration stratégique, l'utilisation efficace de la technologie et des ressources, et en favorisant une culture de l'apprentissage, Power Africa est en mesure de gérer efficacement les adaptations et d'exploiter les boucles de rétroaction dans la conception des programmes, la refonte des activités, ainsi que le partage des meilleures pratiques. Cette approche de CLA permettra à Power Africa d'atteindre son objectif d'accès universel à l'énergie en Afrique subsaharienne.

Les priorités définies dans ce plan ont été éclairées par un audit du CLA et de la gestion des connaissances, réalisé au cours de l'exercice [2022](#), ainsi qu'une discussion [sur la CLA](#), organisée par TetraTech en 2019. Les audits ont permis d'obtenir des informations de l'ensemble des bureaux de Power Africa, en ce qui concerne les défis actuels et les limites de l'apprentissage, ainsi que les améliorations voulues et les suggestions.

Activités CLA et calendrier

Pour aborder les priorités de Power Africa en matière d'apprentissage, les efforts suivants favoriseront la collaboration stratégique, l'utilisation efficace de la technologie et des ressources, et le développement d'une culture axée sur l'apprentissage et l'adaptation. Veuillez consulter le tableau A pour le calendrier proposé des activités et le tableau B pour les descriptions détaillées des activités. Les activités du CLA sont conçues pour couvrir les trois catégories suivantes :

Faciliter les efforts d'apprentissage

Les principaux efforts d'appui à l'apprentissage pour Power Africa comprennent les interventions suivantes et visent à promouvoir l'apprentissage, à faciliter le transfert des connaissances et à garantir que les efforts de Power Africa soient fondés sur des données probantes :

- Faciliter les activités de réflexion et d'apprentissage au niveau (i) du projet, (ii) du portefeuille/du bureau et (iii) de l'initiative
- Examens de portefeuilles

Utilisation efficace de la technologie et des ressources humaines

Power Africa utilise divers systèmes pour réaliser ses activités, notamment PAIS, le PATT, Google Suite et d'autres outils adaptés à l'engagement avec les partenaires. Afin de garantir une utilisation efficace de la technologie et des ressources, le plan CLA assurera la mise en œuvre des éléments suivants :

- Conception et maintenance continues de l'intranet de Power Africa
- Formations régulières et travaux dirigés sur l'utilisation des systèmes de Power Africa
- Élaboration d'une stratégie pour la gestion des dossiers et des connaissances
- Nettoyage de Google Drive
- Amélioration des processus d'intégration et de désintégration, afin d'assurer un transfert efficace des connaissances institutionnelles

Culture d'apprentissage

La promotion d'une culture axée sur l'apprentissage est essentielle à la réussite du CLA au sein de Power Africa. Pour que les priorités ne soient plus uniquement axées sur les performances et les progrès accomplis, les activités clés décrites dans ce plan CLA contribueront à la création d'un environnement d'apprentissage dynamique au sein de Power Africa.

- Intégration des processus de réflexion dans les activités existantes et/ou nouvellement conçues
- Événements mensuels de partage des connaissances du CLA
- Mise en œuvre des examens prévus du CLA (Bureau du programme PA)

Tableau A. Calendrier des activités du CLA

Année fiscale	Exercice 22				Exercice 23				Exercice 24				Exercice 25			
Trimestre	TR 1	TR 2	TR 3	TR 4	TR 1	TR 2	TR 3	TR 4	TR 1	TR 2	TR 3	TR 4	TR 1	TR 2	TR 3	TR 4
Examens de portefeuilles																
Activités de réflexion et d'apprentissage (niveaux projet, bureau, initiative)																
Connaissances approfondies du programme																
Partage des connaissances/ Série EMPower Africa																
Retraites débranchées																
Examens du CLA																
Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de gestion des dossiers/connaissances																
Nettoyage de Google Drive																
Formations/travaux dirigés sur les systèmes																

Formations MEL pour les IP																	
Conception et maintenance de l'intranet																	

Services d'assistance CLA

En tant que responsable du CLA de Power Africa, l'équipe MEL fournira les services suivants dans le cadre de l'initiative :

- Faciliter les activités d'apprentissage et d'adaptation aux niveaux des projets, des bureaux, des portefeuilles et des initiatives, telles que les réunions de réflexion, les ateliers de conception et de clôture, les événements de partage des connaissances, entre autres tâches.
- Examiner les plans MEL au niveau des activités et apporter des contributions de spécialistes à ces plans, y compris l'examen des plans et des tâches du CLA, selon les besoins et/ou le cas.
- Formation et appui à l'utilisation des systèmes de gestion des connaissances, y compris PATT, PAIS, ainsi que l'organisation et la gestion de Google Drive.

Rôles et Responsabilités

Ce plan CLA sera mis en œuvre de manière collaborative, en faisant appel au personnel clé des différentes activités. Il sera dirigé par le spécialiste MEL et le spécialiste en gestion des connaissances de l'équipe MEL. Pour les activités d'apprentissage spécifiques et la participation attendue, veuillez consulter le tableau B. Toutes les activités d'apprentissage et de gestion des connaissances seront planifiées et financées à l'aide de fonds dédiés.

Résultats attendus

Chaque activité et action du CLA décrite dans ce plan a des résultats attendus qui contribueront à l'amélioration de la culture de travail de Power Africa. Ils contribueront également à l'amélioration de la capacité de PA à gérer les activités de manière adaptative et à collaborer de manière efficace en interne et en externe. En consacrant du temps et des ressources à ces activités et en les classant par ordre de priorité, Power Africa sera en mesure d'appuyer l'apprentissage inter-programmes, de renforcer les liens entre les bureaux et les fonctions, de se conformer aux directives fédérales en matière de gestion des dossiers, de préserver le savoir institutionnel et d'améliorer les compétences au sein des systèmes de Power Africa.

En réalisant une évaluation initiale du CLA au cours de l'exercice 2022, suivie par des examens programmés du CLA à intervalles de deux ans. Power Africa pourra ainsi mesurer les progrès accomplis au fil du temps et déterminer les domaines de progrès liés à l'appui à l'apprentissage à travers Power Africa, ainsi que ceux qui nécessitent des améliorations en priorité.

Tableau B. Résumé des activités du CLA

Nom de l'activité	Description	Résultats attendus	Partie(s) impliquées
Examens de portefeuilles	Les examens constituent un cadre important pour permettre la discussion des progrès accomplis par rapport aux objectifs et aux résultats, pour aborder et discuter les défis et les problèmes, et	- Démontrer l'état d'avancement du projet -Apprentissage inter-programmes - Implication de tous les membres du	Power Africa dans son ensemble

Activités de réflexion et d'apprentissage (niveaux projet, bureau, initiative)	Ces activités comprennent, mais ne sont pas limitées à : - Groupes d'apprentissage pour les IP (dirigés par les COR/AOR/AM sur les thèmes suivants : (1) genre, (2) partage de connaissances et (3) réforme des fournisseurs d'électricité - Retraites « débranchées » (organisées chaque année par chaque bureau pour favoriser la collaboration, la communication et la définition de stratégies pour chaque bureau) - Examens après action ou événements de type "pause et réflexion"	- Renforcement de la culture de réflexion au sein de Power Africa - Identification de domaines stratégiques pour un apprentissage ciblé - Conception et adaptation de projets fondés sur des données probantes - Apprentissage inter-IP sur des sujets spécifiques	Power Africa dans son ensemble IPs/Partenaires
Connaissances approfondies du programme	Il s'agit d'activités de présentation qui permettent de mieux cibler l'apprentissage sur un projet particulier et de partager les progrès accomplis, les enseignements tirés et les informations susceptibles d'être utiles aux autres équipes. Ces activités seront menées en coordination avec les AORs/CORs/IMS et les IP.	-Apprentissage inter-programmes	Power Africa dans son ensemble IP/Partenaires
Apprentissage Partage des connaissances/ Série EMPower Africa	Les séances de partage des connaissances sont des discussions virtuelles de type « casse-croûte » qui ont lieu tous les mois. Elles peuvent être structurées autour de présentations ou de discussions/activités. Ces séances seront conçues pour répondre aux besoins actuels du personnel de Power Africa en matière de projets et d'activités ; et elles pourront inclure des intervenants externes.	- Apprentissage inter-programmes	Power Africa dans son ensemble
Examens du CLA	Les examens de l'ACL auront lieu tous les deux ans pour soutenir le suivi des progrès et identifier les domaines à améliorer dans la promotion d'une culture d'apprentissage, appuyer l'adaptation et la conception fondées sur des données probantes et le perfectionnement d'un plan d'action axé sur les LCA. Ces examens utiliseront une version adaptée de l'outil de maturité CLA de l'USAID.	- Évaluation de base du CLA actuel - Création d'un plan d'action pour le CLA	PRO avec la participation de tous les membres de Power Africa
Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de gestion des dossiers	Conformément à la loi sur les dossiers fédéraux (Federal Records Act), Power Africa doit conserver des dossiers contenant des documents adéquats et appropriés sur l'organisation et les accords de subvention. Cette stratégie définira une stratégie claire pour la gestion des dossiers préexistants dans	- Protocole clair pour la gestion des documents dans Google Drive - Améliorer l'accès à l'information sur les matériels préexistants	PRO, Bureau d'accueil

	Elle prescrira une structure de dossiers et d'autres processus clés (c'est-à-dire des procédures opérationnelles normalisées), pour garantir que le stockage des documents soit propice à la collaboration et facilite l'accès à l'information.	-Éliminer les problèmes de contrôle des versions - Minimiser le risque de perdre des informations clés en cas de départ du personnel	
Nettoyage de Google Drive	Parallèlement à la mise en œuvre de la stratégie de gestion des documents, des « journées de nettoyage » favoriseront la prise en charge individuelle de l'adoption et de la mise en œuvre des processus prescrits de stockage des documents décrits dans la stratégie, pour les documents dont les utilisateurs sont actuellement en cours d'élaboration.	- Le personnel doit donner la priorité à la gestion des documents - Éliminer la perte de connaissances institutionnelles due à la rotation du personnel	Power Africa dans son ensemble
Formations/travaux dirigés sur les systèmes (y compris les formations MEL pour les IP)	Il s'agira de formations à la demande et de travaux dirigés pour faciliter l'utilisation des différents systèmes de Power Africa. Ces séances peuvent se dérouler sous forme de présentations en direct, d'enregistrements, de séances de partage de connaissances, par courrier électronique ou sur l'Intranet. Elles se focaliseront sur les compétences du personnel de Power Africa sur différentes plateformes, afin d'améliorer la collaboration interne ; et elles comprendront également des systèmes spécifiques et une formation MEL pour les IP.	- Clarté sur l'utilisation des systèmes - Uniformité d'utilisation à travers PA - Amélioration de la collaboration grâce à des systèmes/technologies communs -Renforcement des compétences des IP/partenaires en ce qui concerne la gestion / la soumission des données	Nouveaux membres du personnel, participation en fonction du poste ; IP/Partenaires
Conception et maintenance de l'intranet	L'objectif de l'intranet « Power Africa », qui fait partie de « pages.usaid.gov », est de fournir un accès à des ressources d'information actualisées, consultables et fiables, ainsi qu'à des outils permettant au PACO de rechercher des ressources d'information essentielles de manière efficace. En outre, l'intranet du PACO symbolise Power Africa pour le personnel de l'Agence (interne), fournissant des ressources et des médias actualisés sur la nature de l'initiative Power Africa et sur la manière dont nous effectuons notre travail. Cette plateforme centrale offre un accès unique aux supports de communication, aux dernières données trimestrielles, aux listes de référence, à PATT, à PAIS, à la boîte à outils de Power Africa et aux ressources nationales	- Soutenir la collaboration entre les bureaux - Accroître l'engagement et l'utilisation régulière des ressources de l'intranet par l'ensemble du personnel	Intranet Gouvernance Équipe/POC

ANNEX IV - DEFINITIONS PRECISES DES INDICATEURS

Transaction: Une transaction correspond à un projet *spécifique* qui est techniquement, commercialement et financièrement viable dans le *domaine de l'électricité*—généralement menée par des promoteurs privés. Il peut également s'agir des investissements—dans lequel un investissement en capital ou l'assistance technique nécessaire est requis pour achever le financement d'un projet spécifique de production, de transport et/ou de distribution.

Transactions qualifiées. Une transaction qualifiée doit être spécifique :

- Investissements dans la production, le transport ou la distribution
 - Investissements dans la production d'énergie renouvelable (par exemple : éolienne, solaire, hydraulique, géothermique, biomasse ou marémotrice)
 - Investissements qui améliorent l'accès à l'électricité, y compris les mini-réseaux et l'électrification rurale
 - Investissements dans la production d'électricité à partir de gaz naturel, par exemple les gaz associés, les gazoducs et les infrastructures associées, le gaz non associé ou le gaz naturel liquéfié dans une configuration de cycle combiné
 - Captage des gaz associés et réduction des investissements dans le brûlage des gaz
- Investissements dans le gaz qui soutiendront éventuellement la production d'électricité à partir du gaz, ou
- Investissements dans l'énergie des piles à combustible (c'est-à-dire, qui utilise l'énergie chimique de l'hydrogène ou d'autres combustibles pour produire de l'électricité de manière propre et efficace).

Il existe deux types de transactions qualifiées Power Africa :

1. **Transactions Power Africa de l'USG** dans lesquelles une ou plusieurs agences de l'USG ont une implication substantielle, telle que l'assistance technique, les subventions, le financement, l'appui politique et le plaidoyer dans une transaction qualifiée Power Africa.
 - i. L'USAID fournit une assistance technique à un gouvernement qui aborde les questions relatives à la création d'un environnement favorable au secteur de l'électricité, dans le cadre d'une transaction qualifiée spécifique et grâce à un mécanisme de mise en œuvre de l'USAID.
 - ii. L'USAID, l'État, le Service du commerce ou d'autres agences de l'USG sont impliqués d'une manière ou d'une autre pour éliminer les obstacles à la clôture financière d'une transaction qualifiée (par exemple, par des activités de plaidoyer). Cette assistance peut inclure ou non les partenaires de Power Africa.
 - iii. L'USAID, l'USTDA, l'Institution Américaine de Promotion des Investissements à l'Etranger (OPIC) et l'USADF accordent des subventions ou d'autres formes de soutien aux transactions qualifiées, pour démontrer leur faisabilité technique et financière.
 - iv. L'USTDA fournit des fonds pour soutenir les analyses de faisabilité, de marché et techniques, en vue de faciliter l'obtention d'un financement pour un projet.
 - v. L'OPIC ou l'Ex-Im fournit des fonds, y compris des prêts/garanties/assurances, à une transaction qualifiée.
 - vi. La MCC accorde des subventions aux gouvernements partenaires pour l'assistance technique ou les travaux d'infrastructure liés aux transactions qualifiées.
2. **Les transactions des partenaire de Power Africa** se produisent lorsqu'un un partenaire de Power Africa a investi ou investi du capital, des services, ou des équipements dans une transaction qualifiée, sans implication des agences de l'USG. De plus, ce partenaire donne l'autorisation à Power Africa d'élaborer des

ANNEX IV - DEFINITIONS PRECISES DES INDICATEURS

rapports publics sur la transaction et il est prêt à reconnaître le rôle essentiel de Power Africa dans l'avancement

d'une transaction qualifiée ; et il accepte également que la transaction qualifiée soit présentée comme une transaction d'un partenaire de Power Africa, elle doit également être examinée et satisfaire aux conditions suivantes :

1. Réaliser un examen de l'outil d'aide aux transactions qualifiées (Qualified Transaction Assistance Tool).
2. Réaliser une méthodologie d'évaluation environnementale et sociale de Power Africa pour tous les projets requis.
3. L'USG reconnaît que ce projet doit être considéré comme une transaction du partenaire de Power Africa.

La transaction ne pourra être prise en compte dans les objectifs de Power Africa uniquement si elle a atteint la clôture financière, après la signature du LOC/LOI et que le partenaire soit devenu un partenaire officiel de Power Africa. Les partenaires de Power Africa comprennent :

Promoteurs, fonds de capital-investissement/fournisseurs de dette
Sociétés d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (EPC), fournisseurs de services d'exploitation et de maintenance (O&M), fournisseurs d'équipements, sociétés de transport et de distribution, Institutions de financement du développement (IFD), agences de bailleurs de fonds, associations, fondations et organisations à but non lucratif.

La clôture financière se produit lorsque tous les accords de projet et de financement ont été signés et que toutes les conditions requises ont été remplies. Pour les transactions, telles que les investissements du secteur public, qui ne sont pas structurés tel qu'indiqué ci-dessus, ' *la clôture financière* ' comme la signature d'un contrat de travaux ou d'assistance technique.

La mise en service intervient lorsque tous les tests d'achèvement de la transaction ont été réalisés (par exemple, sur le plan juridique, technique, opérationnel et financier), que l'électricité a été effectivement acheminée et que les ventes ont commencé. Il s'agit également de l'exploitation commerciale.

Évaluation de la qualité des données : [Insérer OU / Nom du bureau]

Note 1 : Ce modèle contient cinq parties. Certains pour l'ensemble des DQA et d'autres pour le ou les indicateur(s) spécifique(s) évalué(s). Veuillez vous référer aux notes pour chaque partie.

Note 2 : utiliser un modèle distinct pour chaque partenaire qui fournit des données pour le même indicateur.

Partie I. CONTEXTE

[Pour tous les indicateurs, si plusieurs indicateurs sont évalués pour le même partenaire.]

Nom du partenaire ayant fourni les données :	
Nom de l'activité/du mécanisme :	
Type d'attribution et numéro :	
Méthode DQA	<i>Décrire les méthodes et les procédures utilisées, par exemple en examinant les procédures et les documents de collecte des données, en posant des questions aux responsables de la collecte et/ou de l'analyse des données, en vérifiant qu'un échantillon de données ne contienne pas d'erreurs, etc.</i>
Nom et fonction de la (des) personne(s) interrogée(s):	
Évaluateur(s) :	
Lieu de la DQA :	
Date de réalisation de la DQA :	
Examineur et approbateur et date d'approbation :	

ANNEX V - FICHE d'EVALUATION DE la QUALITE DES DONNEES

Partie II. EVALUATION DU SYSTEME DE SUIVI DES PERFORMANCES

[Pour tous les indicateurs, si plusieurs indicateurs sont évalués pour le même partenaire.]

#	Questions sur le système de suivi	Oui	Non o	N/ A	Remarque/Commentaires
1.	Le responsable de mise en œuvre dispose-t-il d'au moins un employé affecté au suivi et à l'évaluation, avec une description de poste claire indiquant les rôles et les responsabilités en matière de suivi et d'évaluation ?				<i>Examiner la ou les descriptions de poste si possible. Discuter des rôles et des responsabilités du personnel chargé du suivi et de l'évaluation.</i>
2.	Le personnel concerné (programme et M&E) devant participer à la saisie, au traitement et à la communication des données a-t-il reçu une formation suffisante sur le				<i>Discuter des types de formation reçue. Déterminer si la formation reçue était suffisante. Une formation supplémentaire est-elle nécessaire ? Déterminer également si une formation sur les politiques et procédures de M&E de l'USAID a été organisée.</i>

	processus et les outils à utiliser dans le cadre de cette activité				
3.	Le personnel de suivi et d'évaluation fait-il preuve d'une bonne compréhension du processus de suivi et de l'évaluation, y compris les questions relatives à la collecte et à l'utilisation des données ?				<i>Évaluer le niveau de connaissances et de compréhension du personnel de M&E en ce qui concerne l'objectif du suivi des performances, par ex :</i> <i>a. pourquoi réaliser un suivi ?</i> <i>b. quels sont les éléments que l'organisation partenaire cherche à mesurer ?</i> <i>c. les différences de définition des indicateurs entre l'USAID et l'organisation et/ou le personnel sont-elles apparentes ?</i>
4.	Existe-t-il un système de supervision permettant d'appuyer le personnel concerné dans la collecte et la gestion des données ?				<i>Identifier le(s) responsable(s) de l'examen des données, fournir un retour d'information au personnel de M&E et s'assurer de la qualité des données avant leur soumission à l'USAID.</i> <i>Demander les documents à l'appui des données présentées à l'USAID pour examen.</i>
5.	Le responsable de mise en œuvre dispose-t-il d'une orientation ou de procédures écrites pour la mise en œuvre du suivi du rendement dans le cadre de cette activité ?				<i>Demander les documents et procéder à l'examen. Les procédures doivent également être accompagnées des PIRS appropriées.</i> <i>Vérifier également si les orientations ou procédures sont conformes aux exigences des mécanismes.</i> <i>a. Évaluer les méthodes de collecte et de saisie des données, les destinataires des données, ainsi que les dates et les moyens de soumission.</i>
6.	Le responsable de mise en œuvre dispose-t-il d'un système approprié de stockage et de gestion des données ?				<i>Des formats normalisés sont-ils utilisés dans la saisie des données ?</i> <i>Les modèles des enregistrements de données sont-ils stockés dans des sites sécurisés (à la fois dans les bureaux principaux et auxiliaires) ?</i> <i>Les données sont-elles saisies et agrégées à l'aide d'un logiciel approprié, par exemple une feuille de calcul Excel</i>
7.	Existe-t-il un système permettant de consigner les problèmes de qualité des données et la manière dont ils ont été résolus ?				<i>Déterminer si des orientations ou procédures écrites sont en place à cet effet.</i> <i>Si tel est le cas, les orientations/procédures ont-elles été suivies et quels ont été les résultats ?</i>
8.	Le système de collecte et de communication des données de l'activité est-il conforme au système national/régional ?				<i>Des indicateurs nationaux/régionaux ont-ils été utilisés ?</i> <i>Si tel est le cas, le calendrier de collecte et de communication des données est-il aligné sur le système national/régional ?</i>

9.	Le responsable de mise en œuvre a-t-il utilisé les données pour la gestion de l'activité ?				Quelles données ont été utilisées et comment ? Quels sont les résultats de l'utilisation des données ?
10.	Quel est le pourcentage du budget global de l'activité alloué au suivi et à l'évaluation, par rapport aux dépenses ?				Déterminer les pourcentages pour "Ml" vs "E".63. Remarque : Le guide ADS 203.3.1.4 précise que 5 à 10 % des ressources totales du programme doivent être allouées aux activités de suivi et d'évaluation. Cela comprend les 3 % des fonds du programme qui doivent être alloués aux évaluations. Dans le cadre de cette DQA, le budget ou les dépenses de suivi doivent inclure le coût du personnel de suivi et d'évaluation (montant total ou proportionnel, si le personnel consacre une partie de son temps au suivi), les coûts directs (par exemple, les visites de suivi sur le terrain, la formation au suivi du rendement), les coûts indirects et les frais (le cas échéant, en appliquant les taux de l'organisation tels que convenus dans le document d'adjudication). Déterminer si le responsable de mise en œuvre est satisfait de son budget de suivi et d'évaluation. Si ce n'est pas le cas, comment ce problème peut-il être résolu ?

PARTIE III. ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

Remarque : Les tableaux ci-dessous doivent être utilisés pour chaque indicateur. Veuillez copier et insérer une série distincte de ces tableaux pour chaque indicateur, si plusieurs indicateurs sont évalués au cours du même processus de mise en œuvre de la DQA. ■ Informations de base de l'indicateur évalué

Nom de l'indicateur:	Copier directement à partir de la fiche de référence de l'indicateur de performance
Lien avec le cadre des résultats :	Préciser les DO, IR, SIR auxquels cet indicateur contribue/est lié
Type d'indicateur:	Indicateur standard de l'aide étrangère [Fournir le lien, par exemple, domaine de programme, élément de programme, le cas échéant]. Autre indicateur existant [Préciser] Indicateur personnalisé
Indicateur PPR :	Oui (À partir de l'année) Non
Source(s) de données:	
Niveau de collecte de données:	
Période de référence évaluée :	

Méthode de collecte de données:	<i>Évaluez la ou les méthodes utilisées pour recueillir des données pour cet indicateur.</i> <i>Demander le document et examiner les pièces justificatives disponibles, par exemple le sondage, le registre de gestion des produits ou des stocks, les fiches d'inscription pour la participation à la formation/au service.</i>
---------------------------------	--

VALIDITÉ	Les données doivent représenter clairement et adéquatement le résultat escompté.			
		Oui	Non	
1.	Les données collectées mesurent-elles ce qu'elles sont censées mesurer?			Évaluer la relation logique entre l'intervention/la tâche mise en œuvre par l'activité et les éléments mesurés par l'indicateur. Par exemple, une mesure valable de la nutrition est une variation saine du régime alimentaire, tandis que l'âge n'est pas une mesure valable de l'état de santé général.
2.	L'outil/l'instrument de collecte de données est-il approprié ?			Évaluer l'adéquation de l'outil/l'instrument. Par exemple, vérifier si le formulaire de données est explicite, facile à remplir et ne contient que les informations nécessaires ou vérifier si la formule utilisée pour estimer le niveau de GES est appropriée et normalisée.
3.	Si l'outil de collecte de données repose sur des auto-déclarations, des instructions adéquates sont-elles fournies?			Par exemple : si des tests sont utilisés avant et après les séances de formation, veuillez évaluer la qualité de l'élaboration des tests (par exemple, si les questions/réponses et les instructions ont été bien formulées).
4.	Existe-t-il une assurance raisonnable que les méthodes/outils de collecte de données utilisés peuvent produire des données exactes ?			Évaluer si les méthodes/outils peuvent entraîner des biais, par exemple un surcomptage ou un sous-comptage. Si tel est le cas, des procédures ont-elles été mises en place pour réduire les biais ?
5.	Les données collectées se situent-elles dans une gamme plausible ?			Rechercher les valeurs aberrantes et vérifier si elles sont réelles ou s'il s'agit d'erreurs qui nécessitent d'être corrigées.
6.	Si des erreurs ont été identifiées, les erreurs de données ont-elles été retracées jusqu'à leur source d'origine et les erreurs ont-elles été corrigées ?			Déterminer si des erreurs de données ont été identifiées. Si tel est le cas, comment elles ont été identifiées et quelles mesures ont été prises, comment et par qui, pour corriger ces erreurs ?
[DÈS QUE POSSIBLE] Si les données sont au niveau de l'aggrégation, veuillez également évaluer les éléments suivants.				

7.	Le nombre final indiqué est-il exact ?			<i>Demander des données au niveau de la désagrégation et procéder à une nouvelle agrégation pour vérifier si le nombre final correspond au</i>
FIABILITE méthod e	Les données reflètent des processus de collecte et d'analyse de données fiables et cohérentes au fil du temps			
8.	Les procédures de collecte des données sont-elles suffisamment claires pour qu'un nouveau membre du personnel soit en mesure de collecter les données après avoir pris connaissance des procédures/orientations			<i>Demander les documents et procéder à l'examen</i>
9.	Existe-t-il des procédures clairement définies et suivies pour identifier et réconcilier les anomalies dans les rapports ?			<i>Demander les documents à examiner</i>
10.	Existe-t-il des procédures d'examen périodique de la vérification des sources de données, de la collecte des données et de leur gestion ? Les procédures ont-elles été suivies ?			<i>Demander les documents à examiner</i>
11.	Les mêmes procédures/méthodes ont-elles été utilisées à chaque fois pour la collecte, la compilation, l'analyse et la communication des données ?			<i>Rechercher des documents sur les procédures/méthodes de collecte, d'agrégation et de manipulation des données.</i> <i>Déterminer :</i> <i>si les mêmes procédures/méthodes sont utilisées d'une année à l'autre, d'un lieu à l'autre, d'une source à l'autre et d'un personnel à l'autre au sein de la même organisation de mise en œuvre, à chaque fois que des données sont collectées et communiquées ; et</i>

				<i>si les mêmes procédures/méthodes sont utilisées dans les différents projets mis en œuvre, si plusieurs partenaires sont impliqués dans la mise en œuvre de l'activité.</i>
12.	Le même outil/instrument de collecte de données a-t-il été utilisé à chaque fois pour la collecte, l'analyse et la communication des données ?			<i>Déterminer :</i> <i>si les mêmes outils sont utilisés d'une année à l'autre, d'un lieu à l'autre, d'une source à l'autre et d'un personnel à l'autre au sein du même organisme de mise en œuvre, à chaque fois que des données sont collectées et communiquées ; et</i> <i>si les mêmes outils sont utilisés dans les différents processus de mise en œuvre, si plusieurs partenaires ont été impliqués dans la mise en</i>
13.	Les définitions des indicateurs opérationnels ont-elles été systématiquement suivies ?			<i>Mener des sondages auprès de différents responsables de collecte des données, afin de vérifier s'ils utilisent les mêmes définitions.</i>
14.	Les données sont-elles vérifiées pour s'assurer de leur exactitude avant d'être soumises au niveau suivant (ou à l'USAID) ?			<i>Demander des preuves démontrant que les données ont été examinées et corrigées (si nécessaire) et pour s'assurer de leur exactitude avant leur soumission à chaque niveau. Ne pas supposer que cela s'est produit uniquement parce que le partenaire dispose d'une politique/orientation écrite en ce qui concerne la fiabilité des données.</i>
INTÉGRITÉ - Les données collectées doivent avoir des garanties pour minimiser le risque d'erreur de transcription ou de manipulation des données.				
15.	Des procédures ou des mesures de sécurité sont-elles en place pour minimiser les erreurs de transcription des données?			<i>Demander les documents des procédures de transcription pour examen ;</i> <i>Déterminer le processus (qui, comment et quand les données ont été transcrites) pour vérifier s'il existe un risque d'erreur dans les données.</i>
16.	Les données sont-elles correctement stockées et facilement accessibles ?			<i>Procéder à une vérification ponctuelle pour déterminer le lieu et la manière dont les données ont été stockées. Vérifier les éléments suivants, au moins :</i> <i>Les matières premières sont-elles conservées dans une armoire fermée à clé avec des étiquettes/inventaires appropriés ?</i> <i>Les données électroniques sont-elles stockées dans un ordinateur sécurisé avec des codes protégés ?</i>

				<i>Les données brutes et/ou électroniques sont-elles facilement accessibles ?</i>
17.	Existe-t-il des mesures de protection de la confidentialité ?			<i>Si les données ont été recueillies auprès de sujets humains, veuillez vérifier :</i> <i>si des lignes directrices relatives au consentement éclairé et à la confidentialité sont en vigueur ;</i> <i>Si les données d'identification personnelle sont conservées séparément des données fournies par le personnel concerné ;</i> <i>Si les données sont conservées dans un espace sécurisé.</i>
18.	Existe-t-il des mécanismes appropriés pour empêcher toute modification non autorisée des données ?			<i>Déterminer :</i> <i>le(s) responsable(s) de la collecte, de la saisie, de la gestion et de l'analyse des données. Il convient de noter qu'il n'est pas recommandé de confier toutes ces fonctions au même membre du personnel, par manque de contrôle et d'équilibre. Cependant, il se peut que les partenaires locaux de petite taille ne disposent pas de ressources suffisantes pour confier différentes fonctions à différents membres du personnel.</i> <i>Le personnel en question est-il indépendant de toute partie prenante qui aurait intérêt à modifier/manipuler les données ?</i> <i>Le personnel pense-t-il qu'il existe une possibilité de manipulation des données pour des raisons politiques et/ou personnelles à tous les</i>
19.	Les données de cet indicateur ont-elles déjà fait l'objet d'un examen indépendant ?			<i>Déterminer le personnel responsable, la date, les conclusions et les mesures prises pour améliorer l'intégrité des données.</i>
PRÉCISION - Les données sont suffisamment détaillées pour permettre une prise de décision au niveau de la gestion				
20.	Les données collectées dans le document source sont-elles suffisamment détaillées et précises pour permettre la mesure des indicateurs ?			<i>Demander les documents sources (par ex. les dossiers de bénéficiaires ou de formation) pour vérifier s'ils contiennent des informations suffisantes et précises.</i>
21.	Existe-t-il des procédures pour éviter les doubles comptages pour chaque IP ?			<i>Déterminer s'il existe des moyens et/ou des procédures permettant d'identifier les doubles comptages auprès d'un IP.</i>
22.	Existe-t-il des procédures pour éviter le double comptage à travers Des adresses IP au même endroit			<i>Déterminer s'il existe des moyens et/ou des procédures permettant d'identifier les cas de double comptage parmi un certain nombre de IP/interagences.</i>
23.	Existe-t-il des documents clairs			<i>Déterminer :</i>

	sur les facteurs d'agrégation et d'ajustement ?			Comment les données ont-elles été agrégées aux niveaux supérieurs ? Existe-t-il des documents clairs à l'appui de l'agrégation des données ? Si les données ont été ajustées pour l'agrégation, les facteurs ou les justifications solides pour l'ajustement ont-ils été clairement
PONCTUALITÉ - Les données actuelles sont disponibles à une fréquence appropriée et en temps utile pour influencer la prise de décision au niveau de la gestion				
		Oui	Non	
			o	
24.	La date de collecte est-elle clairement identifiée?			Demander les documents source (par exemple, les dossiers de formation) pour vérifier si la date de collecte des données est clairement identifiée. Vérifier si la date de collecte des données est clairement identifiée
25.	Les données ont-elles été recueillies au cours de la période de référence ?			Vérifier: Si les données ont été collectées après le début de l'intervention; si les données collectées se situent dans la période de référence (par exemple, les données de l'année fiscale américaine doivent être collectées entre les mois d'octobre et de septembre).
26.	Un calendrier régulier de collecte de données a-t-il été mis en place pour répondre aux besoins de la gestion du programme ?			Vérifier si le calendrier de collecte des données est disponible et si la fréquence est appropriée.
27.	Les données sont-elles communiquées le plus rapidement possible après leur collecte ?			Vérifier les délais de communication des données aux niveaux supérieurs et à l'USAID, ainsi que leur pertinence. Les types de données, les méthodes de collecte des données et les ressources disponibles doivent être pris en compte pour déterminer la pertinence.
28.	Les données ont-elles été communiquées pour la dernière période de référence disponible ?			Vérifier si les données communiquées sont actuelles. Si des données pertinentes récentes ne sont pas disponibles, pourquoi ? Quelles sont les mesures concrètes prises pour collecter et communiquer les données dans les meilleurs délais ? Quand les données seront-elles disponibles ?
29.	Le dernier rapport a-t-il été remis à temps ?			Vérifier le pourcentage de collecteurs de données qui ont transmis ces données aux niveaux supérieurs dans les délais prévus pour le rapport le plus récent.
30.	Les données sont-elles disponibles assez afin d'éclairer la prise de décision en matière de gestion du programme.			Déterminer si la fréquence de ces données est suffisante pour éclairer la prise de décisions en matière de gestion ou de programme (par exemple, est-il utile de démontrer le changement, de suivre les résultats par rapport au budget, de déterminer si l'objectif fixé doit être reconsidéré, etc),

Liste des documents examinés	Intégralité			Remarque(s)/Commentaires
	Oui	Non	N/A	
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				

PARTIE V. RÉSUMÉ (Pour tous les indicateurs évalués pour le même partenaire)

RÉSUMÉ

Sur la base de l'évaluation relative aux cinq normes, quelle est la conclusion générale concernant la qualité des données ?

Importance des limitations (le cas échéant) :

Mesures nécessaires pour remédier aux limites avant la prochaine DQA :

Le(s) partenaire(s) a-t-il (ont-ils) des recommandations pour l'USAID en ce qui concerne les indicateurs utilisés pour cette activité/ce projet ?

SI DES DONNÉES NE SONT PAS DISPONIBLES POUR L'INDICATEUR	COMMENTAIRES
Si des données récentes pertinentes ne sont pas disponibles pour cet indicateur, pourquoi ?	
Quelles sont les mesures concrètes prises actuellement pour collecter et communiquer ces données dans les meilleurs délais	
Quand les données seront-elles communiquées ?	